Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 0570632
Centre d'intérêt: 160

Québec (Province) Secrétariat des conférences socio-économiques.

Les compressions budgétaires dans les secteurs de l'éducation et des affaires sociales : rapport / Les Conférences socio-économiques du Québec. -- [Québec] : Le Secrétariat, 1981.
viii, 102 p. ; ill. ; 28 cm.

"Rapport des délibérations de la rencontre publique tenue à Montréal le 12 juin 1981 entre des présidents de centrales syndicales, des partenaires patronaux et des ministres du gouvernement du Québec".

ISBN 2-551-04380-8

Cote Dewey: 354.714'0072/03c

Descripteur(s): *Restrictions budgétaires *Situation économique *Ministère de l'éducation *Syndicat *Politique gouvernementale

Identificateur(s) de nom: *Québec (Province) Ministère des affaires sociales

A la demande de trois centrales syndicales, la Confédération des syndicats nationaux, la Centrale de l'enseignement du Québec et la Fédération des travailleurs du Québec, une rencontre publique a rassemblé les représentants des centrales syndicales, du gouvernement du Québec et des partenaires patronaux des réseaux de l'éducation et des affaires sociales. Cette rencontre portait sur les effets des compressions budgétaires dans les secteurs de l'éducation et des affaires sociales. La rencontre eut lieu le 12 juin 1981: la matinée fut consacrée aux exposés sur l'état de la situation, l'après-midi aux échanges entre les participants. Le rapport est le compte rendu intégral des délibérations.

Le rapport suit le déroulement de la réunion. Le premier chapitre présente l'état de la situation. On y trouve les exposés des présidents des centrales syndicales, des ministres du Gouvernement, la présentation de la pétition "Halte aux coupures" ainsi que quelques questions d'information qui furent posées aux ministres. Le deuxième chapitre, intitulé "les échanges", présente le point de vue des partenaires du réseau social et du réseau de l'éducation, les comptes rendus des tours de table des divers représentants et, finalement, les interventions des participants. Le troisième chapitre présente les conclusions des divers représentants.

Type de document: m

Les conférences socio-économiques du Québec

Les compressions budgétaires dans les secteurs de l'éducation et des affaires sociales

Rencontre publique entre
des présidents de centrales syndicales,
des partenaires patronaux et
des ministres du gouvernement du Québec

Rapport

Les conférences socio-économiques du Québec

Les compressions budgétaires dans les secteurs de l'éducation et des affaires sociales

Rencontre publique entre
des présidents de centrales syndicales,
des partenaires patronaux et
des ministres du gouvernement du Québec

Rapport

Les conférences socio-économiques du Québec

Les compressions budgétaires dans les secteurs de l'éducation et des affaires sociales

Rapport

Rapport des délibérations
de la rencontre publique tenue à Montréal le 12 juin 1981
entre des présidents de centrales syndicales des partenaires patronaux
et des ministres du gouvernement du Québec

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec
deuxième trimestre 1981
ISBN 2-551-04380-8

Avant-propos

À la demande de trois centrales syndicales, la Confédération des syndicats nationaux, la Centrale de l'enseignement du Québec et la Fédération des travailleurs du Québec, le Premier ministre du Québec, monsieur René Lévesque, accepte la tenue d'une rencontre publique entre les représentants des centrales syndicales et ceux du gouvernement du Québec concernant les effets des compressions budgétaires dans les secteurs de l'éducation et des affaires sociales.

Les modalités du déroulement des délibérations furent mises au point à l'occasion des discussions entre des représentants des centrales syndicales, des ministres du gouvernement et des partenaires patronaux des deux réseaux impliqués.

On convenait alors de diviser la rencontre en deux temps : d'abord le matin du vendredi 12 juin 1981, les exposés sur l'état de la situation et dans l'après-midi, les échanges entre les participants.

Le présent rapport est le compte-rendu intégral des délibérations. De légères modifications ont été apportées afin de passer du langage parlé au texte écrit.

Nous sommes au service du dialogue social.

Gilles Châtillon
directeur général
Secrétariat permanent des conférences
socio-économiques du Québec

Table des matières

Avant-propos V

Chapitre 1 — L'état de la situation 1

1.1 Les exposés des présidents des centrales syndicales 3

1.2 La pétition « Halte aux coupures » 17

1.3 Les exposés des ministres du gouvernement du Québec 18

1.4 Les questions d'information 31

Chapitre 2 — Les échanges 35

2.1 Le point de vue des partenaires du réseau social et du réseau de l'éducation 37

2.2 Le tour de table des représentants syndicaux 51

2.3 Le tour de table des représentants des réseaux 60

2.4 Le représentant gouvernemental 63

2.5 Les interventions des participants 68

Chapitre 3 — Les conclusions 81

Liste des tableaux

1 Comparaison des taux de croissance du budget et de l'économie du Québec 18

2 Coûts supplémentaires de la présente convention par rapport à une simple indexation au coût de la vie 20

3 Répartition des compressions budgétaires par catégorie de dépenses 21

Annexes

I Les participants et les conseillers 91

II Les documents des conférences socio-économiques du Québec 97

Index

Index des intervenants 101

Chapitre 1

L'état de la situation

1 L'état de la situation

Jacques Parizeau
ministre des Finances

Mesdames et messieurs, au nom des mes collègues, et en mon nom propre, je voudrais vous souhaiter la bienvenue à cette réunion qui se déroulera aujourd'hui. Ces mots d'explication, de remerciement et de présentation. Mon rôle de président, dans ces conditions, sera largement décoratif, et il va de soi que je n'irai pas moi, pendant la période d'échanges en particulier, qui s'adressera au tout de parole. Je

1.1 Les exposés des présidents des centrales syndicales

Norbert Rodrigue
président, Confédération des syndicats nationaux

Monsieur Parizeau, messieurs les ministres, mesdames et messieurs,

Pour nous, le présent débat se situe carrément dans un exercice démocratique qui connaît peu de précédents dans notre société. Nous voulons saluer, au départ, les journalistes présents qui, dans le cadre de ce débat, deviennent, en quelque sorte, les témoins de la population. Nous déplorons, cependant, l'absence de Radio-Québec qui, à notre avis, aurait eu l'occasion d'assumer véritablement le rôle que les Québécois lui destinaient au moment de sa création et lors de son développement récent. Je noterais l'absence des journalistes de Radio-Canada. Je n'expliquerai pas pourquoi. Vous en connaissez les raisons.

Les trois centrales syndicales qui sont présentes ici sont conscientes de l'importance de ce débat et entendent continuer à travailler à la solution de problèmes qui apparaissent de plus en plus complexes, fondamentaux et qui touchent toute la population. La CSN veut contribuer à ce débat en tant que représen-

tante de travailleurs et de travailleuses du secteur public, dont les conditions de travail et de vie sont déterminées et même mises en cause par la décroissance proposée au budget, puisque, à toutes fins utiles, l'État est leur employeur. La CSN entend également intervenir dans ce débat comme représentante de travailleurs et de travailleuses du secteur privé qui sont directement visés comme contribuables et bénéficiaires de services sociaux, de santé et d'éducation. Si nous intervenons aujourd'hui, au nom des travailleurs que nous représentons, c'est aussi parce que ces derniers sont soucieux du développement économique du Québec et qu'ils entendent influencer des décisions qui pèsent lourd sur notre avenir collectif. La montée incessante du chômage réel, l'absence quasi totale de planification économique, l'incertitude face à l'emploi et les perspectives d'avenir particulièrement bouchées inquiètent au plus haut point tous les travailleurs du Québec.

L'éducation

Nous considérons enfin qu'en période de crise économique comme celle que nous traversons, la défense de l'emploi est une responsabilité pour une organisation syndicale encore davantage qu'en temps ordinaire. Les coupures budgétaires dans le secteur de l'éducation compromettent les idéaux poursuivis par les Québécois depuis maintenant vingt ans. Nous ne pouvons nous rappeler une remise en cause aussi importante des acquis sociaux accumulés depuis ce temps. Les compressions budgétaires dans le secteur de l'éducation interviennent dans une lente progression qui, selon plusieurs, aurait dû aller en s'accentuant plutôt que de subir un frein appliqué aussi brusquement. Les importantes diminutions de budget imposées, par exemple, indistinctement aux universités, les ralentissements apportés au programme d'éducation des adultes, l'abandon même de certains programmes d'éducation populaire et la diminution marquée des fonctions d'appui à l'enseignement ont pour effet de réduire considérablement l'accessibilité à l'éducation et constituent des attaques directes aux idéaux acceptés par la société québécoise et touchant la démocratisation de l'enseignement. C'est pourtant l'actuel ministre de l'Éducation qui déclarait encore tout récemment : « Il serait socialement et culturellement inacceptable que l'austérité se traduise par un rétrécissement des voix d'entrée et par un arrêt du développement de nos ressources humaines ». Le Premier ministre lui-même admettait que, si les coupures s'effectuaient dans des choses essentielles qui font vraiment mal, le recrutement, l'accessibilité aux écoles, tout cela pourrait être révisé.

À l'université, c'est l'Université du Québec, notamment la constituante de Montréal, qui assume l'accessibilité des couches populaires francophones à l'enseignement universitaire. Elle est à peu près la seule à assurer la démocratisation de l'enseignement universitaire. Depuis sa formation, cette université est en croissance forte et constante au niveau de sa clientèle. Or, les coupures budgétaires visent dans la même proportion cette université, même si elle n'a pas encore atteint son niveau de développement souhaitable, même si elle ne connaît pas d'autres sources de financement et même si sa création récente ne lui a pas permis d'accumuler des coussins budgétaires.

La compression budgétaire qui frappe l'Université du Québec en particulier constitue donc une entreprise comptable extrêmement dommageable à notre point de vue, car, sans cette université, on peut affirmer qu'il n'y aurait pas eu décroissance réelle, en termes d'accessibilité, à l'éducation supérieure. Les Québécois d'origine francophone subissent, au plan du chômage, les effets d'un niveau d'éducation inférieur, de la qualité de l'emploi et de toutes les conséquences sociologiques qui s'ensuivent. Nous n'admettons pas que ces acquis collectifs, dont nous commençons tout juste à recueillir les avantages, soient remis en question par des choix budgétaires inconsidérés.

En ce qui concerne l'éducation des adultes, la formation des adultes et quelques programmes nouveaux d'éducation populaire permettaient à des citoyens d'avoir accès à des programmes d'enseignement. Les compressions budgétaires du ministre des Finances frappent principalement ce secteur. Elles créent une incitation à limiter les plans disponibles et, effectivement, les collèges se proposent de couper ces programmes.

On peut s'interroger sur le sérieux et la cohérence du gouvernement quand, au même moment, une commission d'enquête est à préparer un rapport qui aurait dû donner un nouvel essor à l'éducation des adultes. Parmi

toutes les critiques qui se sont élevées récemment contre les compressions budgétaires, celles du Conseil supérieur de l'éducation devraient amener le gouvernement à s'interroger sur la portée de ces choix. Les assistés sociaux, les travailleurs autonomes, les chômeurs, les analphabètes, les handicapés, les défavorisés, demeureront en marge de la société. L'État leur aura refusé les services essentiels de la formation populaire. «Les services de l'éducation des adultes auront renoncé à leur vocation première et le gouvernement aura mis fin aux espoirs qu'il avait créés», déclarait récemment le conseil.

En ce qui concerne le soutien scolaire, collégial et universitaire, les employés de soutien des commissions scolaires, des collèges et des universités, quand les employés professionnels non enseignants sont les plus durement frappés par les coupures budgétaires, ce sont leurs emplois qui sont abolis et ce sont ceux et celles qui resteront qui se verront imposer un accroissement de leur charge de travail. Les fonctions d'appui assumées par ce personnel, en laboratoire, dans les bibliothèques, en orientation, sont réduites et signifient une diminution de la qualité de l'enseignement et de la vie à l'école.

Par voie de conséquence, ces coupures entraînent une sous-utilisation d'équipements chèrement acquis au cours des décennies où les Québécois se sont dotés d'un véritable système d'éducation. Pour certaines catégories d'emploi, la diminution ne correspond aucunement à celle de la clientèle scolaire. Les administrations locales qui, dans plusieurs établissements, s'alourdissent, leur font supporter les conséquences des diminutions budgétaires décrétées par le gouvernement.

Nous voulons être bien compris. Nous ne nous plaignons pas du fait qu'il y aurait perte d'emploi pour des salariés qui ont droit à la sécurité d'emploi. Nous affirmons que les services publics ne sont pas maintenus à un niveau satisfaisant. Ici, comme c'est le cas dans nos syndicats affiliés, les coupures budgétaires se traduisent par l'abolition de 1300 des quelque 12 000 postes existants.

Les affaires sociales

Dans les affaires sociales, depuis la contre-réforme proposée en 1975 par monsieur Claude Forget, alors ministre des Affaires sociales, et poursuivie par le gouvernement actuel, on a assisté à une diminution constante des services de santé dans le secteur hospitalier. Les chiffres avancés par l'Association des hôpitaux et les centrales syndicales conduisent sensiblement au même constat. Environ 5000 postes ont été coupés. Or, malgré ces coupures, qui ont occasionné une diminution réelle des services à la population, et avant même que n'interviennent les nouvelles coupures qui suivront l'adoption du présent budget, les administrations locales ont déjà encouru un déficit accumulé de 250 millions de dollars ou à peu près.

Comment le gouvernement en est-il arrivé à proposer de couper encore davantage dans les services? Des indices ne trompent pas: l'engorgement des urgences, les longues attentes, les problèmes d'hébergement des vieillards et des jeunes, etc. Au Québec, les coûts d'hospitalisation sont les mêmes qu'en Ontario. C'est le coût per capita des dépenses de santé qui est supérieur. Mais les raisons en sont évidentes et ont souvent été signalées: nous connaissons un plus bas niveau de scolarisation, nous occupons les emplois les moins bien rémunérés, nous chômons plus souvent, nous sommes plus souvent malades et nous mourrons plus jeunes. Ce sont là des manifestations spécifiques de l'oppression nationale.

Nous avons l'obligation, en tant que peuple, d'organiser et d'assumer notre développement en nous donnant les moyens de mettre fin à ces manifestations. Les compressions budgétaires proposées visent maintenant tous les secteurs des affaires sociales. C'est ainsi qu'on veut réaliser en une seule année l'équivalent des compressions qu'a connues le secteur hospitalier en quatre ans. Pendant toute la période dite de redressement budgétaire, le ministre des Affaires sociales nous racontait que les attritions dans le secteur hospitalier étaient compensées par des ouvertures de centres d'accueil. Or, aujourd'hui, plusieurs de ces centres d'accueil sont construits et sont inoccupés. À Montréal, plus de 2500 personnes âgées attendent d'être hébergées. La situation est devenue intolérable à un point tel que les praticiens d'aide sociale se voient obligés de ne plus accepter de nouveaux cas.

La Loi 24 sur la protection de la jeunesse, adoptée par le présent gouvernement, accorde une attention spéciale aux jeunes qui ont des difficultés. Or, aujourd'hui, non seulement les

centres d'accueil sont-ils engorgés, mais il n'est pas rare que des travailleurs sociaux doivent s'occuper de plus de quatre-vingts cas. C'est beaucoup trop et, avec les coupures, cela ne peut qu'augmenter et la délinquance, elle, ne connaît aucune relâche.

De même, les freins appliqués au développement des CLSC contribuent à maintenir une forte demande dans les centres hospitaliers comme tels. Comment le gouvernement peut-il prétendre proposer une politique de la santé alors qu'il ne connaît même pas les plans de coupures qu'entendent appliquer les établissements? À l'hôpital Sacré-Cœur de Hull, on se propose de couper 34 postes aux bénéficiaires sur les 75 devant être abolis en vue de combler les postes demeurés inoccupés par attrition. C'est ainsi qu'on coupe directement au niveau des services aux patients alités pour combler d'autres postes, par ailleurs, laissés vacants pendant plusieurs mois, sinon des années.

Tous les établissements suivront-ils le même modèle? En fait, les travailleurs et travailleuses du réseau de la santé ne savent pas à quoi s'attendre. À l'hôpital Notre-Dame, au vu et au su du MAS, l'administration a accepté de verser près de 150 000$ en guise d'indemnité à son directeur général congédié. Au même moment, en raison de contraintes budgétaires, des postes étaient coupés. Cette libéralité coûte combien de postes d'infirmières?

Les problèmes de la santé au Québec augmentent parce que notre population vieillit. Des secteurs complets de la santé ont été ignorés jusqu'à maintenant, en particulier la santé au travail. Les problèmes sociaux augmentent à cause du chômage, de l'instabilité de l'emploi. Les jeunes se savent condamnés à ne pouvoir trouver un emploi, aiguisant encore davantage des problèmes de comportement. Nous estimons donc nécessaire d'établir une véritable politique de la santé au lieu de rechercher la réalisation d'économies à court terme qui risquent à long terme de coûter très cher à la collectivité.

Nous revendiquons spécifiquement que soit complétée l'universalisation du régime de soins gratuits, l'accessibilité des soins pour tous, indépendamment des moyens ou des revenus, le complément du réseau des CLSC et leur démocratisation, le salariat pour tous les professionnels de la santé, l'intégration des handicapés et une meilleure distribution régionale. Il ne devrait pas vous être difficile de partager ces revendications puisqu'elles sont tirées du programme de votre parti.

Des tickets modérateurs

Un dernier mot pour vous informer, si ce n'est déjà fait, que le journal *Le Monde* du 3 juin dernier rapportait que, parmi les premiers gestes posés par le nouveau gouvernement de gauche de monsieur Mitterrand, après avoir augmenté le salaire minimum, après avoir augmenté l'emploi dans le secteur public, après avoir modifié substantiellement la fiscalité pour taxer davantage les profits exorbitants des compagnies pétrolières, des banques et les revenus des mieux nantis, il a aboli les tickets modérateurs qu'avait imposés le gouvernement de droite qui l'avait précédé. Nous nous opposons à toute forme de frais modérateurs, car le seul effet reconnu par des études faites tant en Angleterre qu'aux États-Unis, en Ontario ou au Québec, est d'empêcher l'accès véritable aux services pour les plus défavorisés, ceux donc qui en ont le plus besoin.

Les choix qu'effectue un gouvernement se doivent d'être clairs pour être ensuite véhiculés et menés à terme par une volonté politique. La CSN ne croit pas qu'il y ait un avenir dans la réduction des services de santé, des services sociaux et dans l'éducation. La CSN croit, au contraire, qu'il faut poursuivre nos efforts collectifs pour que nos conditions sociales continuent de s'améliorer. Nous comptons, messieurs les ministres, cet après-midi, proposer des moyens susceptibles, quant à nous, de nous donner les outils propres à développer le secteur de la production, ce qui nous permettrait de maintenir et d'améliorer nos services publics à la population.

Robert Gaulin

président, Centrale de l'enseignement du Québec

En commençant mon exposé, je voudrais vous faire part que nous mettons à votre disposition un dossier assez étoffé que je vais résumer dans l'exposé et que je vous invite à étudier très attentivement.

Il y a quelques années, au tournant des années soixante, les institutions sociales québécoises ont connu une évolution considérable sous la poussée de choix économiques et politiques importants. Aujourd'hui, et c'est ce qui explique en grande partie notre demande pour une telle rencontre, nous craignons que les démonstrations qui ont prévalu à l'époque pour prouver les bienfaits, même économiques, des investissements dans le secteur public n'aient plus d'effet sur les politiques du gouvernement actuel. Ce que nous constatons, c'est que le gouvernement a choisi de s'engager dans des politiques à ce point restrictives qu'il remet en cause la qualité des services et, dans certains cas, jusqu'à leur existence.

L'éducation

Tout particulièrement en éducation, que ce soit au préscolaire, au primaire, au secondaire, au collégial, à l'université ou à l'éducation aux adultes, les politiques gouvernementales, alliées aux restrictions budgétaires, nous conduisent d'une façon certaine à une détérioration de la situation. Il n'y a pas si longtemps, l'avenir passait par l'école. La reconnaissance collective de l'importance des services éducatifs semblait acquise. La réforme entreprise dans les années soixante a ouvert les portes de l'école secondaire à l'immense majorité des jeunes Québécois et augmenté les possibilités de poursuivre des études postsecondaires.

Toutefois, nous avons constaté qu'une plus grande accessibilité n'est pas synonyme d'égalité des chances, de telle sorte qu'une véritable démocratisation de l'éducation demeure un objectif à poursuivre. Il ne s'agit pas d'entrer à l'école, il faut y réussir. Les Québécois sont toujours en droit d'exiger du gouvernement la mise de l'avant d'une véritable réforme scolaire. Au contraire, on nous propose la décroissance de l'éducation mettant ainsi en péril les quelques acquis qu'ont permis les investissements du passé.

L'heure est aux coupures, prétend le gouvernement. Plutôt que de rentabiliser les énergies et les sommes investies depuis vingt ans dans l'édifice éducatif québécois, le gouvernement procède à son démantèlement. Depuis quelques années, le gouvernement a pris l'habitude de considérer que les budgets d'éducation et de santé nuisent à l'effort qu'il veut consentir au développement de l'économie. C'est un faux débat. Il a été clairement démontré depuis vingt ans que l'éducation et l'économie font partie d'une même réalité. Il

ne saurait y avoir de véritable politique de développement économique, et encore moins de développement social, sans une prise en charge de l'éducation. De nombreuses études l'ont prouvé.

En 1965, le Conseil économique affirmait que l'éducation jouait un rôle primordial comme facteur de croissance économique et de relèvement de niveau de vie. En 1979, l'OPDQ confirmait à son tour que la réforme du système d'éducation, en élevant considérablement le niveau de scolarité des travailleurs, a permis une répartition plus équitable des revenus. Quand le ministre d'État au développement économique déclare, en 1981, qu'une des priorités va au développement technologique, sur quoi pense-t-il qu'il faudra s'appuyer pour élever les qualifications des travailleurs, sinon sur le développement de l'éducation?

Depuis qu'il est au pouvoir, l'actuel gouvernement du Québec s'acharne avec une vigueur étonnante contre le système public d'enseignement. Année après année, le gouvernement a décrété des réductions de crédits à l'enseignement. Comme le dit le proverbe: «Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage». C'est exactement le discours que tient l'école néo-libérale pour légitimer le désengagement de l'État du domaine des services sociaux. Et les plus éminentes autorités politiques du Québec, avec complaisance, s'alimentent à l'ancien credo libéral réchauffé pour justifier les coupures.

Quand ce n'est pas l'idéologie à la mode qui sert à justifier les coupures, c'est le déficit budgétaire. Il faut en tenir compte, on en convient. Mais on ne peut accepter qu'on tente d'accréditer l'impression que les dépenses sociales de santé et d'éducation en sont la cause. On peut encore moins accepter que les efforts de redressement passent par le sabotage des systèmes publics de santé et d'éducation. S'il y a un problème quelque part dans le domaine des finances scolaires, il ne faut pas le chercher du côté des coûts des services éducatifs qui se comparent aux coûts des autres services. C'est au niveau du financement que le gouvernement s'est empêtré, soit à cause des choix politiques qu'il faisait au moment de l'élaboration des budgets, soit par négligence au plan administratif.

Aujourd'hui, non seulement le gouvernement cherche-t-il à camoufler les conséquences d'une gestion défaillante, mais il prend prétexte de ses propres erreurs à ce chapitre pour fonder et rendre crédible aux yeux de la population sa politique restrictive.

En somme, le dérapage du contrôle public sur les finances de l'éducation, dont le gouvernement est le seul responsable, ne justifie aucunement l'abolition de plus de 8000 postes dans l'éducation et une diminution sans précédent des services. C'est inacceptable. Certains ministres justifient l'hécatombe qui frappe les travailleurs et les travailleuses de l'enseignement, particulièrement les enseignants et enseignantes, par la diminution de la clientèle scolaire. Cet argument ne tient pas. On notera que, pour l'année 1981-1982, on prévoit une augmentation de 2,7% des effectifs au préscolaire, une stabilité au primaire et une diminution de 6% au secondaire, soit une diminution moyenne de 2,6% pour l'ensemble. En 1977-1978, la diminution d'effectifs étudiants s'élevait à 4,5%. La diminution des effectifs étudiants se révèle de moins en moins importante et, pourtant, les surplus de personnel augmentent d'année en année. Ainsi, pour l'année prochaine, selon les données mêmes du ministère de l'Éducation, la situation devient tragique. Une baisse prévue de 31 370 étudiants, 2,6%, entraînerait l'abolition de 6207 postes chez les enseignants, environ 10% du personnel, 574 postes chez les professionnels, 14%, de 891 postes de soutien, 7%. C'est dire, par exemple, qu'une diminution de 5 étudiants entraîne l'abolition d'un poste d'enseignant.

Cet écart disproportionné est une conséquence directe des coupures budgétaires. Dans plusieurs commissions scolaires, la situation est encore plus dramatique. Ainsi, à la Commission scolaire des Vieilles-Forges à Trois-Rivières, qui n'est certainement pas inconnue du monde ici, une diminution de 10% des effectifs étudiants conduit à des abolitions de postes de l'ordre de 20% pour les enseignants et le personnel de soutien et de près de 50% pour les professionnels non enseignants. À la Commission scolaire Meilleur dans la région de Granby, pour une baisse de clientèle de 100 étudiants, 32 postes d'enseignants sont abolis.

Sous prétexte de cette dénatalité, vous avez choisi délibérément de surcharger les classes, de fermer des écoles, de renforcer les conditions négatives qui créent chez plusieurs enfants des difficultés d'apprentis-

sage, de réduire l'ensemble des services existants et de sabrer davantage dans les personnels. Dans certains cas, c'est directement de Québec que les services sont réduits ou abolis, par exemple, les classes d'accueil. Dans d'autres cas, ce sont des choix effectués au niveau local: fermeture d'écoles, de bibliothèques. Les priorités locales peuvent être critiquées mais il faut bien en venir à l'évidence: la réduction des services est une conséquence directe des politiques budgétaires du gouvernement. Peut-on oser prétendre autrement?

Au préscolaire, les classes de 4 ans dans les milieux économiquement faibles vont diminuer de moitié à la suite d'une coupure de 50% du budget. L'animation Passe-Partout sera aussi affectée avec une réduction de 1 600 000$ sur un budget de 3 500 000$. Bref, certains pourront se payer des services privés alors que les efforts de rattrapage consentis dans les milieux populaires sont presque anéantis.

À l'accueil, les coupures sont de l'ordre de 13$ millions, ce qui conduira à la suppression des classes d'accueil pour les enfants de 4 ans et d'une partie du préscolaire temps plein. Comment votre gouvernement peut-il prétendre vouloir intégrer les nouveaux arrivants à la majorité francophone? Comment peut-il se dire ouvert aux autres cultures alors qu'il supprime une des principales mesures qui permettraient l'intégration des enfants à la société québécoise dès leur jeune âge et qui, de plus, avait démontré son efficacité?

En ce qui concerne les enfants en difficultés d'apprentissage, nous avons constaté en 1980-1981 une diminution de clientèle de 50% supérieure à la baisse de clientèle du secteur régulier. Dans les faits, si on identifie moins d'enfants en difficultés ce n'est pas que moins d'enfants rencontrent des difficultés à l'école, c'est que cette politique permet de diminuer les effectifs enseignants. On note également une diminution importante des services d'évaluation et de dépistage et de rééducation; perte de psychologues, d'orthophonistes, d'orthopédagogues, etc.

Bref, l'intégration des enfants dans les classes régulières se poursuit partout où elle permet des économies, surtout sur le nombre d'enseignants et de professionnels. Mais dans l'ensemble, les enfants réintégrés souffrent autant de marginalisation à l'intérieur de leur nouvelle classe qu'ils pouvaient en souffrir auparavant. Ils ne reçoivent plus maintenant les services appropriés, faute de ressources disponibles.

Les effets des coupures sur l'ensemble des services sont catastrophiques et constituent un véritable sabotage de notre système éducatif. Dans le dossier, on en fait largement état. Voici quelques exemples que je voudrais souligner. Les services professionnels aux élèves sont réduits à leur plus simple expression. Diminution des conseillers d'orientation, des bibliothécaires, des psychologues, des animateurs de vie étudiante. On nous apprend qu'à certains endroits les étudiants seraient invités à consulter à leurs frais les professionnels de bureaux privés.

Avec la disparition de nombreux conseillers pédagogiques dans différentes matières et la réduction draconienne des budgets des plans ministériels de perfectionnement, alors que le MEQ s'apprête à implanter de nouveaux programmes pour l'ensemble des disciplines, avec quels moyens le ministère réalisera-t-il ses projets? Les fermetures d'options se multiplient et les fermetures d'écoles s'accentuent; l'achat du matériel didactique est réduit radicalement; des coupures de 19$ millions dans le transport scolaire sont annoncées; la réduction des subventions pour l'exemption de l'enseignement religieux crée des situations inadmissibles. Alors que le ministère dit vouloir favoriser la participation des parents, il abolit le programme de soutien à la participation des parents. Les services de cafétéria sont affectés. On note une augmentation importante des classes à divisions multiples, etc., etc.

Au niveau collégial, les dépenses autres que les traitements subissent une diminution nette de 13$ millions ou 21% par rapport à l'année en cours et les budgets spéciaux sont eux-mêmes amputés de 6$ millions, même le Conseil des collèges évalue que le projet budgétaire du ministère est tout à fait irréaliste. Alors que le rapport Parent fixait un seuil d'accessibilité de l'ordre de 50% pour le niveau collégial, de 1967 à 1974, on est passé de 19% à 26%, et les évaluations qu'on fait permettraient de croire qu'on atteint à peine ou qu'on n'atteint même pas à ce moment-ci le seuil de 30%. Les services aux étudiants sont affectés, les services aux adultes sont considérablement réduits.

À l'université, 5,9% de la population active atteint ce niveau d'études au Québec, comparé à 7,8% au Canada. Les subventions ne couvriront que la moitié des besoins pour 1981-1982. Les universités publiques sont davantage touchées, l'aire de stagnation et même de sous-développement dans lequel se trouve l'éducation au niveau universitaire, particulièrement dans les régions dites éloignées, ne pourra que s'accentuer: les fermetures de sous-centres, les refus d'offrir de nouveaux programmes, la prolifération des chargés de cours, le contingentement, la diminution du budget ou de la part de recherche dans l'ensemble des revenus universitaires, etc.

L'éducation des adultes

Les programmes disparaîtront ou seront réduits d'une manière importante. Cependant, on considère, et les statistiques sont là pour le révéler, qu'il y a des besoins fortement ressentis à l'éducation aux adultes et le taux de fréquentation a augmenté considérablement ces dernières années. Des services bâtis avec difficulté au cours des dernières années seront démolis, des personnels déjà maintenus dans des conditions de travail extrêmement pénibles feront encore les frais de ces politiques. Les effets des coupures sur les programmes de formation générale, sur les programmes d'alphabétisation, sur les programmes socioculturels affecteront encore une fois les catégories de citoyens qui commençaient à peine à utiliser le réseau d'éducation aux adultes. Les coûts d'inscription, qu'on commence à annoncer un peu partout, écarteront bien sûr de ces niveaux d'études ceux qui en ont le plus besoin.

Les coupures budgétaires

Il faut vraiment se fermer les yeux et se boucher les oreilles pour prétendre que des coupures budgétaires de 150$ millions n'auront pas d'effets sur les services à la population. S'il n'y avait pas nos conventions collectives pour consigner les acquis obtenus de haute lutte, nous sommes certains que la dégradation des services éducatifs serait encore plus poussée qu'actuellement. Il y en a qui se plaignent que les conventions collectives, c'est un handicap pour eux, en réalité la convention collective est le seul frein sérieux aux politiques de coupures dans le personnel et les services; en ce sens, l'action syndicale aura contribué à faire en sorte que la population puisse encore disposer de services qu'autrement elle aurait pu perdre.

Encore faut-il noter tous les efforts déployés par le gouvernement, le ministère et les employeurs locaux pour contourner les conventions collectives et inciter les employeurs à faire obstruction à leur application. Le gouvernement aura beau tenter de justifier ses choix budgétaires en éducation par l'argument de dénatalité, la réalité démontre qu'il ne peut s'agir là que d'un paravent. Les changements proposés par le gouvernement tant au plan des politiques budgétaires qu'au plan des politiques pédagogiques constituent un revirement de situation, une remise en question de l'édifice éducatif que les Québécois avaient mis plus de vingt ans à bâtir. Il aura fallu un gouvernement nationaliste pour aller aussi loin. Notre dossier, quant à lui, ne présente que la pointe de l'iceberg. Pour autant que l'on puisse prévoir et tenter de projeter un petit peu sur l'avenir, les conséquences néfastes des politiques du gouvernement sont innombrables et se traduiront nécessairement par une déscolarisation des Québécois et, par conséquent, par un affaiblissement de dynamisme économique et social. Ce qui est en cause, aujourd'hui, c'est l'avenir de toute la collectivité québécoise.

Louis Laberge

président, Fédération des travailleurs du Québec

Monsieur le ministre Parizeau, messieurs les ministres, mesdames et messieurs, nous devons vous dire au tout début que nous sommes fort heureux de cette opportunité non pas de discuter du budget de la province, mais de discuter des effets sur les services dans les secteurs public et parapublic du budget qui, nous en convenons, est la responsabilité du gouvernement et de l'Assemblée nationale. Toutefois, je pense que la population a droit de recevoir toute l'information et c'est peut-être ce qui ressortira de plus utile dans ce débat.

La santé

En commençant par le domaine de la santé, nous voulons immédiatement affirmer que la santé ne peut jamais être considérée comme un luxe. Le gouvernement, nous croyons, a tort de laisser entendre à la population que les sommes injectées dans les affaires sociales du Québec auraient pris une telle ampleur qu'elles en seraient venues en partie à nous offrir des services de luxe que notre société ne peut se permettre.

La situation trop souvent tragique qui règne dans les salles d'urgence démontre combien nous sommes encore loin des services de luxe. Le règlement définitif de l'urgence dans les hôpitaux figure, d'ailleurs, parmi les engagements formels pris par le Parti québécois durant la dernière campagne électorale. Cet engagement constitue à lui seul une admission du fait que nos services de santé ne baignent pas dans le superflu. D'ailleurs, le coût moyen par journée d'hospitalisation au Québec en 1980 était de 165$, alors qu'en Ontario il était de 174$ et que la moyenne canadienne se situait à 162$. Le gouvernement impose des contraintes budgétaires aux établissements depuis 1977. Ainsi, de 1976 à 1981, les seuls hôpitaux publics ont réduit leurs dépenses de 125$ millions. De ce montant, 82$ millions ont été économisés au chapitre des salaires et des avantages sociaux. Ce sont donc les travailleurs qui ont fait les frais de cette réduction en voyant des postes abolis, des heures de travail réduites, etc. Même l'Association des hôpitaux du Québec reconnaît qu'il n'y a plus de jus dans le citron.

Il apparaît donc clairement que le potentiel d'économies a été en grande partie réalisé et qu'il sera de plus en plus difficile de réaliser des gains de productivité dans la plupart des établissements, c'est-à-dire de produire la même gamme de services avec moins de ressources. Après avoir augmenté au maximum la charge de travail des salariés, on reconnaît que, si on accentue la réduction des budgets, ce sont nécessairement les services qui vont en souffrir tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif. Les nouvelles coupures annoncées dans le dernier budget

du ministre des Finances auront donc inévitablement pour conséquence d'affecter les services offerts à la population. La situation est grave. Les coupures budgétaires ou ce que le gouvernement qualifie subtilement de ralentissement de la croissance, qu'en des termes élégants ces choses sont dites, ont des conséquences néfastes sur le degré d'accessibilité des services de santé jusqu'ici jugés essentiels. Comment un gouvernement, qui considère que le maintien des services essentiels en temps de grève constitue un problème grave, développe-t-il des politiques qui ont pour effet de diminuer ces services en temps supposément normal?

Différentes pratiques ont été développées par les établissements dans le cadre des resserrements budgétaires. Ainsi, on ne remplace pas toujours les salariés absents pour maladie, vacances ou autres raisons. Les conséquences de cette politique entraînent une surcharge de travail aux autres salariés, une déshumanisation des soins, un allongement des listes d'attente, une plus grande congestion des salles d'urgence, et pendant la période estivale, par exemple, la fermeture de certains étages ou services au complet.

Toujours motivés par la volonté d'économiser au maximum, les administrations hospitalières ont instauré des politiques de réduction de la durée du séjour du patient allant même parfois jusqu'à ce qu'on appelle la chirurgie d'un jour. Cette compression de la durée du séjour implique une plus grande intensité des soins à l'hôpital même et demande qu'on assure par la suite une aide à domicile adéquate. La compression de la durée du séjour peut être une solution intéressante vers une utilisation plus rationnelle des lits d'hôpitaux; mais, sans soins à domicile, il s'agit tout simplement d'une baisse des services. Prenons l'exemple d'une personne qui aurait besoin qu'on lui change ses pansements trois ou quatre fois par jour; dans la situation actuelle, l'infirmière ne pourra la visiter qu'une seule fois à cause de son ratio trop élevé. Elle doit donc rapidement enseigner au patient comment dispenser ce traitement, on assiste alors à certaines occasions à des complications, des infections, sondes bouchées, plaies de lit, etc.

On peut avancer beaucoup d'autres exemples d'insuffisance des soins à domicile. Dans la région du Nord-Ouest québécois, une dame souffre d'un cancer généralisé et est en phase terminale. Elle est incapable de bouger seule, car ses os sont en décomposition; elle ne peut bouger ses jambes ni la moitié de ses doigts, son mari est âgé de 74 ans, est cardiaque et déjà paralysé. Les enfants habitent à l'extérieur de la région; depuis deux ans, ils reçoivent les services d'une auxiliaire familiale. À partir du 28 mai 1981, ce service leur sera refusé à cause d'un manque de budgets au centre de services sociaux de Val-d'Or. Ce sont les citoyens les plus faibles et les plus démunis qui se ressentiront le plus des effets des coupures budgétaires et ce n'est certes pas l'instauration d'un ticket modérateur qui favorisera l'accès aux services de santé chez les économiquement faibles.

Le présent gouvernement a mis beaucoup d'emphase sur ses réalisations en faveur des personnes du troisième âge et des personnes handicapées. Il prône une politique de normalisation et d'intégration de la personne handicapée; pourtant, par ses restrictions budgétaires actuelles, il provoque tout simplement un recul sur ce plan. À LaSarre et à Ville-Marie, par exemple, on abolit les postes de salariés dont la responsabilité était de faire le lien entre le marché du travail et les handicapés de la région. Dans la région de Trois-Rivières, on ferme un des deux foyers de groupes pour les adultes déficients mentaux; ces coupures sont effectuées au moment même où on essaie de sensibiliser la population aux droits des personnes handicapées.

On assiste actuellement au Québec à un vieillissement de la population, alors que les personnes âgées nécessitent deux fois plus de soins; c'est donc dire que le seul maintien des services de soins aux personnes âgées nécessite des hausses budgétaires. Le gouvernement a choisi la voie inverse à ce qu'exigent les besoins de la population dans un esprit de justice élémentaire.

Votre gouvernement a mis beaucoup d'efforts pour promouvoir la Loi sur la protection de la jeunesse. Cette loi stipule que tout citoyen, praticien social, policier ou intervenant du monde médical qui a de sérieux doutes ou qui est témoin d'une situation qui pourrait mettre en danger la vie et la santé physique ou psychologique d'un enfant doit le signaler aux services de la protection de la jeunesse; cependant, dans le cas de

programmes de soins à domicile, il n'y a pas de ressources pour les mettre en place.

Voici l'exemple d'un cas signalé par un psychologue du Centre local des services communautaires de Bedford. Il s'agit du cas d'une mère dépressive qui, pendant une entrevue, informe la thérapeute qu'elle a dernièrement tenté de noyer son fils de cinq ans. Le psychologue s'empresse évidemment de signaler le cas à la direction de la protection de la jeunesse comme un cas urgent. Il s'est écoulé une période de neuf mois avant que le praticien de la protection de la jeunesse ne donne signe de vie. Toutes les catégories d'établissements du réseau des affaires sociales ont été affectées par les restrictions budgétaires. Nous ne connaissons encore ni l'ampleur, ni le détail des effets des coupures annoncées dans le dernier discours du budget. D'autres exemples d'établissements dont les salariés sont membres de la FTQ devraient nous convaincre que les services de santé au Québec non seulement n'ont pas atteint un degré de qualité trop élevé, mais sont aussi en train de se dégrader. La population est la première victime de cette situation, en même temps que les travailleurs qui doivent en subir les conséquences au niveau de leurs conditions de travail.

À l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, le 8 janvier dernier, 67 patients étaient entassés à l'unité transitoire; de ce nombre, 54 se retrouvaient dans les corridors. De façon régulière, c'est jusqu'à 35 patients qui s'entassent dans les corridors sans aucune intimité, sans effets personnels et pour des périodes pouvant atteindre un mois. Or, cela, c'est la situation qui régnait avant l'annonce des nouvelles coupures budgétaires. Au nom du droit de la population à des soins décents et essentiels, plus de 2000 travailleurs ont signé et remis au ministère des Affaires sociales une pétition dénonçant une telle situation scandaleuse et réclamant des mesures correctives rapides. On pourrait citer le cas de Château Pierrefonds, qui, à la suite de pressions syndicales, a été mis en tutelle par le ministère des Affaires sociales. Ce bilan est loin d'être exhaustif, il ne fait que donner un aperçu de l'expérience que vivent les patients et les salariés dans les établissements du réseau. Il s'agit d'une situation généralisée de détérioration des services que les coupures budgétaires annoncées ne pourront qu'aggraver. Les récentes déclarations d'éminents médecins de l'hôpital Royal-Victoria et de l'hôpital Général de Montréal viennent de confirmer nos affirmations.

L'éducation

Nos conventions collectives prévoient que les commissions scolaires ne peuvent abolir des postes détenus par des employés réguliers qu'une fois par année financière. Cette date est déterminée au niveau de chaque commission scolaire au cours des arrangements locaux. Dans presque toutes les commissions scolaires, cette date est le 1er juillet. Lorsque la commission décide d'abolir un poste, elle doit en aviser le syndicat au moins 45 jours à l'avance.

À la suite de l'annonce des compressions budgétaires du gouvernement, les commissions scolaires ont donc procédé à des abolitions de postes en respectant le délai d'avis de la convention. Ces dispositions particulières expliquent pourquoi nous avons beaucoup plus de détails sur les coupures engendrées par le dernier budget dans le réseau élémentaire secondaire que dans le reste du secteur parapublic. L'ampleur des restrictions budgétaires annoncées laisse prévoir des abolitions de postes de l'ordre de 10% du personnel de soutien, selon les chiffres mêmes des fonctionnaires du ministère. Il faut souligner qu'on parle ici d'une bien drôle de façon d'économiser, puisque la très grande majorité des salariés qui voient leur poste aboli bénéficient de la sécurité d'emploi. Selon la convention collective, il faut avoir deux ans d'ancienneté pour bénéficier de cette protection. Comme la période d'austérité dans le réseau de l'éducation date en fait du premier budget du ministre des Finances, il n'y a presque pas eu de nouveaux embauchages au cours de ces années. Les salariés actuellement à l'emploi ont donc, dans la plupart des cas, plus de deux ans d'emploi. Leur poste est aboli mais leur salaire est maintenu. Si le poste est aboli, cela signifie que les services qu'ils rendaient ne seront plus disponibles pour la population, celle-ci va cependant continuer de payer leur salaire et tout naturellement continue d'exiger les services pour lesquels elle paie.

Nous sommes donc à nous demander de quelle sorte d'économie on nous parle. Chose certaine, nous pouvons parler de la baisse de qualité des services que cela implique, qu'on prenne des coupures sous n'importe quel

angle, ce sera toujours une dégradation des services à la population et on peut le prouver. Que cela prenne la forme d'abolition complète de certains services offerts auparavant par la commission ou d'une réduction de ses services, accompagnée d'ailleurs d'une surcharge de travail pour les salariés qui demeurent en poste, que cela signifie la non-utilisation du matériel disponible ou encore la non-application de politiques gouvernementales promises, la conclusion sera toujours la même, il y aura baisse de la qualité des services rendus par le réseau de l'éducation, services pour lesquels la population paie déjà et continuera de payer.

Dans l'annonce des coupures à la Commission des écoles catholiques de Québec, on apprend que la commission ferme complètement son service aux étudiants. Ce service était responsable entre autre de toute la planification des activités sportives et socio-culturelles. Il préparait une grille horaire pour l'utilisation des équipements communs comme piscine et gymnase. Le service avait aussi la responsabilité d'un centre de documentation sur l'orientation professionnelle. Ce n'était pas une si mauvaise idée, que ce soit maintenant de l'histoire ancienne, surtout quand on se rappelle que la population continue de payer.

Autre exemple d'abolition complète de services, tous les postes de surveillants d'élèves dans toutes les écoles secondaires de la CECQ sont abolis. À la commission scolaire locale de Val-d'Or, on discontinue le service d'autobus scolaire qui desservait la ville de Louvicourt, parce que le chauffeur d'autobus scolaire quitte la commission et qu'on ne le remplace pas. Dans la majorité des cas, la commission n'ose pas abolir complètement les services existants, mais abolit une partie des postes. Tous les cas d'abolition de postes de concierge ou d'aide-concierge entrent dans cette catégorie. Il y a des exemples dans presque toutes les commissions scolaires. Pourtant, la surface de plancher ne diminue pas, l'entretien général nécessaire à la propreté et la salubrité des locaux reste le même.

Dans la plupart des commissions scolaires, on coupe du personnel au service de la bibliothèque. À la polyvalente de Tremplin, il n'y avait d'ailleurs qu'un salarié à la bibliothèque et on abolit son poste. En Abitibi, les parents devront-ils payer une taxe additionnelle pour que leurs enfants aient accès à une bibliothèque scolaire? Il y a d'autres exemples, souvent dans les services aux étudiants, de coupures de postes qui entraînent une surcharge de travail tellement grande qu'on est sûr que la qualité du service va baisser de façon dramatique. Dans le service aux étudiants, à la polyvalente Hyacinthe-Delorme, il y avait deux secrétaires pour dix professionnels, un professionnel est transféré au centre administratif, on coupe donc un poste de secrétaire; pour tous ceux qui savent compter, il reste une secrétaire pour neuf professionnels et autant de services à rendre aux étudiants.

Certaines coupures de postes sont encore moins économiques que celles dont nous avons parlé précédemment. Il s'agit de coupures de personnel qui impliquent que la clientèle étudiante ne pourra plus utiliser les équipements qui sont déjà sur place et déjà payés. L'abolition du poste de technicienne en audio-visuel à la Commission scolaire de Long-Sault et dans le laboratoire de langue française, à l'école polyvalente Lavigne. La création du poste avait été exigée par le ministère avant d'autoriser le montage du laboratoire de langue, il s'agit d'un investissement de l'ordre de 25 000$ à 30 000$. Cet investissement deviendra une perte sèche puisqu'il n'y aura personne pour l'opérer. L'abolition d'un poste d'appariteur dans une polyvalente qui a deux gymnases doubles, une palestre, une salle de musculation et l'équipement pour l'athlétisme extérieur; l'appariteur voit à l'entretien, la réparation, l'inventaire, le prêt et au contrôle de tout cet équipement. Vous vous en doutez, on coupe son poste. Tout cet équipement sera inutilisé ou bientôt inutilisable suite à son manque d'entretien.

Le gouvernement développe devant la population du Québec de belles politiques avec lesquelles il se fait du capital. Cependant, il ne donne pas aux administrateurs locaux les moyens de les respecter. Ceci est vrai autant dans le réseau de l'éducation que dans celui des affaires sociales. Prenons l'exemple de la politique d'intégration des handicapés. À la Commission des écoles catholiques de Québec, la commission accueille des déficients légers et moyens. Il y avait auparavant huit techniciens en éducation spécialisée qui favorisaient l'accueil de ces handicapés. La commission coupe sept de ces huit postes, il n'en reste qu'un pour s'occuper des déficients moyens.

Les coupures dans le réseau universitaire

Depuis les trois dernières années, le réseau universitaire a déjà dû subir des coupures dans les subventions que le gouvernement accorde pour les budgets de fonctionnement de l'ordre de 125$ millions. Lors d'une conférence de presse à l'Université de Montréal, en février dernier, le ministre de l'Éducation faisait connaître la politique que le gouvernement entendait adopter face à l'enseignement universitaire. Selon lui, au seuil des années quatre-vingt, il faudra tenter de faire plus et mieux, malgré des ressources limitées. Les universités ont donc commencé à abolir des postes, à ne pas assurer le remplacement dans le cas d'absence et à accentuer la mobilité du personnel. Pour le secteur universitaire, les nouvelles coupures budgétaires annoncées représentent un manque à gagner de 80$ millions. La subvention accordée ne suit pas l'indice du coût de la vie et ne couvre pas les frais de fonctionnement. Les réactions des universités elles-mêmes ne se sont pas fait attendre. À l'UQAM, on a même annoncé qu'on limiterait, dorénavant, le nombre d'étudiants aux inscriptions. Il y a aussi toute une série de règles budgétaires qui défavorisent les universités, acceptant une proportion importante d'étudiants à temps partiel. On peut donc s'attendre à voir diminuer ce service. Qui seront affectés par cette situation? Les étudiants qui viennent de milieux bien ordinaires et qui doivent travailler pour gagner leurs études.

Les restrictions budgétaires annoncées touchent aussi d'ailleurs l'aide financière, les prêts-bourses aux étudiants. Encore là on exige, de façon indirecte, une participation plus grande des parents aux coûts de l'enseignement universitaire. En plus d'aller directement à l'encontre d'une plus grande accessibilité pour tous à l'enseignement supérieur, cette politique camoufle des augmentations d'impôts indirects. Ceux qui pourront profiter de l'enseignement universitaire paieront effectivement plus cher qu'avant. Comment concilier les diminutions dans les budgets et une plus grande accessibilité? Les coupures gouvernementales ne permettent pas le maintien des services actuels, selon le Conseil des universités. L'austérité budgétaire que le gouvernement impose au niveau universitaire est contraire à ses prétentions qu'il veut assurer l'épanouissement de la collectivité québécoise.

Une des décisions les plus aberrantes et les plus contradictoires concerne la fermeture des classes d'accueil. Celles-ci sont un instrument privilégié pour faciliter l'intégration des jeunes Néoquébécois au milieu. Notre centrale revendique le statut de citoyens à part entière pour les Québécois de nouvelle souche. Ceci s'applique tant à la place qu'ils doivent occuper dans le mouvement syndical que dans la société québécoise. Il faut donner à ces enfants tous les outils pour que cette participation au milieu se fasse le plus rapidement et le plus harmonieusement possible. Il s'agit là vraiment d'une décision que votre gouvernement doit absolument réviser.

Quant à l'éducation des adultes, au moment où la commission d'étude sur la formation des adultes amorçait ses travaux, déjà la Direction générale de l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation procédait à des coupures majeures dans ses programmes de financement aux organismes volontaires d'éducation populaire. Ce geste allait tout à fait à l'encontre du respect du mandat et des travaux de la Commission Jean.

La FTQ est intervenue à plusieurs reprises pour réclamer la démocratisation du système d'éducation québécois.

D'une part, nous avons développé nous-mêmes des programmes de formation à l'intérieur de nos rangs. D'autre part, une partie importante de nos membres ont recours aux divers services, programmes et structures de la formation des adultes au Québec.

On sait déjà, par l'analyse des abolitions de postes dans les commissions scolaires, que même à ce niveau le service de l'éducation des adultes sera très lourdement touché par les restrictions. L'éducation des adultes dispensée au niveau des cégeps ne pourra non plus se maintenir au niveau des années antérieures. On y prévoit une baisse importante du nombre d'heures de cours dispensés. On demandera même aux adultes qui retournent au cégep à temps partiel de payer davantage de leur poche ce service public censément gratuit.

Le gouvernement peut bien, dans certaines déclarations ou manifestations publiques, reconnaître le rôle du mouvement syndical comme agent social, lors de l'organisation de conférences socio-économiques, par exemple,

il n'en demeure pas moins que la formation des militants est un outil essentiel pour bâtir et maintenir un mouvement syndical fort, libre et démocratique. Or le gouvernement a décidé de ne pas indexer les montants de subvention pour la formation syndicale. Cette mesure vient réduire substantiellement un effort gouvernemental qui était déjà minime, puisqu'il représentait moins de 15% des coûts entraînés par le travail d'éducation à la FTQ et chez ses groupes affiliés.

Tout en reconnaissant que l'aide financière de la Direction générale de l'éducation des adultes a contribué à l'essor des programmes de formation syndicale, vous devriez reconnaître que c'est bien peu, quand on tient compte de l'obstacle majeur qu'il reste à surmonter pour permettre à un plus grand nombre d'avoir accès à l'éducation syndicale.

Le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics

Je pense bien qu'il n'y a pas besoin de s'étendre longuement là-dessus pour convaincre qui que ce soit que ce régime, même si c'est un régime légiféré, a été négocié. La loi a été adoptée après qu'il y ait eu entente autour de la table de négociation et nous trouvons aberrant que ce régime soit changé unilatéralement. Le seul endroit où un tel régime pourrait être changé, ça devrait être à la table de négociation, d'où ce régime est né. On a beau dire que c'est un régime légiféré, il en reste qu'il découle des négociations de 1972, 1975, 1977 et des autres années.

Dans les conventions collectives des secteurs public et parapublic, votre gouvernement s'est engagé à assurer la sécurité d'emploi à ceux et celles qui ont plus de deux ans d'ancienneté. La grande majorité des salariés affectés par les abolitions de postes seront mis en disponibilité. Cela signifie que ces personnes seront utilisées surtout pour faire du remplacement. Elles continueront à recevoir leur rémunération, mais elles ne donneront plus le service auquel s'attendait la population.

Une telle situation crée un climat de travail absolument malsain, puisque la personne effectue des tâches très diversifiées et souvent peu satisfaisantes, compte tenu de son expérience dans son ancien poste. Soulignons que la cause de sécurité d'emploi n'avait été négociée qu'en prévision des cas très exceptionnels et personne, du côté syndical, n'avait à l'esprit des abolitions de postes aussi systématiques. La mise en disponibilité d'un nombre aussi important de travailleurs et de travailleuses constitue une décision tout à fait irresponsable parce qu'elle entraîne une utilisation irrationnelle des ressources humaines et un gaspillage éhonté des deniers publics. La lutte pour la sécurité d'emploi est certes un des enjeux importants du mouvement syndical.

La FTQ a toujours considéré que le gouvernement devait prendre un engagement ferme, sans équivoque pour une politique de plein emploi et que cette politique devait être le pivot central de la politique économique du Québec pour les années à venir. La nécessité d'une législation sur les fermetures d'usines et les licenciements collectifs ainsi que l'établissement de caisses sectorielles de stabilisation d'emploi sont autant d'éléments de solutions qui s'inscrivent dans cette perspective. Cette politique de plein emploi doit s'élaborer en fonction des caractéristiques, des besoins, des orientations et de l'utilisation rationnelle et optimale de la main-d'œuvre québécoise.

L'effet des coupures budgétaires va dans le sens tout à fait opposé à cette direction. La FTQ a toujours été convaincue que le gouvernement devrait garantir à la population que ses besoins en biens et en services, tant privés que publics, soient satisfaits par une croissance soutenue de la demande et de la production et qu'à cette fin l'État soit le principal responsable du développement économique et social. Là-dessus, la FTQ ne peut accepter et n'acceptera aucun recul de la part de quelque formation politique que ce soit.

1.2 La pétition «Halte aux coupures»

Une voix
membre de la Centrale de l'enseignement du Québec

Si vous permettez, je voudrais profiter de la circonstance pour remettre au ministre de l'Éducation une pétition. Je voudrais également en profiter pour remercier nos partenaires des deux autres centrales qui ont accepté qu'on puisse faire ce geste dans le cadre de cette rencontre.

C'est une pétition intitulée «Halte aux coupures», qui n'a été signée ni dans les églises ni dans les centres commerciaux, mais dans les écoles et grâce à la collaboration de nos syndicats, de nos affiliés, la collaboration aussi de groupes de parents en certaines circonstances, dans la région de Montréal, du Regroupement contre les coupures budgétaires et des affiliés également des autres centrales.

Elle se lit comme suit: «Les coupures budgétaires en éducation ont des conséquences importantes sur la qualité des services éducatifs offerts à la population. En voici quelques exemples: diminution des services au niveau préscolaire; diminution de l'accès aux classes d'accueil pour les enfants néoquébécois; exclusion de centaines de milliers d'adultes québécois des cours de formation générale, professionnelle et socio-culturelle; abolition ou diminution de services aux étudiants; réduction du personnel de secrétariat technique et auxiliaire; diminution du matériel pédagogique nécessaire à l'apprentissage; multiplication des fermetures d'écoles. Face à cette situation, nous exigeons du gouvernement québécois le retrait des nouvelles règles imposées aux commissions scolaires, aux collèges et aux universités; l'indexation complète des budgets en éducation pour les niveaux et tous les secteurs; le maintien et l'amélioration des services en éducation» 35 000 noms!

1.3 Les exposés des ministres du gouvernement du Québec

Yves Bérubé

ministre délégué à l'administration et président du Conseil du trésor

L'impression que je retire des présentations qui viennent de nous être faites, c'est qu'il va sans doute exister la plus complète harmonie entre les représentants des syndicats et le gouvernement, et nous allons voir dans quel sens.

Je n'aborderai pas le problème des grands équilibres budgétaires ou du niveau de taxation au Québec, mais je prendrai le temps de nous pencher sur les causes de la situation, puisque vous en avez très bien illustré les conséquences. Si nous voulons être conséquents, il faudra donc examiner soigneusement les causes et, à partir des causes, prendre un certain nombre de moyens pour corriger effectivement ces causes, de manière à nous réaligner dans un sens que vous estimeriez peut-être plus valable. C'est le sens de mon intervention de ce matin. Au sourire de monsieur Rodrigue, il avait presque deviné que ce serait le sens de mon intervention!

En fait, la réalité est que les dépenses publiques croissent plus rapidement que la richesse des Québécois et l'inflation. À cette fin, j'ai fait préparer un petit tableau que je vais sortir de ma poche et qui va nous permettre de voir l'évolution des principaux chiffres.

Tableau 1

Comparaison des taux de croissance du budget et de l'économie du Québec

	1979-1980	1980-1981	1981-1982 Avant compression	1981-1982 Après compression
Niveau des dépenses (en millions $)	15 123	17 640	21 055	20 020
Taux de croissance des dépenses (%)	12,9	16,6	19,4	13,5
Taux de croissance de l'IPC (%)	9,1	10,4	12,0	12,0
Taux de croissance du PIB (%)	12,2	10,5	10,6	10,6

Prenons simplement trois années successives. Un budget de dépenses de 15 123$ millions, en 1979-1980, qui croît à 17 640$ millions. Si nous maintenons exactement le même rythme, c'est-à-dire que si nous conservons les programmes actuels, et nous verrons dans quel sens il existe des pressions à la hausse, nous aurions dû adopter un budget de 21 055$ millions. La décision fut prise de le ramener à 20 020$ millions.

En termes de croissance, nous avions 12,9% de croissance cette année-là, puis 16,6%; nous aurions dû observer une croissance de 19,4% et avons décidé de ramener cette croissance à 13,5%. Scandale! D'autant plus scandaleux que la richesse des Québécois, entre-temps, n'a crû que de 12,2%, alignement assez bon, déjà un écart important, 10,5% au lieu de 16,6% et 10,6% contre 19,4%, ce que nous avons essayé de ramener essentiellement à un rapport plus raisonnable.

Voilà où est le problème. Ne parlons pas de compressions, mais plutôt de ralentissement dans un taux de croissance anormal, comme disait monsieur Laberge. Effectivement, c'est ce qui se passe. C'est même supérieur à l'inflation. Il y a donc une progression nette des dépenses gouvernementales par rapport au coût de la vie.

Je pense que ce doit être la première observation à faire concernant ce budget.

Ce qui est intéressant aussi, c'est d'essayer de voir d'où vient cette explosion des dépenses publiques, quelle en est la cause et ce qu'on peut faire pour y remédier. Si on ne peut y remédier, quel genre de compressions doit-on appliquer?

Un premier élément de la croissance des dépenses, vous vous en doutez sans doute, c'est le service de la dette: à la fois à cause des taux d'intérêt et à la fois à cause de l'augmentation du déficit. Nous pouvons certes réduire le déficit en comprimant davantage les dépenses, mais nous ne pouvons pas décider d'une réduction arbitraire du déficit ou du service de la dette. Décider de ne pas payer l'intérêt sur la dette, par exemple, implique automatiquement que nous avons pris la décision ferme de ne plus jamais avoir de déficit, sous peine d'avoir des problèmes à trouver des banquiers. Donc, le service de la dette est essentiellement relié au grand équilibre budgétaire.

Regardons maintenant le deuxième élément. Nous avons la contribution gouvernementale, le service de la dette représente presque 500$ millions de croissance cette année, à son régime de retraite, qui s'explique également de deux façons: d'abord les salaires doivent suivre l'inflation et, par conséquent, le niveau des pensions s'accroît. Mais d'autre part il y a aussi un effort gouvernemental réel pour éponger le déficit actuariel, résultat de l'indexation de 1975, que vous connaissez bien, mais qui n'avait jamais été prévu à l'intérieur des équilibres budgétaires et qu'il nous faut éponger, sous peine de voir dans quelques années, pas tellement lointaines, un fardeau tellement énorme peser sur nos enfants qu'ils ne pourraient même pas défrayer les pensions que nous voudrions leur réclamer. Il nous faut éponger ce déficit, en croissance rapide, des dépenses au titre du régime de retraite.

Troisième élément, qui m'apparaît inévitable aussi, c'est l'aide sociale, d'abord, parce que nous observons une croissance démographique de l'ordre de 1%. Puisque notre aide sociale repose sur le seuil le plus bas de pauvreté que nous puissions définir, c'est le Montréal Diet Dispensary, il est difficile de ne pas augmenter ce niveau, au moins il faut le maintenir constant ou à peu près. Nous observons, de par les restrictions apportées par le gouvernement fédéral à son régime d'assurance-chômage, un transfert à l'aide sociale, ce qui nous amène une croissance de clientèle de 5%. En fait, l'accroissement de la clientèle apte au travail au sein de l'aide sociale est absolument phénoménale et explique à nouveau tout près de 160$ millions de croissance.

L'assurance-maladie aussi connaît une croissance rapide, peut-être moins à cause de la rémunération à l'acte que par l'augmentation rapide du nombre des médecins qui croît de 5% par année et du glissement des actes médicaux de manière à maintenir un revenu stable à nos médecins en dépit du fait que l'offre de services croît rapidement. Si j'ajoute à ça l'indexation évidemment nous avons à nouveau une croissance explosive.

Certains programmes gouvernementaux peuvent nous coûter plus cher. C'est le cas de la réforme de la fiscalité municipale tant attendue qui a demandé près de 20 ans à être mise au point et qui tient compte en fait du fardeau écrasant que doivent supporter les

municipalités qui n'ont pas de sources de revenus autonomes adéquates.

Je mentionnerais deux autres éléments : d'une part, l'hébergement pour les personnes âgées où le gouvernement a dû faire un effort particulier, cela se comprend, compte tenu du vieillissement de notre population. À nouveau, nous allons chercher 160$ millions. Mais j'ai oublié un autre élément, un élément minime, c'est celui de l'accroissement des coûts liés aux conventions collectives de travail et avantages sociaux. Là, il est de 1350$ millions.

Il vaut peut-être la peine de s'arrêter à cet élément minime, sans conséquence dans les grands équilibres budgétaires et, néanmoins, qui pourrait mériter qu'on l'examine quelques instants. C'est ce qui apparaît au tableau suivant. Ce que nous avons fait, c'est que nous avons considéré des effectifs constants dans les secteurs public et parapublic et nous nous sommes posé la question : Comment croît cette masse monétaire? Donc, l'augmentation de la masse monétaire par rapport à l'augmentation normale reliée à l'inflation.

Je souligne immédiatement qu'il y a une amélioration très nette par rapport à ce qui était connu dans le passé. En effet, l'écart entre la rémunération dans les secteurs public et parapublic, je parle de la rémunération globale, était de l'ordre de 16% avant les dernières négociations et il a été ramené à un niveau de 10% supérieur par rapport au secteur privé. Nous parlons ici du secteur privé le mieux rémunéré, c'est-à-dire le secteur syndiqué d'entreprises de 500 employés et plus.

Tableau 2

Coûts supplémentaires de la présente convention par rapport à une simple indexation au coût de la vie

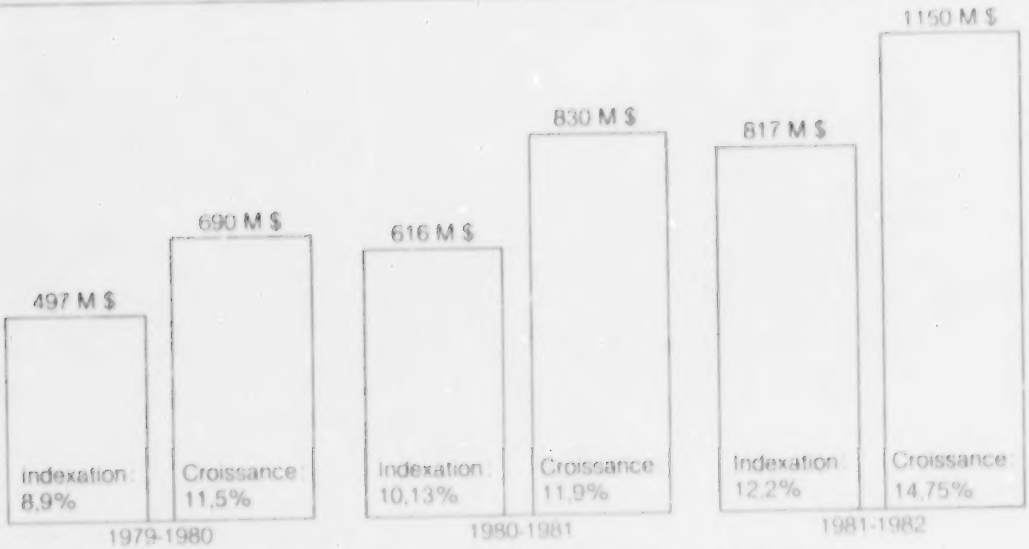

Masse en 1978-1979 = (Excluant le coût du régime de retraite) = 6243 M $
Indexation basée sur la croissance des prix de l'année précédente

Il y a donc eu un effort réel pour réaligner la croissance des salaires. Mais, en dépit de cet effort, ça vaut la peine de regarder ce qui se passe. En 1979-1980, si nous avions supposé simplement l'indexation de la masse, en prenant l'indexation de l'année précédente comme cela se fait, ç'aurait été une augmentation de 497$ millions; mais la croissance réelle de la masse des traitements et avantages sociaux a été de 690$ millions. Je ne tiens pas compte ici de l'accroissement du coût du régime de pension, uniquement salaires et avantages sociaux.

Le même phénomène joue en 1980-1981. Indexation de 10,13% alors que la croissance

est de 11,9%. Si j'applique pour 1981-1982 le même raisonnement, je constate que, pour une indexation de 12,2%, nous avons une croissance de 14,75%. Voilà donc un problème réel.

De fait, si nous devions réussir à réaligner les salaires sur le secteur privé, en d'autres termes, si l'objectif gouvernemental de réalignement avait pu être réalisé en une seule négociation. C'est une économie d'environ 1200$ millions qui aurait été possible et une telle économie aurait éliminé tout le problème des compressions budgétaires, nous n'en aurions jamais parlé, nous ne serions même pas à cette table pour en discuter. Mais, la réalité étant autre, nous devons effectivement en discuter. Par exemple, je soulignerais au président de la CEQ, dans son intervention très intéressante, qu'avant compression les budgets destinés aux salaires dans le secteur de l'éducation étaient de 29,9% du budget des dépenses totales. Après compression, c'est 30,7%.

Donc la part des salaires à l'éducation, dans les dépenses totales gouvernementales, a crû dans un budget qui s'est lui-même accru de 13,5% plus vite que l'inflation. Je suis donc certain que ça doit rassurer le président de la CEQ quant à l'importance relative des salaires dans ce secteur.

Où, à ce moment, rétablir l'équilibre? Comme je soulignais tantôt, est incompressible essentiellement le service de la dette, est partiellement compressible le montant alloué aux traitements et bénéfices marginaux, partiellement compressible et nous allons voir pourquoi. J'ai, dans le tableau suivant, un portrait des principales catégories de dépenses de l'État, leur importance relative, d'une part, et les compressions qu'elles ont dû subir.

Tableau 3

Répartition des compressions budgétaires par catégorie de dépenses

	Besoins projetés 1981-1982 ('000$)	% sur le total	Compressions budgétaires ('000$)	Compressions budgétaires %	Variation en % Compressions budgétaires / Besoins projetés 1981-1982	Livre des Crédits 1981-1982 ('000$)	Variation en % 1981-1982 / 1980-1981
Traitements et avantages sociaux		52		26	2,5	10 628	15,8
Autres dépenses de fonctionnement		12		20	8,1	2 304	7,3
Immobilisations (directes et indirectes)		5		16	13,9	995	8,2
Service de la dette (directe et indirecte)		11		10	4,5	2 189	21,4
Autres programmes de transfert		20		28	7,0	3 904	8,7
Total	**21 055**	**100**	**1 035**	**100**	**4,9**	**20 020**	**13,5**

Les traitements et avantages sociaux représentent 52% de la masse monétaire des dépenses, mais ne supportent que 26% de la coupure et connaissent une croissance de 15,8%. Rappelons-nous toujours quel est le niveau d'inflation de 12% et de croissance des richesses de nos compatriotes, qui est de 10,5%, et nous pouvons certainement enclencher une réflexion intéressante.

Forcément, sur les 48% des dépenses qui restent, il nous faut appliquer 74% des coupures ou des ralentissements dans l'expansion, et c'est ce qui se produit. Au

niveau des dépenses de fonctionnement, avec 12% du budget, nous devons leur faire encaisser 20% des compressions. Au niveau des immobilisations, qui représentent 5% du budget, c'est 16% des compressions, c'est-à-dire trois fois leur importance relative.

Au niveau du service de la dette, cela se maintient, c'est allié simplement à la réduction du déficit et, au niveau des programmes de transfert de toutes sortes, pour 20% de la masse budgétaire, c'est 28% de compression.

Les taux de croissance, on les voit immédiatement, que ce que l'on ne peut appliquer au service de la dette et aux traitements et avantages sociaux se répercute directement sur les autres programmes, c'est-à-dire les transferts aux citoyens. On se rend compte, effectivement, que nous allons être très rapidement d'accord sur l'interprétation à donner au budget et sur un certain nombre de mesures correctives que nous pourrons certainement nous asseoir et examiner ensemble.

Qui doit supporter de telles compressions? Certains pourraient imaginer qu'un transfert aux agents de développement économique est excessif et qu'on devrait le réduire. Gardons à l'esprit cependant que le transfert total aux différents agents représente 2% du budget, c'est-à-dire 376$ millions, dont 184$ millions aux agriculteurs du Québec. La marge de manœuvre n'est pas là, indéniablement.

À l'Éducation, où le coût par élève était en 1977-1978, par rapport à celui de l'Ontario, de l'ordre de 350$ supérieur, c'est 30% du budget, 14% des coupures. Rien d'excessif, c'est le secteur épargné. La croissance est encore de 15,8%.

Aux Affaires sociales, 22% du budget avec 20% des coupures, c'est un enlignement à peu près sur l'effort demandé à l'ensemble des Québécois. Qui écope? C'est essentiellement le gouvernement. Avec 25% du budget au fonctionnement interne, nous devons encaisser 31,4% des coupures. N'oublions pas qu'il y a, à l'intérieur de ces dépenses de fonctionnement, le service de la dette qui, lui, est à peu près incompressible. Cela veut donc dire des restrictions très importantes dans nos ministères et un effort pour améliorer la productivité, améliorer les efforts de notre fonction publique pour arriver à donner des services équivalents avec des ressources moindres, et les transferts à la population, comme je l'ai souligné.

En fait, l'esprit général des compressions que nous avons tenté d'appliquer est simple. Prenons le cas de l'aide sociale. Nous n'avons pas cherché à réduire le niveau d'aide sociale aux citoyens, mais nous avons à éliminer certains abus. Par exemple, certains bénéficiaires pourraient avoir obtenu des prestations non conformes à la loi et avoir une dette au gouvernement. Il est possible également qu'une agence gouvernementale doive de l'argent aux citoyens, un remboursement d'impôt ou encore un versement venant de la Régie des rentes. On peut s'interroger dans quelle mesure il ne serait pas plus simple de faire le transfert direct de ces paiements pour combler la dette du bénéficiaire. C'est ce genre de réflexion en cours pour faire porter le moins possible de ces compressions sur le citoyen démuni, mais tenter d'éliminer des abus, des cas de fraude, et faire en sorte que notre machine soit plus efficace.

Également, nous tentons de comprimer certaines dépenses valables en soi, certaines activités tout à fait justifiables, mais qui se justifieraient dans un contexte de luxe et moins dans le contexte actuel que nous connaissons. Nous faisons un effort pour ne pas restreindre l'accès des citoyens à des services publics dits essentiels. Si, effectivement, nous nous entendons sur le caractère absolument essentiel de ces services que personne ne saurait chercher à restreindre, je pense que chaque fois que nous discuterons de services essentiels nous n'aurons aucune difficulté à nous entendre. Comme je le constate, en fait, c'est l'harmonie la plus totale entre la partie syndicale et le gouvernement.

Camille Laurin
ministre de l'Éducation

Mes chers amis, je pense que ce qui nous confronte tous tant que nous sommes, à quelque secteur d'activité que l'on appartienne, c'est un problème collectif, c'est un problème de société, c'est celui d'un écart croissant entre notre niveau d'aspiration des objectifs que nous partageons, d'une part, et, d'autre part, les moyens qui nous permettent de réaliser ces objectifs et d'atteindre à ces niveaux d'aspiration.

Je pourrais reprendre à mon compte la plupart des éléments des discours que je viens d'entendre des centrales syndicales. Je pourrais aussi constater avec tristesse et anxiété que nous ne parvenons pas à maintenir ou que nous parvenons à maintenir des services qui existent dans le domaine de l'éducation, par exemple, et qu'il nous faudra augmenter parce que, justement, nous partageons le même niveau d'aspiration et les mêmes objectifs, parce que nous sommes obligés de diminuer des services déjà installés et que nous avons appréciés, ou encore parce nous sommes obligés de supprimer, ne serait-ce que temporairement, des services installés depuis plus ou moins longtemps, mais qui nous paraissaient éminemment utiles ou souhaitables. En ce sens-là, peut-être que j'aurais pu signer, moi aussi, la pétition qu'on vient de me présenter.

Par ailleurs, ce qu'on n'a peut-être pas souligné assez dans les présentations que nous venons d'entendre, c'est la question des moyens qui nous sont disponibles, que nous avons en main pour soit maintenir ces services, les augmenter, ou pour éviter les diminutions que nous déplorons.

Je pense qu'il faut situer quand même ce problème dans son contexte historique. Monsieur Gaulin l'a souligné tout à l'heure, à partir de 1960, notre société, particulièrement dans le domaine de l'éducation, a fait un immense effort. Je pense que tout le monde reconnaît qu'à l'époque, la situation de l'école au Québec était déplorable en ce sens que la démocratisation n'y existait pratiquement pas, la proportion de notre population qui atteignait le niveau secondaire, le niveau collégial, le niveau universitaire, était par trop faible et elle était le fait d'un secteur bien identifié de la population, on pourrait dire le secteur privilégié. Donc, notre société, en 1960, a fait un choix, le choix de démocratiser notre enseignement, le choix de faire accéder à l'éducation secondaire, collégiale et universitaire un nombre de plus en plus grand de citoyens. Cela s'imposait pour toutes sortes de raisons, que ce soit un impératif d'humanisme, de développement humain absolument essentiel, ou encore que ce soit pour des raisons économiques, car je partage l'opinion de monsieur Gaulin là-dessus et de l'OCDE, que le développement des ressources humaines constitue éminemment un facteur important de développement économique.

Notre société, au cours des vingt dernières années, a poursuivi son effort d'une façon accélérée. Durant plusieurs années, le Québec a été à la tête de toutes les provinces du Canada pour la portion de son revenu public qu'elle consacrait à cette mission éducative. Sans donner tous les chiffres exacts, je sais, par exemple, que le pourcentage des dépenses consacrées à l'éducation dépassait de loin la croissance des revenus, la croissance du produit intérieur brut. Il s'est longtemps situé à 1,35, 1,40 comparativement à un indice de revenu de 100.

Nous avons pu faire cet immense effort de rattrapage qui a résulté dans la multiplication des immeubles et du personnel enseignant et non enseignant à la faveur d'une période faste de développement économique. Heureusement, à la suite du deuxième conflit mondial, l'économie québécoise à la remorque, bien sûr, de l'économie canadienne, américaine ou occidentale, a connu une période d'affluence qui a été bien décrite par les économistes et, grâce à cela, nous avons pu consacrer à ce rattrapage, à ce développement, une bonne partie des ressources qu'il fallait y consacrer. Je dis une bonne partie parce que pour compléter ce rattrapage, étant donné l'écart énorme qui existait entre notre idéal et nos ressources, il aurait fallu y consacrer encore bien plus de ressources que nous ne l'avons fait.

À partir d'une certaine année, il est devenu impossible d'y consacrer autant de ressources et c'est peut-être la raison pour laquelle, dans le tableau que vient de vous donner monsieur Bérubé, on constate, par exemple, que le taux de croissance du PIB en 1979-1980 n'est que de 12,2% par rapport à un niveau de dépenses de 15 123$ millions.

Je pense qu'à partir d'une certaine année, que nous pourrions situer à 1973, les conditions de développement de l'économie mondiale, particulièrement occidentale, américaine et canadienne, ont changé graduellement, à un tel point que les règles du jeu ont été changées. L'augmentation du prix du pétrole non seulement faramineuse, mais rapidement croissante, a augmenté le coût de production de tous les biens de consommation et a augmenté le coût d'entretien de tous les services que nous possédons. C'est dans la foulée de cet élément majeur de crise qui s'est développée avec les années qu'ont pris place ensuite un taux d'inflation qu'aucun pays n'a pu contrôler et, nous le savons actuellement, une augmentation croissante des taux d'intérêt qui sont un des symptômes du décrochage ou de la crise que nous connaissons actuellement.

Ce qui veut dire que pour maintenir les mêmes services, il faut dépenser beaucoup plus d'argent que nous y consacrions antérieurement. Cela veut dire aussi que pour augmenter nos services, il faut y consacrer beaucoup plus d'argent que l'introduction de nouveaux services pouvait nous coûter il y a 15 ou 20 ans.

Un autre facteur d'accroissement qui vient d'être signalé par mon collègue, évidemment, c'est l'augmentation des masses salariales. Je suis très heureux que la syndicalisation ait amené une amélioration des conditions de travail et de conditions de traitement des employés, mais il reste quand même que cette augmentation rapide et juste, on pourrait même avoir souhaité qu'elle soit encore plus considérable, il faut quand même constater que cet accroissement plus rapide de la masse salariale dans certains secteurs d'activité a contribué à cet accroissement des dépenses. C'est la raison pour laquelle je parlais tout à l'heure de cet écart croissant entre un niveau d'aspiration des objectifs que nous partageons et les moyens qui sont à notre disposition pour permettre de les réaliser ou de les atteindre.

Ceci cause un problème d'autant plus aigu qu'au fur et à mesure que nous effectuions ce rattrapage, au fur et à mesure que nous démocratisions notre système d'enseignement, que ce système devenait plus accessible à tous les niveaux, au fur et à mesure que le conscience sociale de plus en plus aiguisée de tous les citoyens se développait au point de majorer, d'accentuer nos besoins de développement, que ce soit dans le secteur régulier pour les jeunes, que ce soit dans le secteur du développement des adultes, au fur et à mesure également que les services se mettaient en place et que nous en apprécions les avantages, il devenait beaucoup plus difficile d'envisager ou qu'ils ne soient pas maintenus ou qu'ils soient diminués ou qu'ils soient supprimés pour certains d'entre eux. Il est, en effet, beaucoup plus difficile de renoncer à des avantages que l'on a déjà connus, appréciés, que d'accepter que certains services, de ces services que nous n'avons jamais connus, ne nous soient pas octroyés.

Donc, non seulement augmentation de l'écart au fur et à mesure de l'augmentation des dépenses et de la diminution du développement économique qui amène une diminution des revenus, mais également une souffrance plus grande du point de vue de la perception que nous avons de la nécessité de ces avantages et des effets heureux qu'ils apportent pour le développement individuel ou le développement collectif.

Si je dis que c'est un problème collectif, c'est parce que cette diminution des revenus, des moyens que nous avons, c'est en tant que société que nous la vivons et en tant que société aussi que nous devons la confronter.

Il reste, cependant, que dans le domaine de l'éducation en particulier, comme vient de l'indiquer mon collègue, les compressions ont été moins importantes que ce que représente la part dévolue à l'éducation dans le budget total du Québec, un écart de 16%, puisque le ministère de l'Éducation absorbe 30% du budget et que nous n'avons absorbé que 14% de la compression.

Bien sûr, cela peut rendre triste chacun puisque c'est quand même une compression, c'est quand même un ralentissement de la croissance. Il est évident qu'une simple croissance, par exemple, de 10,8% dans le budget du primaire-secondaire, même si, en chiffres absolus, cela représente 3600$ millions, une augmentation de 10,8% alors qu'il aurait fallu, simplement pour maintenir les services existants à l'état où ils existaient l'année antérieure, près de 18% ou 19%, cela, évidemment, constitue une diminution par rapport aux attentes que nous avions tous.

Il reste, cependant, que nous n'avions guère le choix. Je signale, par exemple, que sur les 3600$ millions consentis aux secteurs primaire et secondaire, il y a 3300$ millions qui sont absorbés par les salaires. Il ne reste donc pour les services qu'une somme de 300$ millions. Il faut donc que ce soit à l'intérieur de cette enveloppe de 300$ millions que nous décidions quels services augmenter, quels services maintenir ou quels services supprimer. Ce fut, évidemment, un exercice très douloureux, difficile : choisir des priorités à l'intérieur d'une gamme de services que l'on peut considérer essentiels d'une façon vitale, essentiels d'une façon moins vitale. Ceci est un exercice que je ne souhaite à personne, mais c'est quand même la contrainte qui était la nôtre.

Je pense que, soumis à ce jourd, à ces contraintes, nous avons effectué les compressions, le ralentissement de la croissance ou les coupures, lorsque ce fut le cas, de façon quand même à conserver ce que nous estimons essentiel d'une façon vitale, c'est-à-dire les services directs aux élèves. D'ailleurs, ceci nous était un peu dicté du fait que 3300$ millions du budget du primaire et secondaire étaient consacrés à la masse salariale. On sait que les services directs aux élèves sont surtout assurés par le personnel, le personnel enseignant ou le personnel non enseignant.

Je crois, je suis appelé à en faire la preuve ces jours-ci aux crédits, que nous avons quand même réussi à maintenir notre idéal d'accessibilité pour l'essentiel et à assurer les services directs aux élèves. Par exemple, le ratio maître-élèves est respecté puisque nous respectons la convention collective et, dans la foulée du plan d'action de l'école québécoise, nous avons quand même conservé ce qui avait été instauré depuis deux ans pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Je pense ici, par exemple, aux mesures que nous avons prévues pour l'encadrement des élèves surtout au primaire et, en partie, au secondaire. Je pense aussi à ce que nous avons mis en place depuis deux ans comme mesures d'appui, comme services personnels à l'étudiant, qu'il s'agisse de cours de récupération, qu'il s'agisse d'aide personnelle à l'étudiant, qu'il s'agisse du suivi plus rigoureux pour les étudiants en difficulté, je dirais même aussi qu'il s'agisse de l'intégration des enfants en difficultés d'apprentissage. Je pense que c'était là un constat de société, qu'il fallait cesser d'isoler les enfants en difficultés d'apprentissage dans des classes spéciales puisque cela nuisait à leur insertion sociale, à leur développement, donc, personnel et à leur épanouissement.

Évidemment, cette décision était importante particulièrement en ce qui concerne ce qu'on appelle les déficients légers à qui, en particulier, il fallait éviter la ségrégation ou la marginalisation. Depuis deux ans, 30 000 de ces déficients légers sont en voie d'intégration dans les classes régulières. Malgré nos contraintes budgétaires, il n'y aura pas de diminution à cet égard. Nous continuerons l'intégration de ce que l'on appelle les déficients légers.

Bien sûr, avec l'aide des commissions scolaires, puisque à l'intérieur de l'enveloppe

totale dont elles disposent et au moyen de la transférabilité des sommes d'un poste à l'autre, il reviendra aux commissions scolaires de prendre les décisions de façon à faciliter cette intégration des déficients légers dans les classes régulières. Je sais très bien qu'il y aura un problème pour elles pour le faire, en ce sens qu'il faudra consacrer aux professeurs réguliers qui en ont besoin; les budgets nécessaires, soit comme mesures d'appui provenant en particulier des spécialistes qui peuvent s'avérer nécessaires pour des cas particuliers, mais je pense qu'à l'intérieur de l'enveloppe, les sommes nécessaires sont disponibles à cet égard.

Nous ne pouvons pas faire la même chose pour les déficients lourds. L'intégration pose à cet égard des problèmes plus difficiles, nous en sommes bien conscients, justement en raison de la gravité des handicaps, mais je pense que là aussi nous avons conservé l'essentiel puisque les budgets consacrés à cette scolarisation des handicapés lourds ne seront pas changés non plus.

Nous avons également maintenu l'essentiel puisque tout ce que nous avions commencé à introduire depuis deux ans pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement sera maintenu. Nous avons publié récemment nos nouveaux régimes pédagogiques qui cristalliseront, qui incarneront les principales réformes contenues dans le plan d'action de l'école québécoise, en particulier le remplacement des programmes cadres par des programmes plus précis pour chacune des matières. Ce travail est en train depuis deux ans. Cette année, comme l'an prochain, nous le poursuivrons d'une façon très active et je pense qu'à la fin de 1983, tous les programmes cadres auront été révisés, auront profité de l'évolution des sciences pédagogiques et pourront être mis à la disposition de nos professeurs.

Nous avons maintenu l'essentiel pour le perfectionnement. D'ailleurs, là, nous n'avions pas le choix puisque les conventions collectives prévoient que l'enveloppe pour le perfectionnement doit contenir 141$ par enseignant. Je pense que voilà une somme qui permettra aussi bien aux commissions scolaires qu'aux enseignants de continuer à se perfectionner, que ce soit pour améliorer leur rendement sur le plan général ou que ce soit pour se préparer à améliorer leur enseignement à la lumière des programmes plus précis et des programmes mieux adaptés dont ils disposent déjà et dont ils disposeront davantage au cours des années qui viennent.

Nous avons maintenu aussi l'essentiel en ce sens que l'accessibilité sera maintenue. Par exemple, nous prévoyons une augmentation de la population étudiante au collégial. Les taux de passage s'améliorent entre le secondaire et le collégial et le collégial et l'université, ce qui constitue un autre élément du rattrapage dont je parlais tout à l'heure et qui est loin d'être terminé.

Nous avons tenté aussi, pour maintenir cet essentiel, d'effectuer des compressions ou des coupures là où nous pensions pouvoir le faire. Par exemple, nous avons augmenté les frais de scolarité des étudiants étrangers afin que ceux-ci participent maintenant à près de 60% à leur éducation. Il y a là des économies dont pourront bénéficier d'autres services.

Nous avons éliminé les classes d'accueil pré-maternelles pour les élèves non admissibles à l'enseignement du français, tout en les maintenant cependant, je tiens à le souligner, pour tous les élèves qui, en vertu de la Loi 101, doivent aller à l'école française.

En somme, en faisant des coupures ou en maintenant les services dans des domaines que nous jugions non essentiels, en effectuant des compressions dans les seuls endroits où nous pouvions le faire dans le plein respect des conventions collectives, je pense que nous avons réussi quand même à maintenir l'essentiel. La preuve en est que même au moment où l'on se parle, la situation de l'éducation, particulièrement au pré scolaire, au primaire et au secondaire, m'apparaît encore meilleure ici, au Québec, qu'elle ne l'est en Ontario ou les ratios maître-élèves sont plus élevés, où les salaires sont inférieurs, où les tâches que doivent assumer les enseignants sont plus lourdes que celles que doivent assumer les enseignants québécois.

Il est vrai que nous avons dû marquer le pas dans certains secteurs. Je pense en particulier à l'éducation des adultes, où, malgré tout ce qui a été dit, après l'effervescence que nous avons connue au cours des trois dernières années, grâce d'ailleurs à l'impulsion que nous avons contribué à lui donner, nous devons revenir pour cette année à un état antérieur, celui qui existait il y a deux ans à peu près. Mais je dis bien «mar-

quer le pas», car nous attendons les recommandations de la Commission Jean. Nous en profitons pour rationaliser un certain nombre de services, pour faire des efforts pour une meilleure gestion, mais il est bien entendu que lorsque auront paru les recommandations de la Commission Jean, plus assurés d'une gestion plus rigoureuse, d'une rationalisation de l'emploi de nos dollars, nous pourrons probablement reprendre notre effort dans cette direction.

Je sais que le moment n'est pas venu de penser aux solutions, mais je rappelle quand même que déjà, au sein de l'administration gouvernementale, nous avons commencé à mettre en place des solutions, puisque, depuis quatre ou cinq ans, le nombre d'employés au ministère de l'Éducation a décru d'une façon très importante, malgré l'effort intense de réflexion que nous avons fait pour l'amélioration de nos programmes. Donc, il est vrai que nous administrons un plus grand nombre de programmes avec des effectifs diminués. Cette économie, je pense que tout le monde est appelé à la faire, puisque, comme je le disais au début, c'est un problème collectif. Nous devrons la faire à l'échelle de tous nos réseaux. Il faudra également que la population se mette dans l'idée, par un changement de mentalité ou d'attitude, que cela s'impose au nom du bien commun, de l'intérêt public. Sans m'avancer encore trop dans ce sens-là, je pense qu'il importera que la solution de ce problème n'incombe pas qu'à l'administration gouvernementale, mais à tous les réseaux et à tous les citoyens.

Pierre-Marc Johnson
ministre des Affaires sociales

Quinze minutes, ce n'est pas très long quand on pense à ce que couvre ce secteur des affaires sociales. Je ne reprendrai pas l'exposé passablement clair, je pense, qu'a fait mon collègue du Conseil du trésor sur ce qui reste des incompressibles dans le système en vertu des conventions collectives et des contraintes qui en découlent.

Le budget du ministère passe de 4$ milliards à 4 457$ millions, c'est-à-dire que ça coûtera pour administrer les réseaux au Québec 457$ millions de plus cette année.

Évidemment, et nous le savons, les hôpitaux et les centres de services sociaux, une partie du réseau a dû absorber, depuis trois ans, certaines compressions qui se manifestent maintenant, bien que la vérification finale ne soit pas faite au niveau comptable, par une augmentation très sensible du déficit, particulièrement dans le secteur hospitalier.

Il faut peut-être aussi rappeler que les besoins dans le secteur social et de la santé, ou tout au moins leur expression, seront toujours à peu près illimités. Ce n'est pas tellement dû au système, c'est dû à la condition humaine. Compte tenu de cela, il reste quand même qu'on peut regarder certaines choses le plus clairement possible. Par exemple, à l'égard de la performance, on peut faire des comparaisons externes, c'est le schéma classique des comparaisons avec l'Ontario, que le président de la CSN a écarté assez rapidement sous un vocable. Il reste qu'il y a là-dedans à l'occasion des critères qui nous permettent de nous comparer à ce qui est un environnement, à l'occasion, un peu semblable, malgré certains facteurs, y compris celui de l'historique de la nation québécoise.

Il y a les comparaisons internes aussi, souvent, qui nous permettent d'analyser, à partir de certains paramètres, la performance respective des établissements, non plus seulement en termes de nombre de lits, de nombre de population, mais, pour utiliser le vocable anglais, de l'«output», compte tenu d'un équipement, d'un personnel et d'une population desservie à peu près semblables. Le ministère a passablement de données là-dessus, dans le secteur de la santé en particulier.

Je voudrais faire une remarque au sujet d'une affirmation du président de la CSN qui a dit tout à l'heure: «On a coupé 5000 postes». Les chiffres que nous avons au ministère, c'est qu'il y a trois ans il y avait 91 073 employés dans le réseau de la santé et cette année il y en a 91 050, c'est-à-dire une différence de 23 employés. On n'en trouve pas 5000 malheureusement.

Les besoins les plus évidents, ceux qui ont été évoqués ici à l'égard des urgences, exemple, Montréal. On le sait, il y a des problèmes. Il y a des choses qui sont en cours.

D'ici à peine quelques semaines, il y aura déjà un début de coordination en termes de centrales d'urgence. Les soins à domicile et les jeunes, j'y reviendrai dans quelques secondes.

Donc, la compression doit s'appliquer sur ce qui est compressible, et je pense que monsieur Bérubé a démontré ce qui n'était pas compressible. Ce qui n'est pas compressible, c'est le gros morceau. Cela veut dire qu'il faudra le faire avec une approche qui tienne compte des disparités de performance, une approche aussi qui doit tenir compte des disparités régionales en termes de ressources, que ce soit au niveau des services sociaux et des services hospitaliers.

A travers tout ça, tenter de «prioriser» certaines choses, les urgences, la santé mentale, les soins prolongés, les soins à domicile, la prévention. La prévention au sujet de laquelle je voudrais dire un mot, même si on ne met pas beaucoup d'argent et de développement là-dedans. Le Québec, de façon générale, et encore une fois il faut voir d'où on vient, depuis quinze ans, c'est absolument phénoménal ce que cela a connu comme croissance, pas seulement en termes budgétaires, mais en termes de l'amélioration des conditions de l'ensemble des Québécois en matière de santé. On a un des systèmes les plus performants du monde, probablement, en termes relatifs encore une fois, à l'égard du principe d'universalité qui est contenu dans nos lois des années '60. On peut se comparer aux Américains à l'occasion. Par exemple, dans le secteur de la médecine, on a une médecine qui est américaine au sens de la technologie, au sens des instruments diagnostics, mais elle est loin d'être américaine, par exemple, si on parle en termes d'accès universel à une médecine qui, de façon générale, est une médecine de qualité, parce qu'aux États-Unis tout le monde n'a pas accès à des soins de qualité comme il y en a ici au Québec.

Et, à cet égard-là, il faut arrêter, peut-être par des exemples particuliers qu'on trouvera toujours, de dire que notre système est épouvantable. Les besoins, il y en a, il y en a, c'est vrai, mais peut-être à l'égard de l'ensemble de la performance de notre système, faut-il voir qu'il performe relativement bien.

Il reste aussi à l'intérieur des budgets à toucher, je pense à cause de cette compression, à ce qui n'est pas immédiatement essentiel pour le citoyen. Cela veut dire, en pratique, qu'il faudra, à l'égard du personnel administratif, peut-être qu'on exerce des compressions à ce niveau. Il y a des exemples qu'on pourrait donner. Il y a des services de relations publiques dans certains hôpitaux qui sont aussi gros que dans certains petits ministères, paraît-il.

Il y a la rationalisation aussi. C'est tout le débat et je penche plutôt vers la notion que le réseau des affaires sociales n'est pas un réseau d'établissements, il est plutôt un réseau de services à la population. Cela veut dire rationaliser, à l'occasion.

C'est, en gros, les moyens que ça implique. Encore une fois, faut-il voir d'où on est parti. On peut toujours parler de la chirurgie d'un jour. Soit dit en passant, les vasectomies, c'est de la chirurgie d'un jour et ce n'est pas en soi dramatique, ça prend en général deux heures entre le moment où le patient entre et peut sortir, même dans un cabinet privé. Il n'y a pas en soi de drame dans la notion de chirurgie d'un jour. Il y a des choses qui impliquent par définition que la chirurgie dure un jour.

Les soins à domicile, faut-il voir d'où on part. En 1977, il y avait 28$ millions dans les soins à domicile au Québec et, dans le budget de 1981-1982, il y en a 62$ millions. La protection de la jeunesse, on nous en parle, oui. Loi 24, oui. Il y avait 2$ millions pour la protection de la jeunesse au Québec en 1977. Il y a 16$ millions cette année pour la protection de la jeunesse. Il faut voir ce qu'est le taux de croissance dans ces secteurs-là depuis trois ans. L'hébergement pour les personnes âgées presque stagnant pendant cinq ans et, depuis trois ans, 2600 nouvelles places. Il y en a 3700 en chantier, en voie de réalisation. Certains centres d'accueil ont ouvert il y a trois jours, d'autres vont ouvrir dans trois semaines.

On pourra toujours me donner un exemple, un cas particulier, mais qu'on regarde globalement la performance depuis quelques années. Le taux de croissance absolument énorme pas seulement des masses monétaires impliquées, mais aussi des services rendus aux citoyens. C'est dans ce contexte-là qu'on approche maintenant de cette compression. Ce n'est pas dans un contexte théorique, c'est le contexte du Québec et un contexte où cela a progressé de façon phénoménale.

Il y a des limites aux ressources qu'on a peut-être pour ce rythme de progression et c'est ça qu'on est en train de vivre, encore une fois, dans un secteur, je le répète, où l'expression des besoins restera toujours illimitée, quelle que soit la perfection ou la perfectibilité du système. Et c'est à cause de la condition humaine. Tant qu'il y aura des gens qui souffriront, qui seront malades, on considérera qu'il y a encore des choses à faire.

Au-delà de ces grands paramètres de rationalisation, de la nécessité de tenir compte, dans la mesure du possible, des disparités régionales, de certains secteurs plus ciblés que d'autres et de la contrainte qui pèse déjà sur une partie des réseaux depuis trois ans en termes de diminution de la progression à certains endroits, il reste qu'il y a encore de la place pour du raffinement. Cela va être exigeant, ça va peut-être aussi être exigeant pour les participants, encore une fois, en tenant compte que les Québécois ont le droit d'être exigeants avec nous tous, avec tous ceux qui sont autour de cette table.

Je pense, entre autres, aux arrangements locaux possibles. Les contraintes des conventions collectives ne sont pas seulement des contraintes pour les travailleurs à l'occasion, pour les gens qui administrent une partie ou pour l'État par ce que ça émarge quand on regarde ce que ça représente dans un budget. Mais parfois il y a des dimensions normatives des conventions collectives qui rendent les choses très contraignantes sur le plan local. Mais il y a aussi la possibilité de s'entendre localement à l'occasion parce que les chicanes, ça coûte cher.

L'an passé, les chicanes ont coûté trois centres d'accueil; pour 10$ millions de griefs portés en arbitrage. On pourra sûrement me donner l'exemple d'un directeur de personnel qui en a bien mérité une bonne douzaine et peut-être que, dans le réseau, quelqu'un pourra me donner l'exemple d'un agent de griefs qui charme, mais il y en a eu pour 10$ millions dans le système l'an passé, payés, soit dit en passant, par les contribuables. C'est dans les conventions collectives, les frais d'arbitrage sont payés par le gouvernement.

Cela veut dire qu'il reste des choses à faire en termes d'attitude aussi, des deux côtés, je pense bien. Je suis convaincu qu'on sera à la hauteur de l'exigence de l'exercice auquel on doit se livrer tous et, encore une fois, il faut le mettre dans la perspective de l'évolution du Québec depuis une quinzaine d'années, parce qu'en général ce qui a amené beaucoup de gens dans le secteur des affaires sociales, ce n'est pas seulement l'obligation d'y être au moment où le réseau connaissait de l'expansion, au moment où il était facile de trouver un «emploi». C'est, dans le cas des plus âgés; je me permettrai de parler de ceux qui ont plus de 36 ans, un réseau qui a évolué énormément, le président de la CSN a dû connaître l'époque, dans le réseau, où il fallait presque qu'un employé demande la permission de quelqu'un dans l'hôpital pour se marier. On n'est plus tout à fait là au Québec et je suis sûr que les plus âgés vont se rappeler que le contexte dans lequel on peut œuvrer a évolué d'une façon phénoménale, autant sur le plan des relations de travail que sur le plan de la quantité et de la qualité des services offerts à l'ensemble des citoyens. La plupart des personnes qui œuvrent dans le réseau des affaires sociales, la plupart, l'ont fait, l'ont choisi, souvent parce qu'elles avaient l'impression qu'elles pouvaient être utiles dans ce métier ou dans cette occupation.

Effectivement, les employés du réseau, les professionnels du réseau, les administrateurs du réseau sont des personnes qui rendent des services énormes à la collectivité québécoise et elles devront continuer de le faire avec une diminution de l'accroissement des ressources que le réseau a connu depuis quinze ans.

1.4 Les questions d'information

Marcel Gilbert
conseiller syndical, Confédération des syndicats nationaux

Sur des questions un peu d'ordre technique, on ne donnera pas de réponse, ça prendrait plus de temps de réflexion que ça.

Je voudrais demander à monsieur Johnson, quand il dit qu'il y a eu une réduction d'à peine 23 postes, c'est pour bien préciser l'affaire, cela se situe entre quelle année et quelle année?

Pierre-Marc Johnson
ministre des Affaires sociales

En 1978, 91 073; en 1979, 91 635; en 1980, 91 050. Ce sont les chiffres qui sont disponibles.

Marcel Gilbert
conseiller syndical, Confédération des syndicats nationaux

Est-ce que ces chiffres concernent les seuls établissements de santé ou l'ensemble des établissements du réseau des affaires sociales, c'est-à-dire les centres d'accueil, etc.?

Pierre-Marc Johnson
ministre des Affaires sociales

Seulement la santé, temps complet et santé.

Marcel Gilbert
conseiller syndical, Confédération des syndicats nationaux

D'accord, j'ai les informations que je voulais. Pour monsieur Bérubé, j'aurais peut-être deux ou trois questions.

Quand vous parliez des augmentations de traitements et de bénéfices marginaux, des avantages sociaux, vous parliez de certains taux de croissance qui ont été inscrits au tableau. Est-ce que vous pourriez les décomposer pour nous montrer la partie de la croissance qui tient aux bénéfices marginaux et la partie qui tient aux salaires?

Yves Bérubé
ministre délégué à l'administration et président du Conseil du trésor

Je n'ai pas les bénéfices marginaux et les salaires. Je pourrais les décomposer essentiellement de mémoire, pour l'instant, par une indexation sur échelle pour les années en cause, c'est-à-dire toujours l'indexation reliée à l'augmentation de l'indice du coût de la vie de l'année précédente à laquelle s'ajoute, dans la dernière année dont nous venons de parler, 1981-1982, un enrichissement qui est, je crois, de 1,22%. À cela, il faut ajouter une augmentation qui est d'un peu plus de 2%, 2,2%, 2,4%, qui est essentiellement le coût du système relié à une promotion à l'intérieur des échelles; c'est principalement lié à l'augmentation du nombre d'années d'expérience et à l'ensemble des facteurs que vous connaissez bien.

Marcel Gilbert
conseiller syndical, Confédération des syndicats nationaux

Vous avez évalué le coût du système à 2,2%?

Yves Bérubé
ministre délégué à l'administration et président du Conseil du trésor

Non, 1,5%. J'ai le chiffre exact. Sur les neuf mois, de 1981 à 1982, les 14,75%, il y a quand même une distinction entre l'année budgétaire et l'année des conventions collectives, avec un accroissement de la masse salariale qui serait de 15,6%, vous auriez 12,2% d'inflation, 1,5% de coût de système et 1,5% de forfaitaire, d'harmonisation et d'amélioration des avantages sociaux.

Marcel Gilbert
conseiller syndical, Confédération des syndicats nationaux

Les augmentations que vous donnez, c'est pour les années budgétaires?

Yves Bérubé
ministre délégué à l'administration et président du Conseil du trésor

Oui, c'est ça.

Marcel Gilbert
conseiller syndical, Confédération des syndicats nationaux

D'accord. Juste une autre question, peut-être que vous avez l'information. À quel niveau situez-vous, pour les mêmes années que vous nous avez données, la prévision ou l'évaluation qui est déjà commencée du taux d'augmentation des salaires au sommet des échelles dans les conventions collectives de plus de 500 membres du secteur privé?

Yves Bérubé
ministre délégué à l'administration et président du Conseil du trésor

Ce que vous posez comme question, c'est la mise à jour de la comparaison de la rémunération dans les secteurs public et parapublic avec celle du secteur privé. De fait, il y a eu une diminution de l'écart de 16% à 11%. Toutefois, il nous semble actuellement qu'avec la dernière année de la convention collective, cet écart se serait resserré et maintenant, au lieu de 10% et 11%, on a peut-être 13%. Mais à nouveau, les études étant en cours, disons que je vous le donne sous bénéfice d'inventaire.

Marcel Gilbert
conseiller syndical, Confédération des syndicats nationaux

Je m'excuse, j'aimerais préciser la question. Je ne cherchais pas à savoir s'il y avait eu une mise à jour des comparaisons que vous faisiez emploi-repère par emploi-repère, mais je sais que, dans vos services, il y a une étude de l'évolution des taux maximaux de salaires négociés dans les conventions collectives de plus de 500 membres. Ce n'est pas une donnée comparative, c'est juste une donnée du secteur privé que j'aimerais avoir.

Yves Bérubé
ministre délégué à l'administration et président du Conseil du trésor

Elle serait peut-être disponible, si vous nous laissez quelques secondes pour fouiller dans les documents.

Marcel Gilbert
conseiller syndical, Confédération des syndicats nationaux

D'accord. Cela pourra se faire en début d'après-midi, si vous voulez.

Yves Bérubé
ministre délégué à l'administration et président du Conseil du trésor

Nous ne l'avons pas, il faudrait téléphoner à Québec.

Marcel Gilbert
conseiller syndical, Confédération des syndicats nationaux

Est-ce qu'il sera possible d'ajouter, à côté de ce taux d'augmentation que vous avez enregistré dans le passé pour les taux maximum dans les conventions de plus de 500 membres, je m'excuse, c'est encore une question, vous pouvez remonter à dix ans, je le sais, les taux d'augmentation au sommet des échelles dans le secteur public pendant la même période. C'est parce qu'on peut faire des comparaisons de bien des manières entre le secteur public et le secteur privé.

Yves Bérubé
ministre délégué à l'administration et président du Conseil du trésor

Je sais qu'il y a eu un long débat sur la façon de faire ces calculs. Si vous voulez avoir une longue discussion sur les tableaux, cela va être un peu plus compliqué et ça va être difficile de l'avoir.

Marcel Gilbert
conseiller syndical, Confédération des syndicats nationaux

Ce sera dans le débat de cet après-midi.

Louis Laberge
président, Fédération des travailleurs du Québec

Je vais poser une question à monsieur Johnson et je ne lui parlerai pas de la vasectomie. Dans le total que vous nous donniez des salariés dans le réseau, est-ce que cela comprend tout le monde, les travailleurs syndiqués et non syndiqués?

Pierre-Marc Johnson
ministre des Affaires sociales

Oui, c'est global, temps complet, incluant les syndiqués, les non-syndiqués, les cadres.

Louis Laberge
président, Fédération des travailleurs du Québec

Est-ce que vous l'avez séparément, pour voir s'il y a eu diminution ou augmentation à certains endroits?

Pierre-Marc Johnson
ministre des Affaires sociales

On peut le trouver. Je pense que je l'aurai cet après-midi. C'est cet après-midi que les réseaux vont nous parler.

Louis Laberge
président, Fédération des travailleurs du Québec

Parfait. Je tiens à noter le ton que vous avez pris pour discuter de cela. Il y a un problème, il y a eu des restrictions, il y a eu des contraintes. Je n'ai pas beaucoup de questions à poser à monsieur Bérubé, ses tableaux étaient tellement éblouissants!

Norbert Rodrigue
président, Confédération des syndicats nationaux

J'ai deux brèves questions. Il s'agit de situations concrètes sur lesquelles, si possible, j'aimerais avoir des réponses. Par exemple, dans la région de Drummondville, à la régionale Saint-François, on nous annonce l'abolition de 17 postes de soutien à la cafétéria: 7 à temps plein, 10 à temps partiel. Je voudrais savoir, dans le fonctionnement, comment cela se traduit en termes d'effets concrets? Comme on n'a pas d'information, est-ce que cela signifie que la cafétéria, par exemple, à la régionale Saint-François de Drummondville, sera fermée?

Deuxième question, toujours dans le secteur scolaire, concernant l'opération Renouveau, financée par le Conseil scolaire de l'île de Montréal, la CECM, en milieu défavorisé, en ce qui concerne les classes d'emploi de techniciens en loisirs et à l'aide sociale, sans que les subventions, selon nos informations, prévues au programme soient coupées, la CECM a aboli tous ces postes, environ une vingtaine. On voudrait savoir, dans cette situation, comment le gouvernement peut tolérer cela et comment peut-il nous expliquer les coupures qui seront faites spécifiquement à ce programme?

Camille Laurin
ministre de l'Éducation

Je vais prendre d'abord la deuxième question. Evidemment, je ne peux pas répondre en détail. Je l'ai bien dit tout à l'heure, à l'intérieur de l'enveloppe consentie à chacune des commissions scolaires, il y a quand même une latitude qui est laissée à la commission scolaire d'effectuer ses aménagements selon ce qu'elle considère, elle, comme étant ses priorités ou ses points essentiels. Maintenant, les commissions scolaires peuvent effectuer ce qu'on appelle la transférabilité des sommes d'argent d'un poste à l'autre et c'est à même l'enveloppe globale que nous leur consentons, basée sur le nombre d'élèves qu'elles ont, que les commissions scolaires, à l'intérieur de cette enveloppe, peuvent elles-mêmes effectuer des choix.

Je pense qu'il y avait aussi dans votre question: Est-ce que le ministère a une façon d'intervenir à cet égard? Je pense que les modes d'intervention que nous avons doivent quand même respecter l'autonomie de gestion des commissions scolaires, mais ceci ne veut pas dire que nous soyons dépourvus d'autres moyens. Le téléphone existe toujours, les rencontres existent toujours, le pouvoir de représentation existe toujours, ces moyens demeurent.

Quant à votre première question, sur les 17 postes de soutien, cela m'étonnerait que

l'élimination de ces postes aboutisse à la fermeture de la cafétéria, mais je vais quand même m'informer durant l'heure du dîner et j'essaierai de vous donner une réponse exacte lorsque nous reviendrons cet après-midi.

Roger Laramée
vice-président, Fédération des travailleurs du Québec

Une question au ministre Johnson. Il a lancé un chiffre assez important de 10$ millions pour les arbitrages. Ma question est celle-ci. Est-ce uniquement pour défrayer le coût des arbitres ou si cela inclut également le coût des procureurs patronaux ou le résultat des arbitrages qui ont pu être gagnés par la partie syndicale?

Pierre-Marc Johnson
ministre des Affaires sociales

C'est le coût des griefs portés en arbitrage.

Roger Laramée
vice-président, Fédération des travailleurs du Québec

Globalement, y compris le résultat, le procureur patronal et tout cela?

Pierre-Marc Johnson
ministre des Affaires sociales

C'est cela. C'est un chiffre assez grossier.

Roger Laramée
vice-président, Fédération des travailleurs du Québec

Ce n'est pas seulement la clause qui veut que le gouvernement paie pour l'arbitre qui fait 10$ millions?

Pierre-Marc Johnson
ministre des Affaires sociales

Non, non, non, je n'ai pas prétendu cela non plus.

Roger Laramée
vice-président, Fédération des travailleurs du Québec

Non, mais c'est pour clarifier la situation.

Pierre-Marc Johnson
ministre des Affaires sociales

En général, cela coûte 10$ millions. Voilà!

Norbert Rodrigue
président, Confédération des syndicats nationaux

À la suite de la question de Roger Laramée, est-ce que le ministre Johnson pourrait nous dire quels sont les frais des conseils juridiques dans ce coût de 10$ millions?

Pierre-Marc Johnson
ministre des Affaires sociales

On va le trouver. On va l'avoir cet après-midi.

Chapitre 2

Les échanges

2 Les échanges

2.1 Le point de vue des partenaires du réseau social et du réseau de l'éducation

Estelle Gobeil
présidente, Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

Messieurs les ministres, mesdames, messieurs, dès le début de mon intervention, j'aimerais rappeler la position de la Fédération des commissions scolaires concernant les coupures budgétaires. Cette position, d'ailleurs, nous l'avons fait connaître au ministre de l'Éducation et au public, cette position est la suivante : nous déplorons grandement les compressions budgétaires et surtout la façon dont nous devons les appliquer, façon que nous trouvons beaucoup trop radicale.

Ceci étant dit, j'aimerais vous informer que la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec est d'accord avec la rationalisation des choix budgétaires. Effectivement, la croissance du système public d'éducation depuis les années soixante s'est développée à un rythme accéléré. Les contribuables du Québec semblent avoir atteint un niveau de saturation quant aux taxes payées en relation avec les augmentations des coûts de l'éducation. Quelqu'un devra un jour payer la dépense encourue par les emprunts de plus en plus considérables contractés par le gouvernement. Nous croyons qu'un frein s'impose.

La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec a participé et participera par conscience sociale à la rationalisation des choix budgétaires en tenant compte de la capacité de payer des contribuables, de la rareté des ressources et des contraintes que la situation économique actuelle impose non seulement aux secteurs public et parapublic, mais à toute la population du Québec.

Les coûts du système public et le contexte économique

Les dépenses publiques sont passées de 560$ millions qu'elles étaient au début de 1960 à 3148$ millions en 1970 et en 1980, à plus de 17$ milliards. Depuis les années soixante, les priorités gouvernementales ont été axées vers les secteurs de l'éducation et de la santé. Les années soixante-dix ont été des années fastes, plus particulièrement pour le secteur de l'éducation. Le Québec avait sans doute un retard à combler dans le domaine de l'éducation étant donné que notre système ne répondait pas aux besoins d'une société moderne.

Depuis lors, nous pouvons affirmer qu'une grande partie du rattrapage est terminé aussi bien en ce qui touche l'infrastructure de nos organisations que dans le développement des

ressources humaines et matérielles de nos institutions. Depuis déjà quelques années, nos administrateurs scolaires et nos gestionnaires ont été confrontés avec la réalité de la décroissance et des contraintes budgétaires. En l'espace de quelques années, le système québécois d'éducation a dû faire face à une chute significative de la clientèle scolaire, à un ralentissement de son expansion et par le fait même à des compressions budgétaires.

De plus, les commissions scolaires sont sensibles, d'une part, au ralentissement nécessaire de la croissance des dépenses publiques et, d'autre part, elles reconnaissent que la conjoncture économique est de plus en plus difficile et fragile. Le Québec, comme les autres États, est touché par cette conjoncture. Nous croyons donc que la décennie qui commence sera caractérisée par des efforts de restriction, de rationalisation et de consolidation. Les commissions scolaires sont déjà engagées dans ces efforts. Plusieurs d'entre elles ont déjà réalisé, avec l'implication de leur milieu, des économies substantielles.

De nouveaux défis aux commissions scolaires

Les restrictions budgétaires posent sans aucun doute de nouveaux défis aux administrateurs et aux gestionnaires des commissions scolaires. Nous avons déjà reconsidéré nos rôles, nos attitudes et nos modes de gestion. Nous avons aussi réclamé davantage de ressources pour donner des services en qualité et en quantité afin de répondre aux besoins, mais nous n'ignorons pas que la répartition équitable des ressources entre les divers éléments de la population fait appel à un effort collectif et à un projet collectif. Les commissions scolaires ont d'ailleurs démontré, au cours de l'exercice financier 1979-1980, et plus particulièrement en 1980-1981, dans le cadre de nouvelles méthodes d'allocation des ressources et malgré les coupures de plus de 100$ millions, qu'elles étaient capables de mettre l'épaule à la roue. Elles ont fait des efforts dignes de mention pour rationaliser leurs choix budgétaires tout en assurant la qualité des services offerts.

De plus, les commissions scolaires ont signifié clairement au ministre de l'Éducation, lors du dépôt de leur mémoire le 10 octobre dernier, qu'elles étaient d'accord avec les objectifs généraux de la nouvelle méthode d'allocation des ressources. Nous pensions qu'une telle méthode s'imposait dans la conjoncture actuelle et nous avons participé à sa mise en application. Évidemment, elle est encore perfectible et nous continuerons d'apporter nos suggestions pour l'améliorer.

L'impact des conventions collectives

Nous savons que, pour l'exercice financier 1981-1982, environ 65% de l'enveloppe totale de l'éducation, qui sera de près de 3500$ millions, sera pour payer les coûts et les avantages octroyés par l'État aux enseignants. Environ 28% de l'enveloppe ira aux salaires des autres personnels (professionnels, soutien, gérance et cadres) et 7% pour les autres coûts (énergie, matériel et autres).

À l'aube d'une prochaine négociation, les citoyens du Québec seront-ils encore capables de payer une note aussi élevée pour le secteur de l'éducation? Nous rappelions, il y a quelques instants, que la répartition équitable des ressources exigeait un effort collectif et un projet collectif. Nous souhaitons qu'au début de la négociation des prochaines conventions collectives, le véritable débat ait lieu et que la richesse collective, s'il en reste encore, soit partagée entre les composantes du Québec et qu'un effort particulier soit consenti aux plus démunis et au milieu économiquement faible.

L'insuffisance de subventions pour couvrir les coûts des conventions collectives dont les bénéfices ont été, à notre avis, sous-estimés, a pour conséquence de contraindre les commissions scolaires à réduire certains services aux élèves. Dans toute la mesure du possible, les commissions scolaires s'efforcent de maintenir la qualité des services aux étudiants bien que la quantité des ressources soit moindre.

Des conséquences de nouvelles compressions budgétaires

Si la Fédération des commissions scolaires et les commissions sont conscientes de leurs responsabilités en tant que partenaires de la gestion du système de l'éducation au Québec, nous voulons rappeler à nos partenaires, ainsi que notre objectif immédiat est de fournir à la clientèle scolaire une meilleure de

une formation de qualité. Les commissions scolaires ont le devoir de répondre aux besoins essentiels des étudiants qui fréquentent les écoles. Les commissions scolaires ont des objectifs pédagogiques à atteindre et des responsabilités à assumer. Elles ont besoin des instruments nécessaires pour remplir leur mission. La compression des dépenses devrait faire l'objet d'une planification rationnelle afin de minimiser les effets de compression sur la qualité de l'éducation, la qualité des services offerts et la marge de manœuvre que devrait avoir une commission scolaire pour administrer sainement ses affaires.

Toutefois, les commissions scolaires déplorent le fait que le produit de la taxe (je sais que je vais faire sourire monsieur Parizeau) ait servi à financer le manque à gagner de l'exercice en cours. Une insuffisance de fonds en provenance du gouvernement du Québec n'a pas permis de réaliser les priorités locales d'éducation. Nous tenons aussi à signaler au gouvernement que les coupures budgétaires de plus de 150$ millions risquent d'avoir pour conséquence de retarder la mise en place de nouvelles politiques et de nouveaux programmes.

Le plan d'action et le développement du système scolaire

Il aurait été souhaitable d'envisager des mesures d'étalement sur quelques années et divers aménagements rendant plus réalisables les objectifs de compression budgétaire. Dans un contexte de rareté de ressources financières, le gouvernement devrait réviser les obligations dévolues aux commissions scolaires et favoriser une sélection judicieuse des priorités et objectifs nationaux d'éducation.

De plus, pour aider à la réalisation d'objectifs communs, nous référons au gouvernement notre demande à l'effet de diminuer les contrôles bureaucratiques qui congestionnent nos organisations et qui grugent une part importante de nos ressources administratives. Sur ce commentaire, je sais que beaucoup de vos fonctionnaires sont d'accord. Lorsque nous avons travaillé à la préparation de la conférence Québec-commissions scolaires nous nous le sommes dit mutuellement. Il reste à savoir quand, concrètement, il y aura du changement.

La conclusion est que les commissions ont déjà commencé depuis quelques années à gérer la décroissance et à appliquer des mesures d'austérité. Dans plusieurs cas, elles ont coupé dans le vif (je ne sais pas comment monsieur Parizeau appellerait ça, mais nous on dit dans le vif) mais elles ont maintenu les services essentiels à leurs étudiants et à leurs usagers. La croissance démographique est terminée. Les clientèles primaires et secondaires baissent d'environ 3% par année et la stabilisation ne se fera qu'à long terme.

Devant cet état de choses, les commissions scolaires continueront sans aucun doute l'amélioration de leur gestion budgétaire et viseront l'essentiel. Mais pour atteindre ces objectifs la concertation entre les différents intervenants de l'éducation est essentielle. La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec et les commissions scolaires sont prêtes à relever le défi.

John Simms
président, Association des commissions scolaires protestantes du Québec

Monsieur le président, membres distingués de cette réunion, l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec a accepté d'assister à la réunion d'aujourd'hui en raison d'une inquiétude profonde des commissions scolaires protestantes du Québec concernant le maintien de services éducatifs adéquats. Toutefois, cette association déplore le fait qu'une réunion d'une telle importance soit convoquée sans préavis adéquat, et nous n'avons pas eu assez de temps pour élaborer une position détaillée.

Dans les dernières années, les coûts de l'éducation ont augmenté considérablement. Quoique l'inflation soit un facteur important qui peut être relié à cette hausse, cela n'explique pas pourquoi le coût par élève du Québec a augmenté si rapidement ni pourquoi ce coût est plus élevé que celui des autres provinces. En 1978-1979, le coût par élève était de 1071$. En 1981-1982, ce coût est de 3052$, soit une augmentation approximative de 47% en trois ans. En 1981-1982, presque 3$ milliards du budget global de l'Éducation sont consacrés aux salaires et aux avantages sociaux. Il devient rapidement évident que l'attention concernant la croissance de l'éducation doit se diriger vers le personnel, le nombre d'employés qu'on a engagés, leur salaire et leur utilisation.

Dans les dernières années, quatre événements importants qui ont eu leu ont produit un effet énorme sur la possibilité des commissions scolaires à dépenser ainsi qu'à défrayer le coût des services éducatifs. Premièrement, l'élimination du droit sans restriction des commissions scolaires à imposer des taxes localement. Deuxièmement, la négociation d'une nouvelle convention collective. Troisièmement, l'introduction d'une nouvelle méthode de financement. Quatrièmement, l'initiation de compressions budgétaires lourdes.

Il faut examiner ces problèmes dans leur ensemble afin de comprendre les problèmes auxquels les commissions scolaires doivent faire face. En raison des restrictions de temps imposées sur cette présentation, nous ne nous concentrerons que sur un problème important, le coût des conventions collectives dans le système scolaire protestant. À la fin de la présentation, je vous donnerai le nom de personnes qui vont vous fournir de plus amples détails concernant d'autres problèmes.

Le règlement salarial conclu avec les principaux syndicats prévoyait des augmentations, en 1981-1982, de plus de 18% pour les employés qui ne sont pas au maximum de leur échelle. Bien que des échelles prévoient cette année une augmentation légèrement plus de moins des salaires uniformes dans la province, nous voyons maintenant une proposition supplémentaire de pourcent

milliers de dollars aux personnes qui travaillent dans des régions isolées. Les avantages de la sécurité d'emploi dont jouissent les employés dans le secteur de l'éducation sont sans pareils. Après deux ans de service, les employés non seulement sont assurés d'un poste à vie, mais ils ne sont pas obligés d'accepter un poste à l'extérieur de 50 kilomètres de leur localité actuelle ou un poste ayant une classification différente.

La charge des enseignants est la plus basse au Canada : seize heures et deux tiers d'enseignement par semaine pour un enseignant au niveau secondaire et vingt heures et demie par semaine pour un enseignant au niveau primaire. En outre, le rapport maître-élèves est parmi les plus bas au Canada.

Tous les participants dans les processus de négociation, le gouvernement, les syndicats, les commissions scolaires, partagent la responsabilité de ces problèmes et tous doivent collaborer afin de trouver une solution. Notre association est très inquiète au sujet des contraintes budgétaires imposées par le gouvernement. Les compressions introduites dans les divers programmes nous préoccupent, particulièrement celles affectant les classes d'accueil et les classes de francisation. Nous n'avons pas les ressources nécessaires pour financer les modifications apportées par le nouveau régime pédagogique. Les subventions pour les matériaux et les fournitures ont augmenté de 5.1% dans une période où les commissions scolaires subissent un taux élevé d'inflation et une augmentation de 20% dans le coût de l'énergie.

Benoît Lauzière
président, Fédération des cegeps

Je serai bref ! Ma réaction va se situer dans ce sens-là, deux courtes remarques à la suite des énoncés tant syndicaux que gouvernementaux. Je dirai d'abord que je serais presque aussi optimiste qu'on l'était ce matin quant aux suites, compte tenu de ce que nous avons entendu effectivement, à savoir que le souci de l'élève et de l'étudiant, d'une part, et le souci du citoyen en demande de services, d'autre part, ont quelque chose, me semble-t-il, de presque exquis si on met en regard certains aspects de l'histoire récente, de l'exercice de certains droits et de l'invention d'autres droits. Par ailleurs, il me semble que ce soit prometteur ce souci-là, puisque j'imagine que la sensibilité aux maux anticipés, attribuables à d'autres, va n'avoir d'égale dans le fond que la sensibilité aux maux réels causés par soi-même. Alors, là-dessus, je trouve que c'est prometteur pour l'avenir du côté des énoncés syndicaux.

Du côté des énoncés gouvernementaux, je trouve ça également intéressant. Il me semble qu'il y a une plus grande lisibilité, une plus grande franchise, une plus grande fermeté dans l'énoncé des causes et des conséquences. Quant au réseau collégial, il est clair qu'il ne s'agit pas d'être grand clerc pour identifier certaines causes quand on sait qu'une augmentation globale de 8,21 % (tel qu'inclure une augmentation de 15 % au niveau des traitements et qu'il ne reste, compte tenu des coupures dans les budgets spéciaux, que 2 % pour les autres coûts, autres personnels

il me semble que la cause a été fortement identifiée ce matin au niveau global et elle apparaît clairement pour le réseau auquel j'appartiens.

Quant aux conséquences, il me semble également qu'il y a une plus grande clarté dans leur expression puisqu'il était apparu à la lueur de certains discours que quelques petites compressions à gauche et à droite ne créaient pas de problèmes. Je pense que c'est clair. Il y aura des conséquences quant aux services donnés et quant au personnel qui y est affecté.

Cela dit, je termine là-dessus, je pense que les échanges qui ont lieu à ce mini-sommet concernent beaucoup de choses qui touchent particulièrement la prochaine ronde de négociation des conventions collectives et aussi les attitudes dans l'application de ces conventions, également au niveau de l'amélioration des méthodes et au niveau des planifications que l'on peut faire pour que les réseaux puissent administrer les conséquences d'une austérité contre lesquelles les gens sont sans défense au niveau des réseaux, mais sur lesquelles ils demandent à avoir un peu plus de lumière et de temps pour administrer un certain nombre de choses. Autrement, je pense que ces échanges n'auront été, dans le fond, qu'une occasion de tuer plus de combustible à ce qui va finir par manquer le plus au Québec, c'est-à-dire des Molière et des Lalonde.

Jean-Guy Paquet
président, Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

Je vous remercie messieurs les ministres, messieurs les chefs des centrales syndicales, mesdames et messieurs les journalistes, mesdames et messieurs, une invitation à participer à une rencontre comme celle-ci, même si elle vient tard et même si elle nous prend un peu par surprise, ne se refuse pas et la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec remercie ceux qui nous l'ont faite. Presque tous les partenaires sociaux des secteurs des affaires sociales et de l'éducation se trouvent réunis ici, mais pas tous. Pour notre part, de la CREPUQ, nous regrettons l'absence de l'un d'entre-eux, la Fédération des associations de professeurs d'universités du Québec qui regroupe la plus grande partie des professeurs d'universités.

L'automne dernier, on nous a annoncé et en février on nous a confirmé que le taux d'indexation de l'enveloppe des subventions pour l'année 1981-1982 serait nettement inférieur à celui des années précédentes. Nous n'avons alors peut-être pas attiré suffisamment l'attention du gouvernement sur le fait que, contrairement à ce qu'on peut observer à d'autres niveaux du secteur de l'éducation, les clientèles du niveau universitaire sont en croissance et sur le fait qu'il semble qu'elles continueront de croître pendant encore longtemps. Les femmes, qu'on voyait peu à l'université, et les adultes, qui ont sans doute cru pendant longtemps qu'ils n'y avaient pas leur place, affluent vers l'université. Il faut bien sûr s'en réjouir, mais il faut en même temps s'inquiéter des problèmes financiers que cette croissance des clientèles dans un contexte d'austérité budgétaire va créer.

Si les capacités financières du gouvernement diminuent, et c'est le cas, il est normal que tous ceux qui en dépendent fassent leur part d'économie des ressources. Nous sommes prêts à faire la nôtre, mais nous ne gérons pas sur papier. Nous avons des clientèles de plus en plus nombreuses et diversifiées et nous avons des personnels envers qui nous avons des engagements à long terme. Nous devrons, dans le cadre d'une politique salariale à laquelle le gouvernement a donné son approbation et qui est, en fait, calquée sur la sienne, verser pour l'année 1981-1982 des augmentations de salaires moyennes de 16%. Nos masses salariales ont été indexées de 5.5% et l'enveloppe est close.

De plus, pour répondre aux besoins de nos clientèles, nous aurons besoin de ressources additionnelles. Ce qu'on nous demande, c'est d'absorber, à toutes fins utiles, du jour au lendemain, un manque à gagner équivalent à 10% de nos ressources. Nous l'avons dit l'automne dernier, nous l'avons répété en février, nous le disons de nouveau aujourd'hui. Cela est impossible! Et nous ne sommes pas les seuls à le dire. Le Conseil

des universités, qui est en l'occurrence dans une position neutre, a recommendé au ministre d'étaler sur cinq ans les mesures d'austérité envisagées par le gouvernement et plusieurs éditorialistes se sont prononcés dans le même sens.

Les conséquences immédiates des mesures que le gouvernement vient de prendre sont doubles. Nous avions prévu il y a quelques mois que le manque à gagner qui en résulterait serait de l'ordre de 85$ millions en 1981-1982. Les mesures de compression des dépenses qui ont été prises par les universités au cours des dernières semaines ont donné des résultats, mais le déficit total prévu pour l'ensemble des établissements est quand même de l'ordre de 60$ millions. Peut-on raisonnablement demander aux universités, qui, comme on l'a dit ce matin, ont eu à absorber une réduction de ressources de 125$ millions au cours des trois dernières années, de faire plus à court terme? Peut-on leur demander de combler l'écart entre l'indexation de 5,5% qu'on leur a consentie au titre de, salaires et l'augmentation de 16% qu'elles doivent verser à leur personnel conformément aux conventions collectives qu'elles ont négociées avec l'accord du gouvernement? Et, si on accepte ce coût d'augmentation salariale, comme on l'a fait pour tout le secteur public et parapublic, pourquoi demande-t-on aux universités de supporter elles ce coût et d'assumer ainsi 50% des compressions qui ont été faites dans le secteur de l'éducation alors que leur enveloppe budgétaire ne représnte que 14% de celles de ce secteur? Et pourquoi demande-t-on aux universités d'assumer 8% des compressions totales du budget de l'État alors que leurs subventions ne représentent que 4% de ce budget?

L'autre conséquence immédiate de la décision qui a été prise est de mettre en cause la politique gouvernementale et universitaire d'accessibilité et de démocratisation et ceci alors que le Québec a encore un rattrapage à faire en matière de scolarisation universitaire et alors que les femmes et les adultes notamment arrivent en plus grand nombre à l'université. À plus long terme, ce que l'on compromet, ce sont les investissements considérables que la société québécoise a faits au cours des deux dernières décennies pour se donner un système universitaire qui rivalise avec ceux des autres pays industrialisés. On ne saurait trop souligner l'impact du système universitaire sur le développement social, économique et culturel du Québec. C'est tout ça qu'un sous-financement de l'enseignement supérieur mettra en péril. Je vous remercie.

Marc Leclerc

président, Association des hôpitaux du Québec

Nous avons divisé entre deux intervenants le secteur de la santé, représenté par moi-même, de l'AHQ, et le secteur des affaires sociales, représenté par monsieur Ouimet, il parlera au nom des établissements du secteur des affaires sociales.

Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames, mesdemoiselles, messieurs, je suis particulièrement heureux d'avoir l'occasion d'entreprendre aujourd'hui un dialogue avec certains des intervenants majeurs du secteur public et des affaires sociales, d'autant plus que nous avons à plusieurs reprises dans le passé et encore très récemment réclamé de telles rencontres.

Je veux, d'abord, souligner que, dans le secteur de la santé et particulièrement dans celui des services hospitaliers, c'est dès 1976 que nous avons été confrontés à des compressions budgétaires. À partir de cette année-là et jusqu'à l'année financière qui vient de se terminer le 31 mars dernier, le gouvernement a, en effet, imposé aux centres hospitaliers publics des contraintes budgétaires de l'ordre de 150$ millions. Tout en nous efforçant d'absorber ces compressions (en fait, sur une période de cinq ans, les hôpitaux ont réalisé des économies de l'ordre de 125$ millions à une amélioration de leur productivité) les centres hospitaliers faisaient valoir à cette époque qu'il ne s'agissait pas là de la seule mesure susceptible de résoudre les problèmes engendrés par l'accroissement rapide des coûts de la santé. Sur la base d'une étude approfondie, nous préconisions la mise en place d'un vaste programme de collaboration entre les principaux intervenants dans le domaine de la santé, soit le gouvernement, les centres hospitaliers, les professionnels et autres travailleurs de la santé et, bien sûr, les citoyens. Nous avions proposé un train de mesures qui relevaient de l'un ou l'autre des intervenants que nous venons d'énumérer.

Il faut bien constater, après cinq ans, que ce sont surtout et presque exclusivement les compressions budgétaires qui ont été mises de l'avant. Il faut maintenant se rendre compte que l'on ne peut indéfiniment et à une telle échelle demander aux centres hospitaliers de réaliser des économies de ressources sans affecter le volume, la qualité des services fournis à la population ou encore le niveau de la main-d'œuvre. Il faut arrêter de tourner autour du pot et dire clairement ces choses et surtout les admettre.

Avant de proposer des mesures concrètes, regardons comme point de départ la situation financière présente des hôpitaux. Il faut d'abord se rendre compte du on dépit des efforts accomplis durant les cinq dernières années les centres hospitaliers affichaient au 31 mars dernier un déficit accumulé de l'ordre de 150$ millions auxquels il faut

ajouter les 100$ millions promis en vertu des conventions collectives et qui n'ont pas encore été payés. Pour ce qui est de l'année en cours, les centres hospitaliers n'ont pas encore été informés du financement qui leur sera octroyé par le gouvernement. Si l'on voulait maintenir le fonctionnement actuel des centres hospitaliers, il faudrait prévoir que leurs dépenses totales autorisées passent de 2600$ millions à 3100$ millions. Les centres hospitaliers auraient d'ailleurs besoin d'une injection additionnelle de fonds de l'ordre de 500$ millions pour l'année financière 1981-1982 pour permettre de combler des déficits courants de l'année 1980-1981, soit 140$ millions, indexer les dépenses de fournitures, soit 60$ millions et défrayer l'augmentation des salaires et avantages sociaux que l'on a estimée à 300$ millions, soit environ 15%.

Les indications globales fournies par le gouvernement jusqu'à présent laissent entrevoir que celui-ci ne sera en mesure de verser que 300$ millions additionnels pour l'année 1980-1981, laissant ainsi entrevoir un manque de ressources budgétaires de l'ordre de 200$ millions.

Tout en tenant à indiquer dès le début que nous ne croyons pas réaliste d'imposer de telles compressions budgétaires aux centres hospitaliers dans des délais aussi courts, c'est-à-dire, à toutes fins pratiques, sur une période de neuf mois, nous croyons opportun d'énumérer brièvement les mesures à court et à moyen terme qui pourraient être prises pour permettre au Québec de faire face à la situation économique difficile et qui ne lui est pas particulière.

A défaut d'un financement adéquat de la part du gouvernement, nous pourrions songer à prendre des mesures pour augmenter les autres sources de revenus des centres hospitaliers. À moins de mesures radicales comme, par exemple, l'imposition de frais d'hospitalisation, il ne nous semble pas possible et réaliste de croire, à court terme, à une augmentation significative des revenus des centres hospitaliers. De telles mesures ne devraient toutefois pas être prises sans qu'elles soient largement débattues et sans que les Québécois soient d'accord pour en assumer les conséquences.

Il semble assez clair qu'il faille plutôt envisager des mesures aptes à diminuer les dépenses. Comme première mesure qui pourrait contribuer à les diminuer, les centres hospitaliers devront continuer à faire des efforts pour augmenter leur productivité. Cependant, il ne faut pas espérer encore une amélioration significative. Nous estimons que nous avons dépassé la chirurgie du gras et que nous sommes rendus à la chirurgie du muscle.

Une autre mesure importante pour diminuer le niveau des dépenses consiste à accentuer et à accélérer la rationalisation des services rendus par les établissements sur les plans local et régional. Ce discours, tant notre organisme que le gouvernement l'ont déjà prononcé. Et si l'on n'en constate pas encore aujourd'hui les fruits, c'est qu'il exige un courage assez grand de toutes les parties.

Les hôpitaux admettent donc qu'il est pressant de procéder à certaines fusions d'établissements, à des changements de vocation, à des concentrations et mises en commun de services et à des regroupements de spécialités. Ce ne sont pas là des mesures très populaires dans nos milieux, mais nous sommes prêts à collaborer avec le gouvernement pour en faire la promotion en vue de l'intérêt collectif. Ce processus, la preuve en est faite, exige des délais raisonnables et ses effets ne pourront évidemment pas se faire sentir au cours des prochains mois.

Plusieurs des mesures qui devront être mises de l'avant impliquent forcément une réduction de la main-d'oeuvre, puisque 80% des dépenses des centres hospitaliers sont affectées aux salaires et aux avantages sociaux des employés. La sécurité d'emploi conférée par les conventions collectives en vigueur jusqu'au 31 décembre 1982 est telle que les tentatives de réduction de main-d'oeuvre qui pourraient être entreprises ne conduiraient généralement pas à de réelles économies de coûts.

D'autre part, le ministère des Affaires sociales, par sa politique de non-remplacement des départs volontaires ou politique d'attrition, ne laisse aux hôpitaux que de maigres possibilités, la réalité des choses faisant que ceux qui quittent ne sont pas toujours ceux qui devraient quitter. Somme toute, nous n'avons que très peu de marge de manoeuvre dans la compression de nos dépenses salariales.

Ces deux mesures ne sont pas les seules possibles. Toutes sortes de voies peuvent être suivies, mais exigent la collaboration des parties au niveau local, un certain dépassement et une philosophie qui ne s'appuie pas seulement sur les rapports de force et la conservation jalouse de privilèges. Ces mesures pourraient commander l'élargissement de certaines tâches et certaines fusions de titres d'emplois. C'est ici que la rigidité de certaines clauses de conventions collectives, surtout si elles sont interprétées de façon restrictive, viennent limiter singulièrement la marge de manœuvre des gestionnaires.

Il faudra envisager dans quelques mois, avec les représentants des travailleurs du réseau, un équilibre réaliste entre les avantages découlant des conventions collectives, le volume et la qualité des services à rendre aux bénéficiaires et la capacité de payer de la collectivité québécoise.

À ce sujet, il serait opportun de prendre en considération l'évolution de la masse salariale des centres hospitaliers. Nous avions recommandé, en 1976, d'aligner la croissance des salaires et avantages sociaux des travailleurs de la santé sur celle de l'économie. Les efforts ont été faits en ce sens, lors des dernières négociations de conventions collectives, mais il nous apparaît clairement qu'ils devront se poursuivre.

Lorsque nous faisons allusion à des efforts de rationalisation des services qui doivent être entrepris, il faut bien se rendre compte que les citoyens pris individuellement et les communautés locales devront collaborer à la mise en œuvre de telles mesures si l'on veut en assurer le succès. Du point de vue des citoyens, en effet, ces mesures pourront affecter leur accessibilité aux services.

Il faut davantage sensibiliser les citoyens au fait que les services hospitaliers sont à la fois hautement spécialisés et coûteux et qu'il n'y a lieu d'y recourir que lorsque l'on a épuisé les recours à d'autres services à la fois moins coûteux et souvent tout aussi adéquats. Ici, je songe aux services à domicile, aux centres locaux de services communautaires, de même qu'aux polycliniques privées, substituts moins onéreux que les services externes et les urgences des centres hospitaliers.

Nous croyons, par ailleurs, qu'étant donné leur important rôle, les professionnels de la santé, de façon particulière les médecins, devraient être intégrés à la structure d'organisation des établissements hospitaliers et à son fonctionnement, de sorte qu'ils puissent s'engager avec les directions hospitalières dans la poursuite des objectifs que le gouvernement a choisis et auxquels nous avons à collaborer. En somme, pour revenir à l'idée qui nous lancions au début de notre exposé, nous croyons que ce n'est que par la collaboration de tous les intervenants dans le secteur de la santé, à l'intérieur de délais raisonnables et réalistes, que nous pourrons faire face au défi que pose l'accroissement des coûts dans un contexte de ressources financières de plus en plus limitées.

Pierre Ouimet

président, Fédération des centres locaux des services communautaires du Québec

Monsieur le ministre des Finances, messieurs les ministres, mesdames et messieurs, c'est au nom des divers réseaux de services sociaux: soit les centres d'accueil, les centres de services sociaux et les centres locaux de services communautaires, que je m'adresse à vous aujourd'hui.

Dès le départ, je tiendrais à souligner que plus de 5000 citoyens agissent comme administrateurs dans ces réseaux et je peux vous assurer que ces citoyens administrateurs sont sensibles à la réalité sociale et économique du Québec. Ils sont tous convaincus de la nécessité de réduire la pression sur la croissance des dépenses publiques, de la nécessité, donc, de réduire si possible les coûts des services que nous offrons à la population.

À cet égard, ces administrateurs ont déjà dû, ces dernières années, faire des efforts, composer avec les moyens du bord. Cela n'a pas été sans effet sur la quantité et sur la qualité des services offerts à la population. Cette année, nous estimons que, pour l'ensemble de nos établissements, il y a eu pour plusieurs millions de coupures de services à la population. Les coûts des conventions collectives, d'une part, et les autres augmentations du coût de la vie ont grugé presque totalement les sommes affectées aux centres d'accueil et d'hébergement, pour l'alourdissement, c'est-à-dire pour donner des soins à leurs bénéficiaires en perte d'autonomie de plus en plus grande.

Pour les CLSC, ce même manque à gagner, conjugué aux compressions budgétaires prévues pour l'année 1981-1982, a pour effet d'annuler, à toutes fins utiles, les développements timides octroyés ces récentes années, sans compter aussi que l'alourdissement des clientèles, mentionné plus haut, affecte également les programmes de maintien à domicile des CLSC. Je pourrais donner comme exemple que certains CLSC actuellement, doivent faire ce qu'on pourrait appeler de l'hospitalisation à domicile.

Pour les CLSC, nous devons constater avec étonnement que les compressions budgétaires de 14$ millions s'ajoutent à des compressions de 6$ millions des dernières années parce que tous les coûts des conventions collectives n'ont pas été couverts, ce qui totalise 20$ millions. Ces compressions se réalisent alors que le même gouvernement ajoutait des responsabilités additionnelles de 14$ millions aux CSS au titre de la protection de la jeunesse. Ces compressions réduisent la capacité des CSS de faire de la prévention et de maintenir les clientèles dans leur milieu naturel, ce qui aura inévitablement pour effet d'augmenter le nombre des placements en famille d'accueil et en institution.

Dans le contexte général de restrictions budgétaires, je peux affirmer, au nom des

trois réseaux que je représente, que la majorité des administrateurs sont prêts à inventer des solutions nouvelles, à prendre des mesures, même des mesures difficiles, pour collaborer à cet effort collectif, particulièrement s'ils le partageaient, comme un partenaire, avec le gouvernement et les centrales syndicales.

Nous sommes prêts à étudier des fusions, des regroupements d'établissements pour améliorer les services à la population et pour diminuer les coûts. On nous invite, d'ailleurs, à faire preuve d'imagination, à penser réseau des services plutôt que réseau des établissements. On pense que la formule est généreuse et nous en sommes, bien évidemment. Mais cette formule, à notre avis, n'est pas magique. Elle témoigne d'une analyse à l'effet qu'il y a possiblement, dans une réévaluation de la structure des services socio-sanitaires, des éléments de solution à la croissance sans cesse continue des coûts des affaires sociales.

Ce matin, le gouvernement a affirmé avec force et avec démonstration à l'appui qu'il était dans l'obligation de réduire les coûts. On sait, par ailleurs, qu'il s'agit là d'efforts qu'il poursuit déjà depuis un certain nombre d'années et que, malgré ces efforts, les coûts n'ont pas cessé de croître, entre autres dans le réseau des affaires sociales.

D'après l'analyse que le gouvernement en fait, il ne semble pas qu'il s'agisse là d'une situation uniquement conjoncturelle dont on pourrait, par conséquent, espérer qu'elle se résorbe d'ici deux ou trois ans. Il s'agirait plutôt d'un problème structurel. Or, vu sous l'angle du problème structurel, on peut se demander si la théorie du ciseau aveugle ou de la coupure systématique dans tous les services quels qu'ils soient est véritablement la meilleure façon d'aborder la gestion de la décroissance.

À cet effet, on est inquiet de l'hypothèse du ticket modérateur qu'a lancé récemment le ministre des Finances. Ce ne peut être là, à notre avis, la panacée universelle puisqu'elle ne s'attaque pas au fond véritable du problème dans le domaine des services de santé. En fait, nous croyons que les usagers ne sont pas responsables que d'une proportion minime des dépenses de santé, puisque ce sont les professionnels qui interprètent les besoins des usagers et qui décident, dans la majorité des cas, du niveau de consommation des services et donc, finalement, du coût de ces services. Il s'agit donc, d'abord, de regarder les points faibles de la structure des services dans le domaine des affaires sociales pour voir d'où vient l'hémorragie.

Et cette analyse nous amène à faire trois constats. Le premier, on nourrit deux systèmes de distribution des services de santé, dont l'un, le système de pratique médicale privée, peut générer sa propre croissance et elle, sans aucun contrôle ou presque. Deuxième constatation, la structure de services a longtemps été centrée sur l'utilisation et le développement d'équipement lourd. Troisième constatation, malgré le discours gouvernemental sur la nécessité de la complémentarité et sur celle d'éviter les dédoublements, on constate que cette préoccupation s'est exercée à l'intérieur du réseau public. Il s'est préoccupé, par exemple, de savoir s'il y avait un dédoublement entre un CLSC et un centre d'accueil, mais il ne s'est à peu près pas préoccupé de ce qui se passait dans le secteur privé.

Il semble donc, après cette brève lecture de la réalité, qu'on soit aux prises avec une machine qui génère elle-même une croissance de coûts inconsidérée et que c'est là-dessus qu'il faut intervenir. Une telle intervention devrait être basée sur un certain nombre de principes. Le premier, c'est de sauvegarder les services indispensables à la population, bien évidemment. Deuxièmement, de conserver la plus grande accessibilité possible à ces services. Troisièmement, c'est de rendre accessibles le plus possible, pour tous les citoyens, des services légers de première ligne, qui peuvent justement servir de frein modérateur à un accès trop facile à des services plus lourds et plus coûteux, ce à quoi mon collègue des hôpitaux faisait allusion tantôt. C'est le cas, notamment, du maintien à domicile. Quatrièmement, ne pas hésiter à supporter les programmes d'éducation socio-sanitaire qui peuvent amener les usagers à modifier leur comportement de consommation de services ou leurs habitudes de vie.

Il n'est pas difficile d'insister beaucoup pour comprendre l'importance, en termes de coûts, de diminuer le tabagisme, la consommation d'alcool, le manque de conditionnement physique, etc.

Cinquièmement, favoriser, par tous les moyens possibles, le maintien dans le milieu naturel, en le dotant d'instruments de concertation, qui permettront notamment de favoriser l'extension du bénévolat et du volontariat, qui ont cependant besoin de soutien et d'appui pour jouer un rôle vraiment efficace.

Un sixième principe est que, dans le cas des fusions d'établissements qui pourraient s'avérer nécessaires, il est important aussi de s'assurer (on en est) qu'on préserve les missions qu'on a voulu mettre de l'avant avec la réforme des services de santé et des services sociaux. Sinon, on pense qu'il y aura un risque que les services lourds finissent par engloutir les services plus légers, qui peuvent justement restreindre la consommation des premiers.

Et, septièmement, ce sera peut-être là où le gouvernement lui-même sera le plus durement mis à contribution, il faudra absolument discipliner la pratique médicale. On ne peut laisser le privé générer la croissance des coûts et demander ensuite au secteur public de gérer la décroissance. Et, incidemment, nous nous étonnons de l'absence des syndicats de médecins. Est-ce à dire que l'austérité actuelle ne les affectera pas?

Il y a dix ans, on a amorcé au Québec une réforme qui était basée en bonne partie sur les principes que nous venons d'énoncer. Mais cette réforme n'a pas été menée à terme. Si cela avait été fait, on peut se demander aujourd'hui si nous aurions à faire face aux mêmes problèmes budgétaires. Mais c'est vers l'avenir que nous voulons nous tourner et si, comme on nous le dit, il faut essayer de donner de meilleurs services avec moins d'argent, mais sans pour autant, comme le disait le Premier ministre dans son dernier discours inaugural, céder sur l'essentiel, il devient donc urgent pour le gouvernement d'appuyer sa démarche sur une politique intelligente et cohérente des services de santé et des services sociaux, ce qui, pour l'instant, ne ressort pas avec suffisamment d'évidence. Je vous remercie.

2.2 Le tour de table des représentants syndicaux

Robert Gaulin
président, Centrale de l'enseignement du Québec

Cela prendrait une couple d'heures pour répliquer aux discours d'une heure. Je voudrais dire, en débutant, que si certaines organisations avaient choisi une bonne centrale syndicale, peut-être qu'elles seraient ici avec nous, dans le débat, cet après-midi. Cela viendra.

Je voudrais rassurer monsieur Bérubé en partant. Je ne pense pas qu'on tienne le même discours. Mais j'ai reconnu, dans le discours du président du Conseil du trésor, un certain discours qui ressemblait à la Giscard et à la Barre, ils n'ont pas été très heureux dernièrement.

Ce qui est nouveau, ce qui est plus clair, il me semble, c'est que le gouvernement admet que cela affecte la qualité des services. Le gouvernement, jusqu'à maintenant, n'a pas tellement expliqué les effets des coupures, pas beaucoup plus ce matin. Je crois qu'il a fallu que, du côté des organisations syndicales et d'autres, on pousse et qu'on exige véritablement qu'on débatte du fond de la question et des effets que cela a, pas juste sur le budget, sur la taxation, mais sur les usagers, les personnels qui travaillent à donner et à recevoir ces services.

Du côté du financement de l'éducation, cela prendrait un long exposé pour tenter de démystifier l'ensemble des considérations qui entourent les budgets de l'éducation depuis quelques années. Pendant trois ans, le gouvernement n'a pas payé les factures de l'Éducation. En 1977, le budget primaire-secondaire s'est accru de 4,3%; en 1978, 0,4%; en 1979, 0,08%.

Alors que les salaires étaient indexés, en 1979, le gouvernement a refoulé d'un an le paiement d'environ 250$ millions pour faciliter la réforme de la fiscalité municipale. Depuis deux ans, le gouvernement a commencé à payer les factures, c'est normal que les budgets apparaissent gonflés, c'est une situation temporaire qui ne doit pas servir de prétexte pour couvrir des choix politiques.

Quand on regarde les coûts réels, le coût brut de l'année scolaire à l'enseignement élémentaire-secondaire, 9,3% en 1979-1980, 12% en 1980-1981; 10,7% après coupures, en 1981-1982, et ça d'après les indications préalables aux cadres financiers de 1981-1982 du MEQ. On est loin des 18% dont on parlait ce matin.

Si les transferts du fédéral au Québec suivaient le taux d'inflation, le trésor obtiendrait 1000$ millions de plus de 1980 à 1983. C'est ce qu'indiquait le ministre des Finances dans le dernier budget. Au lieu de faire

répercuter les coupures du fédéral en comprimant les dépenses de santé et d'éducation, le gouvernement devrait s'occuper d'obtenir d'Ottawa ce qui lui revient, ce qui nous revient.

Si on regarde du côté des conventions collectives, considérant ce qui a été dit, il faut rappeler qu'à tout le moins pour tous les enseignants de tous les niveaux et le personnel professionnel, les augmentations salariales des deux dernières années ont été inférieures au taux d'inflation (ce n'est pas pour se vanter qu'on dit ça) à la fin de la présente convention, les échelles de salaires n'auront pas retrouvé la valeur qu'elles avaient à la fin de la dernière convention. Le gouvernement devrait le savoir, étant donné qu'on a négocié ça pendant longtemps.

Je crois que, dans le débat que nous faisons, ce qui est en jeu, ce sont des choix politiques et des choix politiques couverts par une vision politique.

Bien sûr, j'ai parlé des 1600$ millions tout à l'heure, mais les régimes de retraite, il faut maintenant les payer, il faut accumuler des fonds pour prévoir l'avenir. Il y a des responsabilités qui n'ont pas été prises à un moment donné, on peut certainement discuter et débattre du rythme. Je crois que ça repose sur une vision politique également, la politique actuelle de coupures budgétaires, c'est une politique de transfert du coût de l'éducation à une autre génération ou à quelques années plus tard. Le dérattrapage, les effets des coupures, il va falloir que ça se paie un jour et ça va se payer à un taux accru.

On a parlé des taux d'intérêt ce matin et on a mis un gros chiffre dans les graphiques, on n'a pas entendu débattre très longtemps ou contester fortement de la part du gouvernement cette question de taux d'intérêt. Quand on allait à l'école, on apprenait que 8% d'intérêt, c'était un taux usuraire; je ne sais pas comment on qualifierait ça aujourd'hui!

On a parlé du coût du pétrole; bien sûr, il faut payer la facture, mais qu'est-ce qu'on fait pour contrôler les profits excessifs des compagnies pétrolières? Qu'est-ce qu'on fait pour s'assurer que l'argent qu'elles font ici va devenir imposable, que ces profits vont rapporter à la collectivité?

Les coupures reflètent des choix politiques. Quand on coupe dans les services aux étudiants, quand on contingente certaines options, quand on coupe davantage dans le culturel et le social, quand on coupe et qu'on remet en cause la gratuité scolaire, je crois que c'est un choix politique.

Ce matin, j'ai entendu quelqu'un qui semblait parler de gérer la décroissance et j'ai cru entendre quelqu'un qui parlait de gérer la croissance; il me semble que ce n'est pas la même affaire du tout. La politique de gestion de la croissance est fortement différente d'une politique de gestion de la décroissance, ça ne repose pas sur les mêmes a priori.

On a jusqu'à maintenant peu parlé des tentatives de remise en cause des structures de réseaux dans le secteur de l'éducation, cela a plus ou moins avorté jusqu'à maintenant. Pourtant on finance parallèlement plusieurs réseaux d'éducation au Québec, on maintient des structures administratives, dites autonomes, mais qui coûtent probablement de l'argent. J'ai entendu parler du coût des conventions, je n'ai pas entendu parler du coût de maintien de ces réseaux; il faudrait bien qu'on regarde ça un peu, quoique, quand on oppose conventions collectives et services, quand on oppose salaires et transferts aux citoyens, on fait, à mon avis, pas mal de démagogie.

Dans le secteur public, je pense que ça prend du monde pour donner des services et je n'ai jamais vu de la psychologie se donner sans psychologue ou des services aux étudiants sans personnel pour assurer les services.

Quand le ministre de l'Éducation affirme que le gouvernement va réussir à maintenir notre idéal d'accessibilité et à assurer les services directs aux élèves, il est des réalités qu'il nous faut encore une fois rappeler, le rattrapage est loin d'avoir été suffisant et de multiples inégalités caractérisent encore l'accessibilité à chacun des niveaux. Les étudiants francophones sont encore largement sous-représentés, c'est-à-dire sur-représentés dans les secteurs cul-de-sac du secondaire et ce sont en majorité des enfants d'origine ouvrière. À peine 50% des jeunes Québécois obtiennent un diplôme de fin d'études secondaires, et si on veut augmenter ce pourcentage, il va falloir créer des conditions par-

ticulières auprès des étudiants pour qui la réussite scolaire est plus difficile. L'enseignement collégial et universitaire est encore réservé à des privilégiés, les enfants d'origine ouvrière ne sont guère plus présents à ces niveaux qu'ils ne l'étaient au milieu des années soixante. L'éducation est un secteur de services et l'investissement dans les services, c'est avant tout du personnel. Quand on coupe des milliers de postes de travailleurs de l'enseignement, on coupe des services et des services essentiels, et ce n'est pas un rattrapage qu'on va réaliser avec de telles politiques, c'est un sabotage, c'est un dérattrapage, c'est un transfert à d'autres, plus tard, des coûts qu'on n'aura pas voulu assumer maintenant.

Prenons le cas de l'enfance en difficulté. Le ministre affirme que la politique d'intégration va se poursuivre malgré les coupures budgétaires. Nous corrigeons, cette politique va se poursuivre grâce aux coupures budgétaires. L'objectif de l'intégration est avant tout un objectif d'économie aux dépens des services aux élèves. Si on voulait faire de la véritable intégration, on s'assurerait que les services et les personnels sont maintenus et, actuellement, une des causes qui explique le grand nombre d'enseignants mis en disponibilité, c'est justement la politique d'intégration des enfants en difficulté dans les classes régulières.

Les éléments que nous avions reconnus comme positifs dans le plan d'action du gouvernement sur l'enseignement primaire et secondaire ne pourront s'appuyer sur les ressources nécessaires à leur réalisation; par exemple, l'épanouissement de la formation de base pour les jeunes Québécois. Les mesures qui connaîtront leur réalisation sont celles auxquelles nous nous étions opposés, soit celles qui permettent un contrôle étroit de l'enseignement sous tous ses aspects. Nous affirmons qu'il s'agit d'une contre-réforme et que le discours ministériel sert à masquer cette réalité.

Il aura fallu un gouvernement nationaliste, comme je le disais ce matin, pour camoufler aux Québécois francophones le sous-développement éducatif qui nous caractérise encore. Je cite: «Ce sont les francophones qui au Québec s'engouffrent plus que proportionnellement dans les secteurs d'éducation les plus bloqués, ils le font toujours plus nombreux, sous l'œil bienveillant d'un gouvernement qui devrait s'en inquiéter, mais qui préfère froidement en faire un projet» Lise Bissonnette, dans *Le Devoir*.

État québécois, mets les freins, gère la décroissance en éducation, oubliant que nous le paierons collectivement de notre dynamisme culturel, de notre capacité de nous autodéterminer, tant aux plans politique qu'économique.

Quant au respect des conventions, j'ai été heureux, ce matin, d'entendre le ministre dire qu'il respectait les conventions collectives. J'ai été très heureux d'entendre le ministre des Affaires sociales nous dire que ça coûtait cher de ne pas respecter les conventions collectives.

J'ai vu une loi spéciale passée l'automne dernier, qui s'appelle la Loi 113, où on insérait une disposition pour s'assurer que les employeurs locaux ne respecteraient pas les conventions collectives. S'il est vrai que le ratio maître-élèves de la convention collective est là pour être appliqué, s'il est vrai que les commissions scolaires affirment qu'elles ne sont pas capables de les respecter avec les budgets actuels, j'aimerais que le ministre envoie le plus rapidement possible une directive aux commissions scolaires et aux cégeps pour leur demander de respecter les conventions collectives et nous nous ferons un plaisir de diffuser la directive à tous nos affiliés.

S'il est vrai qu'on veut respecter les conventions collectives, il faudrait changer une des premières phrases des nouvelles règles de financement avec lesquelles on vit depuis deux ans et qui dit que la convention collective n'est plus une base, une règle de financement ou de subvention des commissions scolaires.

Si on invoque souvent la rigidité des conventions collectives, j'aimerais rappeler aux représentants patronaux qu'ils devraient ressortir la demande syndicale et regarder dans la demande syndicale ce qu'on demandait en termes d'utilisation des personnels en disponibilité; il y aurait peut-être moins de rigidité que le texte qui est la proposition patronale.

Je crois qu'il y a une responsabilité gouvernementale là-dedans. Bien sûr, on a entendu les représentants des réseaux tout à l'heure, mais je crois que la responsabilité première

des choix politiques et des choix de coupures qui se font actuellement reposent sur les épaules du gouvernement.

Le gouvernement ne peut être indifférent à ce qu'une commission scolaire, un cégep ou une université coupe de telle ou telle manière, plutôt que de telle autre. Le gouvernement ne peut pas se cacher derrière des enveloppes fermées, un principe avec lequel on a été d'accord, mais il ne peut pas se cacher derrière des enveloppes fermées et des règles budgétaires qui, dit-on, laissent le contrôle aux établissements, pour les laisser faire n'importe quoi, la gestion décentralisée n'enlève pas la responsabilité première à l'État de garantir la qualité, l'orientation et les moyens qu'il faut pour maintenir les services. Quand on congédie, qu'on met à pied du personnel des bibliothèques scolaires, le gouvernement ne peut pas être indifférent à ça, il ne peut pas dire : chauffez et congédiez les bibliothécaires ou engagez des bibliothécaires et ne chauffez pas la bibliothèque.

Je termine en disant que ça nous prendrait actuellement une politique d'ensemble, un plan de développement, un plan qui permettrait de gérer la croissance des réseaux de services sociaux, croissance qui permettrait de développer une politique de main-d'œuvre, de développer une politique économique qui tienne compte, d'une certaine manière, des contraintes et du temps où on vit, mais qui serait une politique qui permettrait d'aller de l'avant et non pas une politique de recul et de remise en cause de nos acquis.

Louis Laberge
président, Fédération des travailleurs du Québec

J'ai écouté avec beaucoup de plaisir les intervenants du réseau. Je pense qu'il ne fait aucun doute, du côté universitaire, du côté cégep, qu'ils reconnaissent carrément qu'il y a eu effectivement une diminution des services. Madame Gobeil semble pouvoir se satisfaire plus facilement des contraintes et moi aussi, d'ailleurs. C'est toujours plus facile de couper quand on coupe chez les autres.

Je trouve qu'il y a quelque chose d'un peu aberrant dans la situation. Le gouvernement décide du budget. Je pense que tout le monde reconnaît ça, on ne met pas ça en doute. La situation économique est difficile, etc. Le gouvernement décide que, malheureusement, c'est allé assez loin, qu'il faut réduire l'accélération des dépenses dans les secteurs public et parapublic et, après cela, il semblerait qu'il n'y a à peu près rien à dire. Où est-ce que ça va se faire? Nous, on n'a rien à dire, ni de combien ça devrait être coupé, ni où ça devrait être coupé. Ce sont les travailleurs, nos membres, qui en subissent les premiers les conséquences et toute la population par la suite.

Quant aux conseils d'administration du réseau scolaire ou du réseau des affaires sociales, ils sont obligés de faire ça, eux aussi, mais je me demande si un comité formé et de représentants du gouvernement et de représentants du monde syndical et de représentants des conseils d'administration ne pourrait pas regarder si par hasard il n'y aurait pas certains services qui pourraient être coupés plus facilement que certains autres. On dit que l'éducation des adultes en mange un coup, il n'y a aucun doute; que les classes d'accueil en mangent un coup, il n'y a aucun doute là-dessus; la formation populaire aussi. Enfin, c'est parmi la classe de citoyens les plus défavorisés que ça fait le plus mal.

Avec le ministre des Affaires sociales nous participions à une rencontre, un député, élu lors de la dernière campagne, nous racontait une expérience qu'il a vécue pendant la campagne électorale. Dans son coin, il y avait eu une annonce faite par un cégep (pour ne pas le nommer) qu'il y aurait effectivement réduction de 34% ou 35% dans les effectifs. Il est allé voir, car, dans une campagne électorale, ça fait toujours un peu mal, n'est-ce-pas, surtout quand c'est dans ton coin! Il s'est rendu compte que le cégep venait de passer une commande pour un nouvel ordinateur. Peut-être que le cégep avait besoin d'un nouvel ordinateur, c'est possible. Mais si nous ne sommes plus dans des années de faste, comme le disait la présidente de la Fédération des écoles catholiques du Québec, peut-être peut-on se passer d'un ordinateur; on n'en a jamais eu jusqu'à maintenant, peut-être qu'on peut «toffer» encore un an ou deux. Surtout qu'on s'est rendu compte que l'ordinateur n'est pas nécessairement ce qui va rendre le plus grand service aux étudiants, ça peut rendre service à l'administration en lui donnant des

renseignements plus précis plus vite. Je ne discute pas le bien-fondé des ordinateurs, quand on a les moyens d'en avoir! Si on n'a pas les moyens d'en avoir, n'aurait-on pas pu s'empêcher de réduire le personnel, s'empêcher de fermer les classes d'accueil? Je ne le sais pas, mais moi, il me semble que tous ceux qui sont affectés par ces choses devraient pouvoir regarder ça de près. Je ne veux pas revenir sur ce qui s'est passé, qu'on a découvert parce qu'il y a eu un feu dans un hôtel de Las Vegas. Non, mais ça arrive dans combien d'endroits? Cela s'adonne bien, le ministre des Finances et moi payons des taxes à cette commission scolaire, n'est-ce pas? Cela nous intéresse un peu! Est-ce qu'il y en a d'autres? Je ne le sais pas s'il y en a d'autres. Je ne veux pas créer de doutes et semer la zizanie, mais je me dis: s'il y en a eu une, c'est peut-être possible qu'il y ait d'autres dépenses qui se font et qui mériteraient d'être regardées d'un peu plus près. Le gouvernement a la responsabilité de nous convaincre qu'il est rendu le plus loin qu'il peut aller, qu'on ne peut plus se permettre de continuer d'augmenter les dépenses d'une façon aussi rapide. Il y a des choses sur lesquelles on n'a pas de contrôle, Robert Gaulin en a quand même touché quelques-unes. Les profits exorbitants des compagnies pétrolières, là-dessus je reconnais que vous n'avez pas beaucoup de pouvoir, nous autres non plus. Ce n'est pas parce qu'on n'a pas essayé d'aller en chercher, mais on n'a pas réussi du premier coup.

Mais il reste qu'il y a un tas de choses qui devraient être regardées de plus près. En tout cas moi, je peux vous faire une petite suggestion rapide si vous voulez économiser sur le chauffage. Je ne connais pas un édifice public où on ne crève pas de chaleur quand on y entre; ce serait peut-être la première chose. D'ailleurs, c'est peut-être pour ça qu'il y a moins de députés attentifs à l'Assemblée nationale! Ce n'est pas dû à la teneur de vos interventions, c'est dû au fait que la salle est surchauffée.

Je pense qu'il y a un tas de choses comme ça qui pourraient être regardées et je me demande très sérieusement si un comité ne devrait pas être mis sur pied où on pourrait regarder ces choses ensemble. Est-ce que vraiment nous sommes rendus à un point, comme Québécois, où nous devons nous imposer certains sacrifices? Il y a d'autres choses qui peuvent être regardées. D'ailleurs, j'en ai parlé à plusieurs ministres, j'espère que ça va nous revenir tantôt. Cela a déjà sorti dans les journaux aussi, le fonds de pension des députés et des ministres. Enfin, il y a des choses là-dedans qu'on pourrait regarder.

Est-ce que c'est le temps? Est-ce que le temps est venu pour tous les citoyens québécois de regarder les choses en face? On ne peut pas faire comme mon ami, Pierre Elliott-Trudeau avait fait, annoncer que là il fallait se serrer la ceinture et qu'en même temps tous les hauts mandarins d'Ottawa recevaient une augmentation de 30%. Cela me fait penser au président de Bell Canada qui, pauvre gars, n'avait pas pu avoir d'augmentation pendant les trois ans qu'avait duré la Commission sur le contrôle des prix et des salaires. Là, il venait de recevoir 140 000 $ et il y avait des gars parmi nous qui osaient critiquer ça. Il avait été trois ans sans augmentation de salaire et il avait eu 140 000 $ d'augmentation.

Il y a des choses qui doivent être regardées et très sérieusement, ça mérite d'être regardé. Nous, en tout cas, nous vivons dans des milieux qui nous disent qu'il y a des choses terribles dans le réseau des affaires sociales. Moi, je me fie que le ministre va essayer de corriger des choses et ça mérite d'être corrigé, des listes d'attente. Sans revenir à la petite farce que vous me faisiez ce matin, en espérant, évidemment, que le chirurgien ne tremble pas quand il vous fait la vasectomie, je pense que c'est un fait maintenant qu'on essaie de sortir les patients plus vite des hôpitaux. C'est probablement fort logique, mais ça demande des soins à domicile un peu plus élaborés et ça demande une préparation.

Nous ne sommes pas opposés à ça comme tel, mais je pense qu'il y a le pendant à ça. Il faut regarder ça de près. Le ministre de l'Éducation a reconnu qu'en effet il avait été obligé de sabrer à certains endroits. Il nous dit qu'il a maintenu l'essentiel. Dieu sait qu'on ne s'entend pas toujours sur ce qui est essentiel et sur ce qui ne l'est pas, mais nous osons espérer que vous aurez la même largesse quand on parlera d'autres choses essentielles. En fait, on n'est pas ici pour préparer les prochaines négociations, je le dis pour l'information de madame Gobeil, mais bien pour essayer de regarder ce qui peut être fait dans le réseau, ce qui peut être fait par rapport aux membres qui sont affectés, ce qui peut être fait par rapport à la population qui est affectée.

Norbert Rodrigue,
président, Confédération des syndicats nationaux

Dans le discours du budget, le ministre des Finances, vous devez probablement être d'accord avec lui, dresse un tableau sombre de l'économie québécoise en 1980 et dessine pour l'année en cours une perspective guère plus reluisante. Il se fait d'ailleurs très concret dans ses descriptions: atteindre le creux de la vague, devenir nul, les pressions inflationnistes s'intensifient, etc. Il constate, en somme, que la croissance est pratiquement arrêtée et que les prix galopent de plus en plus vite. Là-dessus, nous sommes tout à fait d'accord avec lui.

Là où nous avons davantage de difficulté à suivre le ministre des Finances, c'est lorsque, dans le même discours du budget, il a l'air de ridiculiser ce qu'il appelle la cure monétariste qui consiste à tenter de contenir la hausse des prix en réduisant graduellement l'expansion de la masse monétaire à l'intérieur de bornes de plus en plus contraignantes, alors que ces propositions de coupures dans les dépenses publiques de santé, de services sociaux et d'éducation nous semblent relever de la même orientation économique. Pourtant, on peut constater que, là où cette cure a été appliquée avec le plus de rigueur, cela n'a pas conduit à une reprise de la croissance ni à une réduction du chômage, ni à un règlement non plus du problème de l'inflation. Des pays de l'OCDE, l'Angleterre est celui dont la production a décru le plus vite, 11,5% au cours de la dernière année, celui dont le chômage s'est accru le plus rapidement, de 5,4% à 8,8% en un an, enfin, celui qui, après l'Italie, a vu ses prix à la consommation croître le plus vite.

Les propositions budgétaires nous apparaissent marquées par la conviction qu'en réduisant des dépenses qui assurent à la population des services de santé, des services sociaux et des services éducatifs adéquats, on pourrait libérer les moyens nécessaires aux investissements productifs susceptibles de conduire à la reprise économique. C'est cette conviction qui motive les gouvernements conservateurs, ceux d'Angleterre et des États-Unis en particulier.

Il est aussi possible, cependant, que le gouvernement veuille tout simplement ajuster l'évolution des dépenses publiques à celles d'une production qu'on se serait résigné à ne pas vouloir influencer. Dans ce cas, il faut d'abord se demander si les dépenses qu'on se propose de comprimer ont eu tendance à croître plus rapidement que le produit intérieur au cours des dernières années. Dans l'ensemble, c'est effectivement le cas puisque les dépenses budgétaires totales du gouvernement ont augmenté de 13,8% durant les cinq dernières années alors que le PIB n'augmentait, lui, que de 11,4% par année au cours de la même période. Même si les dépenses dans les affaires sociales et

l'éducation ont elles aussi progressé plus rapidement que le PIB, il faut constater, dans le cas des affaires sociales, que les dépenses affectées à la santé n'ont cru que de 9,8% par année, ce qui est sensiblement inférieur à la progression du produit intérieur.

Bien sûr, aux autres chapitres, on observe une tendance à un accroissement plus rapide des coûts, mais, une fois qu'on a écarté l'argument facile voulant que cet accroissement soit principalement dû aux hausses de salaires des employés de ces secteurs, ce qui peut être vrai pour une part, mais pour une part seulement de l'accroissement des coûts, on doit admettre que cette progression des coûts est attribuable à la satisfaction d'une demande accrue de services aussi. D'ailleurs, les taux de salaires dans le secteur public n'ont pas, contrairement à ce que vous affirmez, progressé plus rapidement que ceux négociés dans le secteur privé syndiqué.

C'est une transformation sociale en train de se produire qui amène une demande de services toujours plus importante. On ne peut pas imaginer que cette demande puisse être compressible, ni à court terme, ni à long terme. En effet, les besoins d'hébergement, qu'on dise ce qu'on voudra ici, pour les personnes âgées vont continuer d'aller en augmentant puisque ces personnes demeurent de moins en moins à la maison lorsqu'elles atteignent un certain âge. De même, le réseau de garderies devra connaître une expansion très importante dans les prochaines années puisqu'on doit admettre que l'accession des femmes au marché du travail est un processus bien amorcé, mais qui est loin d'être achevé.

Bien plus, la période de stagnation économique que nous traversons est elle-même à l'origine d'une part non négligeable de l'accroissement des besoins sociaux que nous connaissons. Les nombreuses fermetures d'usines font apparaître clairement la nécessité de mécanismes de protection comme la caisse de stabilisation de l'emploi. L'augmentation du chômage augmente les coûts des régimes de protection du revenu et fait apparaître plus clairement, quant à nous, la nécessité de les améliorer.

En fait, la croissance de ce type de demande de services publics et la nécessité de les satisfaire ne peuvent faire l'objet d'aucune compression. Il nous faut trouver les moyens de générer une croissance économique à la mesure des besoins sociaux à combler. C'est dans cette direction, à notre avis, qu'il nous faut faire porter les efforts. Je dois vous dire que je suis particulièrement ébloui par la facilité avec laquelle les responsables politiques et les responsables patronaux attaquent les conventions collectives et nous expliquent que, dans nos acquis collectifs, il y a, bien sûr, des remises en cause dans l'éducation et la santé, et que personne n'a trouvé le moyen de nous parler du développement économique du Québec, de notre avenir collectif, à proprement parler, dans son ensemble. Cela me fâche un peu parce que c'est avec une facilité extraordinaire que vous parlez des travailleurs du secteur public qui sont les responsables ou qui seraient les responsables, la cause de ce que nous connaissons comme problèmes. Je trouve cela extraordinaire.

A la CSN, nous avons, au cours des dernières années, élaboré des propositions visant à assurer le maintien et l'accroissement des investissements productifs. Depuis longtemps, monsieur Parizeau, vous le savez, nous demandons une planification par l'État des investissements. Il faudrait que l'État identifie et organise les secteurs stratégiques de l'économie. Comme nous l'avons dit au sommet de Montebello, il faut, quant à nous, cesser, en cette matière, de se mettre béatement à la remorque des multinationales. Une étude exhaustive sur l'épargne rendue publique il y a environ un an par le gouvernement québécois fait état du rôle négatif joué par la plupart des institutions financières sur le terrain de l'investissement productif au Québec. Ce rapport nous informe, en effet, que, sans les emprunts massifs d'Hydro-Québec à l'étranger, le Québec aurait été, au cours des dernières années, un exportateur net de son épargne. C'est pour corriger cette situation que la CSN demande la nationalisation de l'épargne collective, soit les fonds de retraite privés et publics et les fonds accumulés par les divers régimes d'assurance.

Quand, d'autre part, vous nous parlez avec facilité des contrats de travail, on voit des compagnies comme Iron Ore décréter la fermeture partielle de l'usine de la Côte-Nord après avoir pris soin d'exporter aux États-Unis la quasi-totalité des profits de 176 $ millions qu'elle a réalisés au cours des deux dernières années, comment ne pas exiger que les

Québécois puissent collectivement exercer un contrôle sur l'utilisation faite par les compagnies des profits réalisés à partir de leur propre travail?

La nationalisation de l'épargne collective des Québécois et le contrôle de l'utilisation des profits générés chez nous sont devenus, quant à nous, des outils essentiels à notre développement économique, le développement économique du Québec. Ces mesures, bien sûr, vous allez me dire, n'auront évidemment pas d'effet immédiat. Que peut-on faire dès maintenant pour maintenir au moins la qualité et l'accessibilité des services publics? Nous pensons respectueusement, parce que nous autres, on sait qu'à toutes les fois qu'on veut arracher quelque chose, il faut se battre, que le gouvernement québécois néglige d'exploiter certaines sources de revenus. Ainsi, par exemple, l'Alcan profite actuellement d'une rente de situation extrêmement avantageuse du fait qu'elle possède des droits exclusifs sur certaines rivières pour la production d'hydroélectricité. Une étude récente de la Banque de la Nouvelle-Écosse chiffre cette rente à 0,095 $ par livre d'aluminium produite. Cette rente de situation a sans doute valu, selon nos estimations, 200 $ millions en 1980. D'autres sociétés au Québec jouissent sans doute, et on le sait, de privilèges analogues. Pourquoi ne demande-t-on pas de traiter ces compagnies comme on le ferait ailleurs dans le monde?

Le projet de budget préparé par le ministre des Finances prévoit des coupures dans les dépenses destinées à assurer le bien-être de la population. Pourtant, il annonce en même temps une baisse substantielle de l'impôt des sociétés. Avec un pareil système de taxation des entreprises, le Québec sera, de toutes les provinces canadiennes, celle où le taux d'impôt sur les profits des sociétés sera le plus bas et de loin. À moins qu'on fasse une erreur monstrueuse, c'est monsieur Parizeau, me semble-t-il, qui l'a dit lui-même. Or, une étude réalisée par le ministère fédéral des Finances révèle que les revenus des sociétés sont déjà, dans l'ensemble du Canada, l'objet d'une imposition inférieure de 20% environ à celle qui prévaut aux États-Unis. Est-ce bien dans ses négociations avec le front commun que le gouvernement a fait preuve de mollesse excessive? Et si, malgré tout, le maintien des services sociaux, des services de santé et d'éducation devait encore nécessiter un accroissement à court terme du déficit budgétaire, nous pensons, quant à nous, que cela ne serait pas si dramatique qu'on a voulu nous le laisser croire. À 2970 $ millions, le déficit prévu est inférieur en proportion du PIB, à ce qu'il a été au terme de l'exercice financier précédent. C'est à 3317 $ millions qu'il aurait fallu porter le déficit si l'on avait voulu conserver au budget de l'année courante un caractère expansionniste équivalent à celui qu'avait le budget 1980-1981.

Enfin pour terminer, je pense qu'il convient de noter que le déficit prévu pour l'année en cours au budget du gouvernement fédéral, si je ne me trompe pas, correspond à 26% de ses revenus, tandis que celui qui est prévu par le ministre des Finances du Québec représente 17%.

Je termine en disant que, quant à nous, toutes ces mesures, qui ne sont pas exhaustives au moment où on se parle bien sûr, correspondent à des mesures qui feraient que l'économie québécoise, l'État dans ses comportements, dans ses choix, pourrait avoir plus de latitude pour faire en sorte que le développement soit orienté en fonction des besoins de la population, pas uniquement dans le public, mais dans l'ensemble du Québec, si on pense aux disparités régionales et au reste.

2.3 Le tour de table des représentants des réseaux

Estelle Gobeil
présidente, Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

Nous voulons signaler que, d'abord, nous sommes d'accord sur la nécessité d'étaler les coupures pour permettre premièrement la planification rationelle des dépenses, deuxièmement, une véritable consultation du milieu qui favoriserait une concertation et une meilleure compréhension des intervenants. Nous sommes également d'accord sur la limitation de la progression des coûts dans la conjoncture économique où l'augmentation des salaires est supérieure à la croissance économique, également sur la nécessité d'évaluer, j'ai bien dit d'évaluer et non de régler, de façon systématique l'impact des coûts des prochaines conventions collectives pour respecter la capacité de payer des contribuables.

Enfin, nous signalons que la transférabilité devient illusoire et non une réalité quand la croissance des coûts se situe à 19% et que l'augmentation des crédits est de 10,5%. Les mises en disponibilité rendent difficile la planification et la réalisation des services à dispenser aux étudiants. Enfin, les choix budgétaires obligent, par réalisme, à faire des choix d'activités et à déterminer des priorités dans les services à rendre. La décroissance de la clientèle présentait déjà des problèmes certains aux commissions scolaires, mais l'ampleur des coupures budgétaires dans une seule année rend la mission des commissions scolaires quasi impossible pour maintenir des services essentiels aux élèves.

Benoît Lauzière
président, Fédération des cégeps

Deux remarques. Je pense qu'effectivement il est peut-être regrettable que l'emphase ait été mise sur une autre chose que sur les problèmes économiques en général. Je pense qu'il aurait peut-être été aussi facile de parler des problèmes occidentaux généraux, mais il me semblait que l'objectif de ce mini-sommet était, entre autres, les compressions budgétaires au niveau de ce qui avait été exigé.

Cela dit, si on veut vraiment amorcer une réflexion un peu féconde en ce qui concerne les méthodes à prendre pour régler un certain nombre de problèmes résultant de cette situation, il faut éviter, me semble-t-il (c'est peut-être bon pour le réchauffement des troupes) de donner un certain nombre d'exemples, du genre déplacements dans les hôtels, parce que, exemple pour exemple, on pourrait montrer un certain nombre de choses plus ou moins aberrantes dans la façon d'appliquer les conventions collectives. Je pense que le sens commun, comme la bêtise, là-dedans, doit être assez également partagé. J'ai l'impression que si on part de ce point de vue, de ces détails, on ne fera pas avancer beaucoup le débat. On distraira l'attention.

cependant, sur des problèmes extrêmement marginaux, me semble-t-il, de part et d'autre, quant à moi.

Jean-Guy Paquet
président, Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

J'aimerais préciser une affirmation que j'ai faite tout à l'heure. On a parlé de coupures et de coupures très brusques. Les coupures dans le domaine universitaire, comme je l'ai dit, pour l'année 1981-1982, représentent 85$ millions. En postes équivalents en personnel, cela veut dire 2500 postes qu'il faudrait fermer dans le réseau universitaire. Le Conseil des universités a indiqué que, dans son avis pour réaliser ce genre de coupures, il fallait le faire sur une période de cinq ans. Le Conseil des collèges a dit récemment que, dans le cas des collèges, cela prendrait trois ans. Il faut bien faire la distinction entre des coupures et des restrictions budgétaires étalées sur cinq ans ou sur plusieurs années, et la coupure qu'on demande d'effectuer dans le budget des universités, qui est de 85$ millions et qu'on doit faire dans deux ou trois mois, parce que l'année commence en septembre, et qui représente 2500 postes de personnel de toutes catégories, est impossible à faire dans l'état actuel des choses.

Marc Leclerc
président, Association des hôpitaux du Québec

Je veux juste rétablir sur une base saine les déficits accumulés et les déficits courants qui sont d'un ordre assez élevé, comme le chiffre que j'ai mentionné. Je veux rappeler que l'on n'a pas encore reçu le coût des conventions collectives qui nous a été promis.

Quant aux objectifs de décroissance, on demande au gouvernement qu'ils les détermine. On veut savoir quels sont les programmes qu'il privilégie par rapport à ceux qu'il ne privilégie pas, quelles sont les régions qu'il voudra juger défavorisées par rapport à celles qui sont censées être favorisées. Enfin, on lui demande, dans ses objectifs de décroissance, de tenir compte de la performance des hôpitaux.

Maintenant, dans l'implantation de ces mesures, des délais réalistes sont importants. Tout le monde a reconnu, et on a déjà été félicité par le précédent ministre, à un moment donné, et par un sous-ministre adjoint, d'avoir su trouver 125$ millions en quatre ans. En demander 200$ millions en un an, c'est un peu rêver, il ne faut pas s'attendre à des miracles, on n'en a jamais demandé au gouvernement. Il n'y aucune mesure dans une administration qui fasse sentir ses effets avant six mois, peu importe le genre d'entreprise que vous gérez.

Finalement, on a parlé de la rationalisation et on l'a dit. Je veux rappeler qu'à ce moment-là, quand des mesures de rationalisation seront prises après, évidemment, discussion avec toute personne concernée, il faut que l'appui du ministère et du gouvernement soit là derrière nous et que, dans la procédure, on ait là aussi calculé que le temps est un facteur important.

Maintenant, avant de terminer, je veux dire à monsieur Laberge que certains efforts ont déjà été faits dans des institutions au plan du travail de concertation. Quand on parle de mesures, cela semble avoir donné de bons résultats comme d'ailleurs, il y a plusieurs années, on avait déjà demandé et on le demande encore, un sommet sur la santé où tous les intervenants auraient été invités.

Jean-Guy Doucet
président, Association des centres d'accueil du Québec

Je voudrais intervenir sur le fait que nos administrateurs dans les établissements se sont vraiment engagés depuis fort longtemps. J'ai ici en main un document d'une centaine de pages qui s'intitule «Des idées, des économies». C'est un ensemble d'administrateurs de centres d'accueil qui ont essayé de suggérer et de faire des études dans chaque établissement pour trouver des endroits où on peut faire des économies. C'est bien sûr qu'à un moment donné, on revient sur le coût des conventions. Or, quand on revient sur le coût des conventions, il n'est pas question de remettre en question les avantages qui ont été donnés à nos employés. C'est d'essayer d'avoir le financement qu'il faut pour le faire, mais c'est aussi, et je pense que notre ministre l'a souligné ce matin, de demander certains assouplissements peut-être dans des clauses normatives ou dans des interprétations locales. Pour faire des économies

substantielles, il va falloir aller en foyers de groupes, il va falloir avoir des pavillons, des ressources et des choix. Cela demande seulement un peu de souplesse. Il ne s'agit pas de gruger sur des acquis. Messieurs, cela demande peut-être une collaboration de nos partenaires. Cela n'est pas facile pour nos établissements de parler de fusion quand on suggère cela au ministère. On le fait pourtant, mais cela n'est pas facile. Mais il va falloir avoir un appui politique aussi en arrière de cela pour réaliser des coûts de conventions, quand on parle de la réorganisation de notre structure. On est prêt à se serrer la ceinture nous aussi, mais, par contre, aucun des administrateurs de nos établissements, particulièrement dans les centres d'accueil et d'hébergement, ne veut admettre des coupures de services. Franchement, ce n'est pas possible à niveau-là.

2.4 Le représentant gouvernemental

Jacques Parizeau
ministre des Finances

Mesdames et messieurs, depuis quelques années, le gouvernement du Québec s'est fixé comme objectif d'essayer de réduire le fardeau fiscal des particuliers. On n'en a pas beaucoup parlé, on n'en a pas parlé du tout depuis ce matin, mais il faut bien comprendre que ç'a été un objectif délibéré, compte tenu du fardeau fiscal très élevé qui était apparu au milieu des années 1970, de le réduire singulièrement pour les contribuables qui ont des revenus faibles ou moyens. Cela a été clair depuis le début, et ce n'est pas un objectif facile à réaliser dans la mesure même où une part de nos revenus qui représente un peu plus du quart de toutes nos recettes, c'est-à-dire ce qui nous vient de transferts d'Ottawa, augmente, comme j'ai eu l'occasion de le dire récemment, à peu près au tiers de l'inflation.

J'ouvre ici une parenthèse rapide quant à la taxation des entreprises, monsieur Rodrigue, oui, c'est vrai que le taux au Québec, maintenant, sur les profits des entreprises, va être bas, mais les contributions des employeurs ont été doublées et la taxe sur le capital augmentée de 50%. C'était dans le même paragraphe, monsieur Rodrigue. Votre citation n'était pas fausse, mais il fallait mentionner le reste. Cela a un certain impact sur les entreprises, ces deux autres mesures.

Nous ne nous sommes jamais engagés à baisser le fardeau fiscal des entreprises au Québec, on l'a réaménagé, mais on a cependant, pendant quelques années, réduit le fardeau fiscal des particuliers québécois, surtout chez ceux dont les revenus sont faibles ou moyens.

En même temps, il a bien fallu, comme n'importe quel gouvernement, reconnaître qu'il y a une limite au déficit qu'on peut encourir, non pas seulement comme mesure pour lutter contre l'inflation, mais en reconnaissant que le Québec, jusqu'à la prochaine... est une province, donc, n'a pas accès à une banque centrale, n'a pas les moyens que d'autres gouvernements peuvent avoir sur ce plan en termes d'élasticité passagère.

Cet objectif fondamental et cette contrainte quant au déficit veulent dire que, forcément, on doit surveiller l'augmentation des dépenses. Surveiller l'augmentation des dépenses, ça veut dire faire en sorte qu'elles n'augmentent pas trop souvent et trop par rapport à l'augmentation de la production. Parce que, si c'était le cas, il y a deux choses qui vont se produire : ou bien le déficit va augmenter, mais il est déjà rendu à un niveau où il faut quand même faire un peu attention, ou, alors, il va falloir augmenter les impôts. Et

là, il y a un choix majeur d'une société. Est-ce qu'on taxe les gens à mort pour être capable d'offrir tous les services qui sont demandés par tout le monde tout le temps? Il y a un choix.

Donc, il y a un autre objectif qui est apparu, celui de tenir l'augmentation des dépenses à peu près au niveau du produit national brut et, entendons-nous bien, en termes d'augmentation, et on n'y arrive pas encore. Les chiffres de monsieur Bérubé ce matin étaient très clairs à ce sujet.

Donc, on s'engage dans un programme de compressions. Parce que si on laissait le coût des services actuels monter sans contrainte, les dépenses augmenteraient de pas loin de 20% par année. Donc, ça veut dire des contraintes; donc, ça veut dire des compressions.

Dans la mise en place de ces compressions, il y a un certain nombre de choses qu'il faut retenir, à mon sens. D'abord, c'est qu'il n'est pas exact (il ne serait jamais exact, ce serait surprenant, ce serait miraculeux) que 350 000 personnes dans le secteur public aient toutes une productivité idéale et soient toutes placées exactement où elles devraient être placées. Je sais bien que le genre de travail que nous faisons dans nos ministères depuis deux ou trois ans nous indique que ce n'est pas exact du tout. Il faut revenir constamment et réexaminer constamment l'affectation du personnel. C'est dans ce sens-là qu'à l'occasion de la dernière convention collective on comprenait fort bien la préoccupation syndicale de la sécurité d'emploi, surtout chez les enseignants où le nombre d'enfants baisse. Alors que nous, comme gouvernement, justement en pensant à l'orientation des dépenses, ce qui nous intéressait, c'était la mobilité.

Donc, il y a eu un certain nombre d'assurances données sur le plan de la sécurité d'emploi, mais pas sur la chaise. Sécurité d'emploi, mais mécanismes de mobilité. Les 50 kilomètres en particulier. Cette mobilité, je comprends très bien qu'elle n'est pas facile à appliquer. On sait très bien à quel point, à l'intérieur même du gouvernement, ce n'est pas facile de l'opérer d'un ministère à l'autre, alors on comprend très bien les problèmes que cela crée, chez les gestionnaires des réseaux, de se dire: là, il y a trop de monde, il faut que quelqu'un se déplace de là à là. Ce n'est pas facile. Ce n'est certainement pas facile non plus pour les structures syndicales, d'accepter cette espèce de mobilité, mais une mobilité qui est parfaitement faisable.

Il y a juste une chose qui peut empêcher la mobilité de se faire graduellement, c'est que les budgets soient passablement ouverts et qu'il y ait passablement d'argent. Sans cela la mobilité ne se créera pas.

Sur les 350 000 personnes du secteur public, il y en a 12 000 qui partent chaque année pour toute espèce de raisons: retraite, départ, secteur privé... Je prends ça à partir des chiffres du REGOP, des régimes de retraite. Là, on voit bien exactement qui part.

Il y a donc des aménagements possibles qui nous permettent à la fois de respecter des engagements sur le plan de la sécurité d'emploi, mais, d'autre part, d'assurer la mobilité nécessaire et de faire des compressions.

Deuxième caractéristique de ces compressions, il faut reconnaître la diversité extraordinaire des situations, même à l'intérieur d'un même réseau. Par exemple, les hôpitaux. On ne peut pas parler d'une situation financière des hôpitaux. Il y a des hôpitaux qui, depuis des années, restent essentiellement à l'intérieur de leur budget, n'ont pas encouru de déficit particulier ou particulièrement considérable, ou l'ont fait temporairement et se sont corrigés par la suite. Il y en a d'autres au contraire (et ce n'est pas une majorité, mais il y en a quelques-uns d'assez importants là-dedans) qui représentent la majeure partie du déficit, et ils ne sont pas très nombreux. Il est évident que des plans de compression dans ces conditions doivent tenir compte qu'il y a des situations tout à fait différentes d'un hôpital à l'autre, ce qui, d'ailleurs, a été commencé avec eux depuis déjà trois ans.

Sur le plan encore des diversités de situations, est-ce que c'est raisonnable, est-ce que ça s'explique rationnellement que la proportion des élèves classés comme mésadaptés socio-affectifs varie autant d'une commission scolaire à l'autre? Cela a toujours été pour moi un sujet d'étonnement extraordinaire. Compte tenu des nouvelles règles budgétaires, j'ai l'impression qu'un historien, qui, dans 40 ans, regardera, à travers les

statistiques scolaires, l'évolution du nombre de mésadaptés socio-affectifs, va trouver que dans la santé intellectuelle et psychologique des Québécois, il y a eu, quelque part au début des années 1980, des bouleversements sans nombre.

Quand on comprend les règles budgétaires, on voit bien à quoi cela est dû, mais ça ne veut pas dire que le phénomène de la mésadaptation socio-affective n'existe pas. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de services à assurer à la population, mais ça veut dire aussi qu'il faut quand même se pencher sur cette extraordinaire diversité de situations en disant: quand même on va essayer de voir ce qui s'est passé là parce que cela a des répercussions budgétaires, bien sûr.

Troisième caractéristique, je pense, dont il faut tenir compte dans l'intelligence des compressions, le choix des services. Je reviens à des choses que les centrales syndicales ont soulevées à plusieurs reprises aujourd'hui. Nous vivons dans une atmosphère, partout, en Amérique du Nord, qui est au fond dominée un peu par cette idée qui est apparue avec la proposition 13 en Californie. Les gens en ont assez d'être taxés et ils veulent être capables de s'assurer qu'un choix est fait dans les services qui leur sont offerts. Ce qui veut dire qu'on doit choisir des services. Maintenant, j'admettrai volontiers avec monsieur Gaulin qu'il y a des politiques de choix de services qui sont plus sociales-démocrates, à défaut d'un meilleur mot, et des choix de services qui représentent beaucoup plus des options de droite, mais dans l'atmosphère où nous vivons actuellement, compte tenu des restrictions considérables qui s'appliquent à l'expansion de la situation économique, ces choix ne seront pas les mêmes selon l'orientation fondamentale d'un gouvernement, mais tous les gouvernements sont forcés de faire ces choix-là.

Je vais essayer de vous en donner un certain nombre d'exemples. Le HLM dans notre société coûte les yeux de la tête. À l'heure actuelle, un HLM coûte à l'État en subventions, par logement, à peu près 6000$ par an. Cela veut dire que, compte tenu des ressources disponibles, on ne pourra jamais en construire pour satisfaire toute la demande. Donc, on va transformer l'affectation des HLM en une sorte de Loto-Québec et d'autres personnes âgées qui n'y ont pas accès ne recevront à peu près rien pour se loger. D'où le choix qu'on fait très consciemment de se dire: on introduit l'allocation de logement, ce qu'on a fait récemment, pour toutes les personnes âgées qui ont moins qu'un certain niveau de revenu, mais là, quelque chose est obligé de céder dans ce domaine, alors l'espèce d'accélération qu'on avait donnée à la construction d'HLM, on va la ralentir. Cela nous paraît plus juste. Mais c'est un choix. On aurait bien pu soulever ce cas-là aujourd'hui en disant: gardez tous les HLM, c'est un service à la population, et ajoutez l'allocation de logement, c'est un service à la population. On ne peut pas tout faire, il faut choisir en fonction d'une certaine philosophie politique qu'on a.

Tenez, choix encore: université par rapport à soins à domicile. Les soins à domicile (mon collègue des Affaires sociales en parlait ce matin) représentent pour nous quelque chose qu'on élabore et qu'on essaie de développer depuis déjà quelques années, et il est évident qu'il faut continuer de pousser là-dessus à cause de l'importance que cela a pour toute une couche de la société. Cela va coûter de plus en plus cher. Les universités jouent un rôle fondamental, on n'a pas besoin de me persuader de cela, j'ai passé 25 ans de ma carrière comme professeur d'université, je comprends tous les arguments qu'on invoque là-dessus, mais une chose est évidente, il y a une sorte d'élasticité dans le coût des services à l'université qui n'existe pas nécessairement ailleurs. Cela n'est pas écrit dans le Nouveau Testament que dans une faculté on détermine qu'il ne peut pas y avoir plus de 60 élèves par classe. Quand il s'agit de gens qui ont déjà un développement intellectuel assez avancé, qui ne sont plus tout à fait des jeunes enfants, on ne me fera pas croire que sur le plan de l'enseignement universitaire, il n'y a pas des possibilités de rendre le même service moins cher. Alors que dans les soins à domicile, ce n'est pas les mêmes services moins chers, c'est graduellement de plus en plus de services qu'il va falloir. Cela, encore, ce sont des choix et des choix qu'un gouvernement ne peut pas éviter.

Au fur et à mesure que l'on cherche à améliorer cette société-là chaque année ou chaque deux ans, on le fait régulièrement, il va falloir ajouter de nouveaux services. Pour ajouter de nouveaux services, il faut enlever d'autres services qui ne correspondent plus à des besoins aussi criants ou qui ne correspondent pas à des besoins qu'on juge

toujours en fonction des choix politiques qu'on fait, aussi essentiels, et si on n'enlève pas certains services, il faut atténuer d'autres services. Si on fonctionne par sédimentation, c'est-à-dire que tous les services que nous avons sont parfaits, tous nos services sont admirablement administrés, tous nos services fonctionnent exactement comme ils devraient et ils montent à un rythme au moins égal à l'inflation en termes de coût, et que là, on en ajoute par dessus, on va casser la baraque.

On aura donc constamment à faire des choix. L'idée de maintenir tous les services tous ensemble, comme ils sont, c'est contraire au processus même de fonctionnement d'un gouvernement. Les gouvernements ne peuvent pas fonctionner comme ça à notre époque. À moins vraiment de se fossiliser, de dire: ce qui est fait est bien fait et comme on n'a pas d'argent pour changer quoi que ce soit dans la société, on s'assoit et on laisse monter ça dans l'ascenseur.

Je reconnais avec monsieur Rodrigue qu'un développement économique accéléré du Québec présente un grand degré d'urgence. Je ne suis pas certain que je le suis tellement pour la question d'exportation de l'épargne, non pas parce que très souvent on n'a pas exporté de l'épargne, mais parce que ce qui compte pour le développement économique, ça peut paraître un peu paradoxal, ce sont les projets. Les projets trouvent leur épargne. C'est-à-dire que ce qui a gêné le développement économique du Québec pendant très longtemps ce n'était pas tellement l'absence d'argent, on en avait tellement que finalement c'était placé à l'extérieur, mais l'absence de projets productifs. Donc, comme gouvernement, je pense qu'on n'a pas trop mal réussi parce que finalement depuis trois ans, on a eu une croissance supérieure à celle de l'Ontario. Vous me direz: elle est tellement faible là-bas que ce n'est pas nécessairement miraculeux. Je sais bien que ce n'est pas nécessairement miraculeux, mais on ne s'est pas placé nous-mêmes dans la position d'une vache qui regarde passer le train. On a essentiellement travaillé à des projets.

Que ce soit dans le textile, dans les pâtes et papier, dans les petites et moyennes entreprises, dans les emplois communautaires, Dieu sait si ce gouvernement-là a poussé pour faire apparaître des projets de développement.

Mais comprenons-nous bien! Dans la situation fiscale où nous nous trouvons, quand un dollar est dépensé par le gouvernement du Québec pour faire travailler quelqu'un qui est à l'assurance-chômage, 71 cents sont renvoyés au trésor fédéral. Le déficit du gouvernement fédéral tombe de 71 cents et celui du gouvernement de Québec de 6 cents. C'est-à-dire que pour chaque dollar que le gouvernement de Québec met dans le développement économique, il revient 6 cents dans son trésor à lui. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas faire du développement économique, ça ne veut pas dire que si le Québec se développe ce n'est pas quelque chose d'important. Cela ne veut pas dire que ça ne fait pas baisser le chômage. Tout ce que je veux dire c'est que, comme attitude à financer des services publics additionnels, ce dollar d'emploi aura donné 6 cents au trésor public québécois. Il ne faut pas espérer, sur le plan du trésor public québécois, des miracles à la suite du développement économique. Ce qui ne veut évidemment pas dire qu'il ne faut pas pédaler aussi fort qu'on peut dans le sens du développement économique, bien sûr, mais ce n'est pas pour être en mesure de se payer beaucoup, beaucoup plus de services publics.

Dans une autre structure politique où on ne serait pas pris dans les règles du jeu actuel, ce serait différent. Mais enfin, on a essayé une fois et ça n'a pas marché, on essaiera une autre fois. Il est évident que le jour où on se sortirait du carcan politique, ce n'est plus 6 cents qui entreraient, c'est passablement plus.

Je voudrais peut-être simplement m'arrêter là en concluant sur une chose. Je pense qu'on a probablement raison de souligner que, dans son mode d'opération sur le plan budgétaire, le gouvernement de Québec donne et c'est un cas cette année, l'impression de fonctionner par à-coups, et par à-coups qui peuvent être assez sévères. Je pense en particulier aux gestionnaires des réseaux. Je comprends que ce n'est vraiment pas facile. Je n'imagine pas cependant que c'est simplement en organisant une rencontre de temps à autre que ça va rendre l'opération plus facile. Le cadre budgétaire d'un an est vraiment très court, ça veut dire que, d'année en année, les règles peuvent être amenées à être modifiées.

Je pense qu'il faut, comme première condition pour faire disparaître les à-coups, que sans nécessairement avoir un cadre budgétaire de plus d'un an le gouvernement travaille sur des espèces de budgets pro forma de deux ans ou de trois ans et, donc, sache à peu près où il va. C'est une opération extraordinairement difficile. La première apparition de ça au Canada l'a été de façon très fugace, si vous vous en souvenez bien, dans le premier et le dernier budget de monsieur Crosbie. C'était la première fois qu'on voyait une perspective de trois ans se dessiner devant le gouvernement et, donc, des perspe-tives d'avenir quant à ce qui était susceptible de se produire.

Je ne désespère pas, au contraire, qu'on puisse en arriver à présenter au public, à la fois pour les centrales syndicales, à la fois pour les gestionnaires des réseaux, à la fois pour le public en général, une perspective budgétaire plus longue qu'un an de façon à ce qu'on voie venir, mais c'est un travail considérable. Je ne peux pas dire qu'à cet égard le gouvernement du Québec est en retard sur les autres. On y travaille assez activement et je pense que c'est au moment où on sera en mesure de faire ça qu'on pourra venir voir les coups beaucoup mieux et, d'autre part, que le genre de discussions et de consultations dont Louis Laberge parlait tout à l'heure prendrait tout son sens. Merci bien.

2.5 Les interventions des participants

Pierre Tellier
président, Association des professionnels non enseignants du Québec

Je représente des professionnels de commissions scolaires et ce sont sans doute ceux qui sont les plus touchés actuellement par les coupures budgétaires. De fait, il y a tout près de 20% des postes de professionnels de commissions scolaires qui sont abolis actuellement. On aura beau citer un certain nombre de chiffres, parler d'un certain nombre de mises en disponibilité, parler d'un certain nombre de non-engagements, la réalité des chiffres fournis par le ministère de l'Éducation est fort différente de la réalité que nous connaissons.

À ce sujet-là, d'ailleurs, nous interrogeons sérieusement le gouvernement du Québec. Nous désirons savoir à quelle genre de société il veut en venir quand il annule dans les commissions scolaire les services d'orthophonie, les services d'orientation, les services d'orthopédagogie et les services de psychologie. Est-ce qu'il a décidé de reporter à plus tard les problèmes que ça va entraîner de ne plus avoir ces services dans les commissions scolaires? Est-ce que le gouvernement du Québec a tenté une évaluation du coût d'un adulte qui n'aura pas été traité comme mésadapté socio-affectif? Cela semble préoccuper le ministre des Finances. Est-ce qu'ils ont été en mesure d'évaluer le coût dans l'avenir d'un étudiant qui n'aura pas été suivi en psychologie, par exemple? Est-ce que ces évaluations ont été faites? Est-ce que cela a été évalué, le coût d'un étudiant mal orienté parce que les services d'orientation ou d'information scolaire et professionnelle n'existent plus? Je pense que le gouvernement du Québec devrait avoir d'excellentes réponses à nous apporter là-dessus.

J'interroge le ministre de l'Éducation pour savoir comment il se fait qu'il y a tant de coupures chez les professionnels de commissions scolaires alors que le nombre de professionnels de commissions scolaires est actuellement inférieur à des normes de services minimales telles qu'inscrites dans des documents du ministère de l'Éducation? J'interroge le ministre de l'Éducation pour savoir ce qui va arriver des milieux où on a supprimé l'animation Passe-Partout. De fait, on a coupé près de 50% de ses projets. Qu'est-ce qui va arriver des enfants qui bénéficiaient de ces services? Il nous est apparu que les coupures en éducation, et particulièrement dans les postes de professionnels, s'attaquent aux plus démunis de notre société. Quels sont les élèves dans une école, dans une commission scolaire, qui ont le plus besoin de services d'orthophonie, si ce n'est les plus démunis? Est-ce que ce ne sont pas les plus démunis aussi qui ont besoin de services de psychologie? Est-ce que ce ne sont pas les plus démunis qui ont besoin de services d'orthopédagogie?

Camille Laurin
ministre de l'Éducation

Je pense bien que dans mon intervention liminaire j'ai dit immédiatement qu'on n'aurait pas besoin de beaucoup de temps pour me convaincre que les besoins sont là, que certains besoins sont aigus, je le conçois, je le réalise, mais il faut constater, par ailleurs, en raison de tous les facteurs qui ont été mentionnés, que nous n'avons pas tous les moyens adéquats que nous croyions avoir il y a quelques années pour satisfaire à des besoins réels et en croissance constante.

Je suis bien d'accord que si une défaillance psychologique se manifeste chez un étudiant et qu'on n'a pas le personnel pour y faire face immédiatement, on va créer un problème, c'est bien sûr, donc, il n'y a pas là à nier une évidence. On peut, bien sûr, exacerber à l'infini cette démonstration, mais cette démonstration, toute exacerbée qu'elle soit, ne fera pas apparaître magiquement, du coup, les ressources qu'il faudrait pour la satisfaire. C'est la raison pour laquelle, dans une période de pénurie, il faut tenter d'aller véritablement aux besoins les plus criants, il faut parfois saupoudrer, il faut éparpiller et c'est peut-être à ce moment-là qu'il faut augmenter la productivité ou la fécondité, augmenter les horaires de travail, multiplier des services qui, tout en n'allant pas au fond des choses, peuvent peut-être pallier.

On ne me fera jamais croire, par exemple, que tous les problèmes psychologiques que peuvent présenter des étudiants ne peuvent être résolus ou ne peuvent être réglés que par des spécialistes. Je pense que cela fait partie de la formation de l'enseignant, une formation universitaire qui comporte, je crois, des cours de psychologie, des cours de développement et qui, à mon avis, pourrait habiliter un certain nombre d'enseignants animés, par ailleurs, par le goût de rendre service à l'enfant, à l'étudiant de toutes les façons possibles, de mobiliser et ses ressources intérieures et les qualités qu'il possède et le savoir qu'il a acquis pour tenter quand même de venir rendre service à l'étudiant en difficulté sinon à 100%, du moins à 60% ou à 65%. Je pense que ce genre de discussion, que nous pourrions avoir, pourrait nous apporter beaucoup de fruits si la bonne volonté est là, de l'autre côté de la table lorsque nous en arrivons à essayer de résoudre les problèmes que nous impose la conjoncture ou la décroissance. Heureusement, je pense que, de ce côté-là, tout le monde semble de plus en plus constater qu'il y a là un problème réel qui impose des solutions peut-être plus inventives et peut-être moins complètes, mais au moins efficaces.

Ginette Guérin
Fédération des employés de services publics, CSN

J'aimerais aborder le sujet du personnel de soutien. La transférabilité des enveloppes signifie l'abolition de postes pour nous. En effet, le Conseil supérieur de l'éducation, face à l'annonce des nouvelles compressions budgétaires, précisait que les catégories de personnel de soutien des PME seraient les cibles de prédilection pour économiser. C'est la réalité que nous sommes en train de vivre aujourd'hui non seulement dans le scolaire, mais aussi dans les cégeps et dans les universités.

En effet, plus de 11% de nos postes sont abolis dans les commissions scolaires, 8% dans les cégeps et, dans les universités, le simple non-remplacement des employés absents ou ayant quitté définitivement entraîne des coupures de personnel de l'ordre de 10% dans certains secteurs. C'est en détériorant les conditions de travail des employés de soutien qu'on finance une bonne partie des déficits budgétaires des maisons d'enseignement au chapitre des besoins en matériel et des besoins énergétiques. La vague actuelle d'abolition de postes s'accompagne de nombreuses réductions d'heures de travail sans égard à la qualité des services, mais dans le seul objectif de boucler le budget. Or, l'apport des employés de soutien à l'éducation ne peut être négligé. A moins de ne concevoir l'éducation de l'élève ou de l'étudiant que sur la seule base de l'enseignement proprement dit, la qualité de l'éducation dépend aussi de l'usage d'équipement d'appui, tel le matériel audio-visuel, les laboratoires et les bibliothèques. Or, les nombreux postes coupés dans des classes d'emploi à caractère technique, tels les appariteurs ou les techniciens de travaux publics, constituent autant de moyens de complément à l'enseignement qui ne sont plus à la disposition de ceux qui dispensent ou reçoivent l'enseignement.

Par ailleurs, de nombreuses déclarations faites par des ministres du présent gouverne-

ment au cours de la dernière campagne électorale proposaient d'humaniser les services gouvernementaux en éducation. Or, ce n'est pas par des abolitions de postes de surveillants d'élèves, de secrétaires d'école, d'agents de bureau dans les écoles polyvalentes ou dans les bibliothèques, personnes qui interviennent quotidiennement auprès de l'élève, que ce dernier sera en mesure de retrouver un côté plus humain de l'école. La réduction de la qualité du milieu physique qu'occasionnent les coupures de postes au niveau de l'entretien est également en flagrante contradiction avec cette approche.

Dans les cégeps, par exemple, plus de 38% des coupures de postes sont concentrées dans les services d'équipement. On invoque souvent la réduction de la clientèle pour justifier des coupures de postes. Outre le fait que la plupart des fonctions des employés de soutien ne dépendent pas directement d'un nombre précis d'élèves ou d'étudiants, aucun lien logique ne peut être établi entre les coupures et le nombre d'inscriptions. Dans les cégeps, alors que les prévisions de clientèle du MEQ ne prévoient aucune diminution pour la prochaine année, on nous annonce 8% de coupures. Dans les commissions scolaires, où on prévoit une réduction de 3%, c'est 11% de nos postes qui sont coupés.

Dans les faits, ce que cela signifie : au Cégep du Vieux-Montréal, malgré une clientèle étudiante stable depuis cinq ans, c'est près de 30% des postes de soutien qui furent coupés au cours de la même période. À la Régionale des Vieilles-Forges, 40% de nos postes furent abolis en quatre ans alors que la clientèle scolaire baissait de 20% au cours de la même période. Il s'ensuit que la qualité des services n'est aucunement une préoccupation des administrateurs scolaires davantage portés à maintenir leurs privilèges, à accroître les fonctions de contrôle par rapport aux fonctions de services à l'élève que nous avons à assumer.

Déjà réduits au minimum, de l'aveu même du Conseil supérieur de l'éducation, les personnels de soutien ne peuvent être réduits davantage sans que ne soit attaquée la crédibilité même du réseau public d'éducation au Québec.

Benoît Lauzière

président, Fédération des cégeps

Je trouve fort intéressante l'intention annoncée d'accroître les efforts pour planifier sur plus d'un an ou pour faire savoir sur plus d'un an. Même si nous savons que ces efforts ne sont pas faciles à faire, même si nous le demandons souvent, je pense que ce sera de nature à tenter de planifier un peu les effets toujours un peu pénibles d'une période de décroissance ou de diminution du rythme de croissance.

Deuxième remarque : il me semble que la seule méthode qui ait comme effet que toute espèce de débat là-dessus soit sans issue serait de poser des questions comme si chacun avait sa vérité propre, indépendamment des autres. À moins, dans la mesure même où on accepte même minimalement l'idée qu'il faudra vivre avec un peu plus d'austérité, de faire en sorte qu'il y ait un peu plus d'adéquation entre le rythme de croissance des dépenses et la capacité de payer, je pense qu'il devient complètement sans issue de poser les problèmes un par un, comme cela vient d'être fait dans certaines interventions, parce que c'est vrai : a priori, c'est infranchissable. Il y a toujours moyen d'avoir une sortie côté jardin, évidemment : le gars qui a un gros « char », on va le taxer et il n'y a plus de problème pour personne. On peut répéter cela dix fois, mais je ne pense pas que cela ait beaucoup d'effet.

Il me semble que, si on ne regarde pas l'ensemble des dépenses à l'intérieur d'un budget, l'ensemble des moyens qui peuvent être pris pour réduire aux moindres frais possible, c'est-à-dire avec le minimum de conséquences à supporter par les personnes, s'il n'y a pas cette volonté partagée, je pense que c'est sans issue parce que chacun va rester complètement enfermé dans sa vérité, dans ses désirs, dans ses anticipations tout à fait légitimes.

Camille Laurin

ministre de l'Éducation

À l'occasion de la question qui m'a été posée sur le personnel de soutien, je voudrais répéter qu'en ce domaine comme en beaucoup d'autres, le gouvernement n'est pas le seul agent responsable. Nous partageons cette responsabilité avec les organismes gestion-

naires du réseau qui, à l'intérieur de l'enveloppe qui leur est consentie, conservent un choix quant aux priorités qu'ils peuvent privilégier les unes par rapport aux autres.

Je voudrais aussi dire, sans vouloir m'embarquer dans une bataille de chiffres, qu'il me paraît, à première vue, que les chiffres qu'aussi bien des représentants des PME que du personnel de soutien avancent ne me semblent pas correspondre à la réalité, en tout cas, du moins pas à ceux que nous possédons. Je demanderais à mon sous-ministre de vous transmettre les chiffres que nous possédons.

Jacques Girard
sous-ministre de l'Éducation

Les chiffres que nous possédons en date d'aujourd'hui, pour ce qui est du personnel non enseignant, sur un effectif total de 4200 c'est de 574 mises en disponibilité; pour le personnel de soutien, sur un effectif total de 20 000, 691 mises en disponibilité, pour un pourcentage de 3,5.

Fernand D'Aoust
secrétaire général, Fédération des travailleurs du Québec

Je sais bien qu'un gouvernement est là, entre autres, pour la gestion quotidienne des affaires publiques. Le ministre des Finances nous l'a rappelé. Il nous a fait subir, lors du dernier discours du budget, il l'a dit lui-même, un électrochoc alors qu'il me semble que dans le domaine des traitements psychiatriques, le Dr Laurin est bien au courant, c'est carrément dépassé comme façon de soigner les malades.

Par ailleurs, un gouvernement est là aussi, je n'en fais pas grief à ce gouvernement-ci, loin de là, pour nous dessiner de temps à autre des grands projets de société. Dans le drame que nous vivons tous à l'égard des coupures, on estime que ce sont les plus démunis dans notre société qui seront les premiers affectés. L'effet cumulatif de la pauvreté va jouer abondamment. Dans une société en pleine mutation, tout le domaine de la formation professionnelle, de la formation des adultes est un des sujets les plus abordés à ce moment-ci: la Commission Jean, etc. On connaît les conséquences qu'auront les coupures sur le budget des universités, des cégeps dans le domaine de la formation professionnelle, socio-culturelle, etc.

Il nous semble, vous nous avez donné une indication fort intéressante et je voulais un peu reprendre l'intervention de monsieur Ouimet, qu'il y aurait eu tout avantage que le gouvernement nous parle, peut-être pas à ce moment-ci, j'admets que c'est peut-être prématuré, des moyens qu'il entend mettre en œuvre pour que cette machine, je reprends les mots de monsieur Ouimet, «qui génère, dans le domaine des affaires sociales tout au moins, une croissance des coûts incontrôlable», soit mieux encadrée. Je pense qu'il y a là des éléments et des pistes de solution qui seraient fort intéressants dans un contexte de présentation de budget qui annoncerait des changements fondamentaux au sein de notre société. Il y aurait tout avantage que le gouvernement se donne une stratégie intelligente et cohérente, je reprends quasiment l'expression de monsieur Ouimet, dans ces domaines et que la population soit largement invitée à en discuter.

Il y a un autre sujet, entre autres, à l'égard duquel on n'a pas eu de commentaires du côté gouvernemental, c'est tout le problème du RREGOP, ce tour, je ne dirais pas de passe-passe, parce que c'est un peu méchant, mais je vais le penser tout de même, par lequel on nous annonce que des objets ayant fait partie de la négociation à de multiples reprises vont être tout simplement retirés et que des changements qui auront des conséquences extrêmement graves vont se faire éventuellement. De ce côté, encore une fois, le mutisme du gouvernement, à ce moment-ci nous inquiète énormément. Nous l'avons dit dans notre mémoire et nous le répétons: nous estimons que c'est là l'objet de négociations qui ont été traduites, par la suite, dans des textes législatifs. Nous estimons que ce n'est pas correct et que ça remet en cause la négociation et la philosophie de la négociation de vouloir modifier de telles choses de façon unilatérale.

Gilles Boulet
recteur, Université du Québec

Je voudrais faire quelques remarques. Les discussions ont beaucoup porté sur le rythme de décroissance. Monsieur Paquet a fait ressortir le niveau particulièrement élevé des

coupures du milieu universitaire. Ces coupures sont augmentées si on considère qu'il ne s'agit pas d'un milieu qui est en décroissance, mais encore en croissance et, dans certains secteurs de ce milieu universitaire, en très forte croissance. Il y a là un problème qui augmente encore l'impact des coupures.

Deuxièmement, il a soulevé le temps qu'on devrait consacrer, selon le Conseil des universités, à absorber ces coupures. Je sais qu'on discute actuellement de la possibilité que la résorption des déficits qui seront provoqués soit étirée un peu, mais cela n'est pas suffisant. Ces déficits causeront d'autres déficits en raison du niveau élevé du coût de l'argent et mettront les universités face à des situations extrêmement difficiles pour essayer de retrouver un équilibre. Ce qu'il faudrait aux universités, c'est une proposition positive, ce qu'il faudrait aux universités, c'est du temps. Un programme, ça ne se ferme pas en moins de quatre ans. Même si on augmente des groupes, c'est à partir du resserrement d'autres groupes, c'est à partir de disparition de programmes, etc. Face à la nécessité où on est d'être tout à fait correct avec les étudiants qui sont inscrits dans les différents programmes, il y a là du temps dont les universités ont besoin, dont les professeurs ont besoin pour réorganiser avec nous l'ensemble de la situation universitaire.

Il y a un point sur lequel je voudrais insister très rapidement, c'est l'évolution de la situation démographique du monde industrialisé. La population âgée augmente en fonction de l'augmentation de l'âge auquel on peut parvenir et elle augmente en proportion de l'ensemble de la population étant donné que cette population, globalement, diminue. La population productrice, celle qui est de 24 ans à 65 ans, proportionnellement, diminue; elle diminue en nombre et elle diminue en effectifs qui se consacrent à la production puisque de plus en plus on doit et on devra en consacrer au service des personnes âgées.

Si on veut que la productivité des États industrialisés augmente et puisse supporter le service aux personnes âgées, il faut produire dès maintenant beaucoup plus d'ingénieurs et de techniciens de haut vol qu'on n'en a aujourd'hui de façon à permettre à la production industrielle de faire face à la situation. Les meilleurs démographes universitaires américains disent que si on reste dans l'état où on est, en 1988, la situation sera dramatique et on manquera de main-d'œuvre strictement partout.

Je souhaite en terminant que nous allions peut-être vers d'autres rencontres de ce type, sectorielles ou je ne sais trop quoi. J'aimerais beaucoup qu'on ait des rencontres où, au lieu d'être chacun sur nos positions pour montrer qu'on a raison, on puisse essayer ensemble de mettre sur la table un certain nombre de choses qui, à base d'imagination, nous mèneraient quelque part.

Pierre-Marc Johnson
ministre des Affaires sociales

Deux choses. D'abord, la question des médecins qui a été soulevée à quelques reprises et, deuxièmement, la notion de complémentarité. Il est vrai qu'une partie importante de ceux qui ont un rôle non seulement au niveau du fonctionnement, mais au niveau des conséquences financières de leurs agissements, les médecins sont absents.

Il faut savoir au départ qu'il y a essentiellement trois facteurs qui jouent sur l'augmentation des coûts dans la santé reliés aux médecins. D'une part, il y a l'augmentation du nombre de médecins sur une base annuelle. Il y a une augmentation constante d'effectif de l'ordre d'à peu près 600 par année. En gros ce qu'on peut dire c'est que le nombre de médecins augmente entre quatre et cinq fois plus vite que la population. Encore une fois, si on regarde d'où on vient, il y avait un progrès nécessaire de ce côté-là au Québec.

Le deuxième facteur, c'est que le mode de rémunération à l'acte, combiné avec le premier facteur, vous donne immédiatement une augmentation importante des coûts, sans compter que le mode de rémunération est un incitatif dans certains cas. Pas toujours et pas dans toutes les circonstances, puisque la pratique médicale est un peu plus complexe qu'on la caricature habituellement, mais c'est un facteur qui permet l'ajustement à peu près automatique des revenus.

Il y a un troisième facteur important à l'égard de la médecine, évidemment, dans la mesure où les médecins, comme les autres personnes reliées au secteur de la santé, sont là pour soigner les malades et faire de la prévention et bien d'autres choses; ils ont un

rôle déterminant dans les ressources qu'on tire sur le sytème et ce rôle déterminant est évalué selon des études. N'importe où entre 80% et 90% des dépenses dans le secteur hospitalier institutionnel seraient engendrées directement par la demande médicale, c'est-à-dire qu'on prescrit des médicaments, on demande des examens, on demande aux gens de revenir en clinique, etc. Il y a donc un facteur d'agissement non seulement sur la masse monétaire qu'on retrouve à la RAMQ, mais également sur l'ensemble du coût du système. La négociation devrait commencer bientôt.

Quant à la complémentarité, elle est extrêmement importante. Si on regarde l'évolution du Québec depuis une quinzaine d'années, je pense qu'on est en train en ce moment, dans l'ensemble du Québec, de revivre ce qu'ont été certaines des années de la révolution tranquille dans les milieux urbains. Ce n'est plus vrai que les gens en région se contentent d'arracheurs de dents, ils veulent des dentistes. Ce n'est plus vrai que les gens en région au Québec vont se contenter d'une série de services qu'ils considèrent comme inférieurs à ce que la loi prévoyait à la fin des années soixante en termes d'accessibilité à des services universels de qualité dans l'ensemble des choses reliées à la santé. Sans compter toutes les expectatives créées par, entre autres, ce qu'on a engendré au niveau des CLSC. Et cela a engendré beaucoup d'expectatives dans la population.

Alors, il est bien évident que la situation est d'autant plus difficile que nous avons affaire à des problèmes, encore une fois, dont l'expression des besoins est illimitée et qu'il y a eu des expectatives considérables. C'est là qu'intervient, je pense, la notion de complémentarité. Plutôt que d'avoir des établissements qui se prétendent dispensateurs d'une universalité de ces soins de qualité, peut-être devrions-nous considérer sous un angle, encore une fois, ça exigera des virages extrêmement difficiles dans un contexte d'économie et de rationalisation intelligente et non pas de rationnement, régional ou sous-régional ou autrement que le réseau lui-même puisse dispenser une universalité de soins de qualité, ou de services de qualité, à une population donnée.

Rodrigue Dubé

président, Alliance des professeurs, CEQ

Étant donné que le président de notre centrale, tout à l'heure, a ramené à de justes proportions le taux de croissance des dépenses pour l'an prochain, étant donné également que le ministre de l'Éducation, tout à l'heure, avouait que dans les politiques de coupures, c'était du saupoudrage et de l'éparpillement, dois-je comprendre que je pourrais compter le ministre de l'Éducation comme étant le 9369e signataire de la pétition que nous lui avons déposée pour, d'abord, le rétablissement des services qui ont été coupés en éducation et également la mise en place de nouveaux services? Dois-je signaler que, entre autres, à la CECM, sur les 570 enfants qui devaient être dans les classes d'accueil à temps plein de niveau 5 ans, il y en aura 95% qui, à cause de mesures administratives, ne se retrouveront plus dans une classe d'accueil mais se retrouveront à demi-temps? Dois-je aussi vous signaler qu'il est fort probable que ces enfants-là vous les retrouviez par la suite dans des groupes ayant des difficultés d'apprentissage? Ou bien vous ne les identifierez pas et ils traîneront durant plusieurs années, ou même toujours, leur handicap ou encore vous les identifierez et vous devrez payer pour ces inadaptés nouveaux forgés de toutes pièces?

Je comprends que le ministre des Finances a distribué équitablement l'inadaptation scolaire à toutes les commissions scolaires et j'ai aussi constaté que, chez nous, notre service du personnel avait distribué ça équitablement à chaque école. Nous avons un quota maintenant par école d'un maximum d'inadaptés. Dois-je comprendre que l'inadaptation, c'est par quota, la courbe normale des probabilités? Est-ce qu'on doit négliger de tenir compte des milieux défavorisés? Quand il y avait un maigre million 500 000$ sur l'ensemble du budget pour les milieux défavorisés, vous l'avez maintenant ramené, alors qu'il aurait fallu mettre plusieurs millions pour soutenir les milieux défavorisés, pour leur permettre d'accéder à un niveau équivalent aux autres? Donc, on ne retrouve pas des mesures de soutien pour les milieux défavorisés dans les budgets. C'est aussi permettre à ces milieux la stagnation, leur empêcher l'accès aux niveaux de formation que les professionnels ou autres peuvent permettre à leurs enfants.

Dois-je parler de l'enseignement aux adultes qui a aussi été coupé de façon draconienne, nonobstant le fait qu'il y avait une commission d'étude en cours? Jamais on n'a vu un gouvernement se permettre une pareille indécence: mandater une commission qu'il paie pour dire ce que nous devrions faire et, en même temps, il décide de couper dans des services essentiels. Permettez-moi de vous signaler, par exemple, que 72% des usagers des services de l'éducation aux adultes sont des femmes. Est-ce que ça concorde avec les politiques gouvernementales de l'émancipation de la femme?

Tout ça pour vous dire que, à Montréal, nous avons réussi un regroupement spectaculaire, je crois, de différents organismes et organisations, groupes populaires et parents y compris, pour revendiquer auprès de vous non pas la disparition des coupures, mais plus que ça, la mise en place de services nécessaires et fondamentaux. Pourquoi ne répondez-vous pas à la demande de l'ouverture des classes pour les enfants de 5 ans, qui ont atteint 5 ans avant le 31 décembre? Cela vous ferait sûrement une bonne façon d'utiliser des gens en disponibilité, à moins que ceux-ci, vous ne nous les réserviez pour la prochaine négociation, pour mieux gruger dans nos acquis?

Pierre Ouimet
président, Fédération des centres locaux des services communautaires du Québec

Monsieur Parizeau a admis tantôt que le gouvernement, compte tenu des structures budgétaire, dans lesquelles on fonctionne, était obligé d'y aller par à-coups, à coups de ciseaux, si on veut. Il dit que pour corriger cette situation-là, il faudrait finalement tracer des perspectives budgétaires qui seraient plus longues, sur deux ou trois ans. On reconnaît ça évidemment, mais ce qu'on se demande c'est: sans avoir ces perspectives budgétaires plus longues, étalées sur plusieurs années, est-ce qu'on ne pourrait pas déjà avoir les politiques qui sous-tendent ces perspectives budgétaires étalées sur deux ou trois ans? Dans ce contexte-là, ma question s'adresse au ministre des Affaires sociales. On a indiqué tantôt dans notre intervention certaines politiques qui nous sembleraient pouvoir alléger les coûts, comme par exemple de «prioriser» les services légers par opposition aux services plus lourds, de «prioriser» l'éducation socio-sanitaire, de «prioriser» le maintien dans le milieu naturel. On a aussi parlé de fusion d'établissements, on a parlé de discipliner la pratique médicale privée. Tantôt, vous avez répondu en disant que les négociations commençaient, mais ça ne nous avance pas beaucoup non plus, votre politique à ce sujet. Quelles sont les amorces de politique du gouvernement dans ces domaines?

Ce qu'on veut, c'est un peu une réaction à notre exposé de tout à l'heure.

Pierre-Marc Johnson
ministre des Affaires sociales

La notion de complémentarité que j'évoquais tout à l'heure est, encore une fois, une notion dont il faudrait amorcer les conséquences dans la pratique et dans l'administration, non pas dans huit ou dix mois, mais dans les semaines et les mois à venir pour que cela ait des effets sur une période qui est évoquée quand le ministre des Finances parle des perspectives budgétaires de deux ou trois ans, la notion des structures légères. Je sais que vous êtes à la tête de la Fédération des CLSC, monsieur Ouimet, c'est surtout la notion de complémentarité de telles structures qui est importante. Il faut savoir qu'au Québec, juste si on parle de visistes médicales, il y a 9 millions de visites dans les services ambulatoires des hôpitaux par année. Cela veut dire dans les salles d'urgence et dans les cliniques externes des hôpitaux. Il y a 17 millions de visites ailleurs que là, que ce soit dans les CLSC, dans les polycliniques, etc. Il y a à peu près 25 millions de visites par année, puis je ne suis pas allé l'an dernier et je suppose que beacoup parmi vous ne sont pas allés l'an dernier. C'est énorme et c'est clair qu'il faut agir sur ce qu'il y a derrière ça.

Vous parlez d'éducation socio-sanitaire. Oui, mais au ministère c'est le service des communications qui s'en occupe et qui devra aussi connaître des restrictions par le non-remplacement de personnel, par la remise de certains projets. À moyen terme et à long terme, je pense que vous avez cependant raison, que l'éducation socio-sanitaire reste fondamentale. Si on regarde en gros les statistiques en termes de périnatalité, de normalité, les grands paramètres de ce qu'est l'état de santé d'une population dans les pays occidentaux, le Québec performe et surtout a

connu une progression extraordinaire depuis quinze ans. Mais si on regarde les facteurs contributifs à la pathologie que sont le tabac, la diète, l'exercice, les accidents et l'alcool, je n'ai regardé personne, il reste qu'on performe très mal comme société en Amérique du Nord. Au Canada, on est les pires et on a le championnat des cinq facteurs. Alors, il est clair qu'il faut agir sur ces choses-là à moyen et à long terme et, particulièrement, chez ceux qui souffrent d'une combinaison considérable de tout ça.

En termes de perspectives, si on parle de ça, c'est évident que c'est un problème assez caractéristique de la société québécoise que cette quintuple couronne des facteurs contributifs à des pathologies extrêmement importantes qui se développent avec le temps. Disons que cette année, on va se fier sur beaucoup d'imagination, beaucoup d'engagement de tout le monde. Peut-être qu'il y a des cours de relaxation qui devraient se donner un peu moins et que le personnel devrait fournir un petit peu plus d'éducation socio-sanitaire.

Serge Gagnon

secrétaire, Fédération des affaires sociales, CSN

Si le ministre des Affaires sociales affirme que les besoins de la nature humaine sont illimités dans leur expression et que le gouvernement ne dispose pas des ressources pour en suivre la progression, cela lui évite de considérer la situation et lui permet de laisser entendre que l'effort consacré à la satisfaction d'une demande croissance est suffisant, avec toute la rigueur et l'humanisme dont il est capable.

Nous estimons, pour notre part, que ça ne sert qu'à faire reposer sur le dos de la partie de la population qui en est principalement victime la responsabilité de la détérioration des conditions de vie et des changements sociaux rapides que la société québécoise doit assumer, évidemment, et cela rapidement. La demande de soins de santé augmentera de 2% par année, selon les prévisions d'augmentation naturelle, au cours des prochaines années. Cette augmentation pourrait être aggravée par la lourdeur de cas entraînés par la crise et ses conséquences.

Or, il faudrait pouvoir répondre aux besoins, et particulièrement à ceux des vieillards, qui paraissent devoir augmenter beaucoup plus rapidement que ne le font les efforts du gouvernement, particulièrement dans le budget où il semble déclarer que sa mission est pour ainsi dire accomplie dans le développement du nombre de places d'hébergement. La population actuelle de 65 ans et plus est de 560 000 personnes au Québec. La moyenne reconnue de journées d'hospitalisation pour cette catégorie est de plus de cinq et se rapproche de six jours par année. Or, cette population augmentera de 15 500 puis de 18 000, et ainsi de suite, pour atteindre 640 000 en 1986.

Au chapitre de l'hébergement, on évalue à 6% de la population âgée de 65 ans et plus le nombre de places nécessaires pour répondre aux besoins, et ça c'est selon des données du MAS. Il y en a actuellement 19 694, selon le ministre Johnson lui-même. Or, il en faudrait 33 000 et plus au cours des prochaines années. Nous estimons donc que, malgré l'effort qui est déjà fait, la demande augmentera à un tel point que cet effort devrait être poursuivi et accentué. Or, le budget actuel nous apprend que cet effort est ralenti.

Au chapitre de la protection de la jeunesse, on affirme que là aussi la mission est accomplie. La réforme mise de l'avant par la Loi 24 a entraîné une augmentation de budget de 2$ millions à 16$ millions, comme l'a dit le ministre. Mais cela n'empêche pas que la quantité des cas de délinquance se multiplie et, qui plus est, s'aggrave en raison du manque de ressources pour s'en occuper. Les 99 places ouvertes en milieu sécuritaire ne répondent pas à la demande et la réduction envisagée dans les effectifs des éducateurs et des travailleurs sociaux, ainsi que dans les familles d'accueil, vont confirmer encore davantage que si les jeunes ne sont plus placés en prison avant 18 ans on les garde dans les motels privés ou même publics que sont les centres d'accueil où il ne se fait aucune réadaptation en attendant qu'ils aient l'âge d'aller en prison.

Les coupures draconiennes envisagées dans les centres de services sociaux et le blocage, encore une fois, du développement des CLSC vont affecter plus directement les services à la population et probablement influer sensiblement dans l'avenir sur la demande de soins médicaux plus coûteux. Quelque 10% de moins d'effectifs à ce niveau n'aideront pas tellement la population

démunée du Québec à affronter les difficultés croissantes que la conjoncture lui impose.

Il est aussi important de souligner de nouveau le blocage du développement des garderies qui, comme le sait le ministre, ne leur permettra pas de marquer le pas mais les forcera, pour plusieurs, à fermer leurs portes ou à taxer davantage les utilisateurs. Or, s'il en coûte environ 50$ par enfant pour le laisser en garderie, chaque semaine, pour une personne seule qui a deux enfants, le fardeau supposera une rémunération que seul un emploi de ministre saurait satisfaire.

Donc, nous vous demandons de reconsidérer sérieusement ces compressions et de satisfaire d'abord les besoins en envisageant des solutions autres que celles-là au développement économique du Québec. Enfin, comme nous en avons fait souvent la demande, nous estimons que les budgets détaillés et les plans de redressement de tous les établissements du réseau, qu'ils soient publics ou privés, devraient être disponibles à qui en fait la demande et qu'ils devraient être rendus publics.

Gérard Tousignant

président, Conférence régionale de santé et des services sociaux

Monsieur le président, vous me permettrez d'abord de m'identifier puisque aujourd'hui, je suis le porte-parole des conseils régionaux de services de santé. Vous me permettrez aussi de faire une vérification importante qui me touche personnellement: c'est que j'ai actuellement une cheville dans le plâtre et je voudrais être sûr que les compressions budgétaires ne m'obligeront pas à garder mon plâtre dans les semaines qui viennent. Je prends pour acquis qu'il n'y aura pas de problème.

Mon intervention, dans un premier temps, pourrait faire écho à l'intervention de monsieur Rodrigue, ce matin, qui soulignait l'importance et l'originalité de la rencontre d'aujourd'hui. Pour un non-spécialiste dans les affaires sociales, il me semble que depuis ce matin, d'une part, nous avons entendu les représentants gouvernementaux faire état d'une conjoncture économique difficile. Ils ont aussi exprimé la volonté et, semble-t-il, la nécessité pour le gouvernement de comprimer les coûts. D'autre part, les centrales ont fait valoir les effets négatifs des compressions budgétaires et elles ont aussi fait état qu'il y avait des besoins non comblés dans notre société.

Il est aussi ressorti qu'il fallait provoquer un changement d'attitude chez les bénéficiaires et les dispensateurs de services. Voilà bien des points de vue à faire converger.

Quant à nous, nous voudrions insister et, en ce sens, nous dire d'accord sur l'idée émise par monsieur Laberge, à savoir la nécessité d'une concertation de toutes les personnes impliquées ou intervenants dans cette question très sérieuse de la détermination du niveau de services dans les affaires sociales. Mais, considérant aussi que les effets des coupures seront davantage et concrètement ressentis au niveau des régions, nous soumettons qu'il serait important et fondamental que la concertation puisse exister au plan des régions parce que, si on doit respecter des priorités dites nationales, nous pensons aussi qu'il est important, en cohérence, de tenir compte des longs cheminements qui se sont faits au plan des régions et qui ont conduit les différents intervenants du domaine des affaires sociales à convenir des priorités.

Cette concertation, quant à nous, il nous semble qu'elle devrait permettre de faire plus ensemble que chacun pourrait faire individuellement. C'est pourquoi nous souscrivons à l'idée de penser à un réseau de services. Nous pensons aussi qu'il est possible de rationaliser et d'assurer une plus grande mobilité des ressources. Ce qui nous apparaît, c'est que la responsabilité de tous les intervenants qui sont ici se situe dans la recherche d'un équilibre entre les droits des contribuables, des travailleurs, des bénéficiaires et des divers intervenants du réseau. Je suggère que, s'il devait y avoir là-dedans un préjugé favorable, celui-ci devrait aller vers les bénéficiaires.

Jacques Parizeau

ministre des Finances

Les deux interventions que nous venons d'entendre, les deux dernières, sont intéressantes justement comme illustration de ce que j'ai essayé de dire tout à l'heure. Prenons le cas de la Loi 24. Tout le monde reconnaît que la Loi 24 a apporté des changements très

importants pour la protection de la jeunesse. Sur le but, on s'entend tous. Sur l'orientation générale, on s'entend tous aussi. Mais soyons de bon compte, on sait très bien qu'expérience faite, il faut beaucoup d'intervenants là-dedans.

La Loi 24, peut-être inévitablement, a amené beaucoup d'intérêts autour de cette question qui, soit dit en passant, il y a quelques années, n'intéressait à peu près personne, sauf les milieux très spécialisés là-dedans. C'est plutôt le contraire qui s'est produit, tout le monde a voulu sauter dedans. On sait, j'imagine que tous ceux qui ont le moindrement un peu touché à cette question de la protection de l'enfance savent bien qu'à l'heure actuelle, il y a des intervenants qui se gênent, des intervenants qui ne travaillent pas ensemble. Il y a là une espèce, pas nécessairement de réorientation, parce que fondamentalement le but est correct et l'orientation est bonne... comme pour qui se souvient qu'à un moment donné l'escouade de la jeunesse de la police de Montréal avait été supprimée et qu'au moment où la Loi 24 est revenue, les municipalités, dont Montréal, sont rentrées dans le champ qu'elles avaient abandonné complètement.

Il y a, dans les organismes de réseau, pas seulement un type d'organisme qui s'occupe de cela; maintenant, c'est venu par plusieurs portes. Le ministère de la Justice n'a pas tout à fait, si on me passe l'expression, réglé ses problèmes opérationnels avec les Affaires sociales. Ce n'est pas qu'on n'est pas d'accord avec l'objectif de la Loi 24 et ses modalités, mais on sait très bien que sur le plan à la fois des structures d'organisation et du point de vue budgétaire, il y a un tassement, un tassement qui est inévitable, et n'importe qui un peu au courant de cela le sait bien.

Deuxièmement, prenons ces cas des soins de santé non hospitaliers en région. Je suis tout à fait d'accord avec monsieur Tousignant qu'il faut privilégier le bénéficiaire autant qu'on peut.

C'est quand même étonnant de constater à quel point, sur une base régionale, le coût par habitant de ces services ou de certains de ces services peut varier de façon prodigieuse et je vous dirai dans un certain sens, inexplicable. Cela va sur une base per capita d'une région à l'autre, d'un à quatre ou d'un à cinq dans certains cas, sur le coût par habitant. Je veux bien que, dans certaines très grosses agglomérations, il y ait des coûts exceptionnels qui sont liés à cela, mais pensez-vous qu'un gouvernement peut ne pas s'interroger sur la raison pour laquelle, dans des régions qui sont tout de même pas des endroits reculés et amazoniens, cela coûte tellement moins cher que dans la région d'à côté.

Il ne faut pas éviter de se poser des questions comme cela et si, à un moment donné, on cherche à établir un certain équilibre dans les montants per capita de régions qui, après tout, sont assez analogues, ce n'est pas une préoccupation, cela peut fort bien entraîner des compressions à certains endroits mais cela ne veut pas dire qu'on a décidé de saboter les soins aux bénéficiaires, cela veut simplement dire que, comme n'importe quel gouvernement, on est obligé de regarder les performances dans ce domaine-là et se dire tiens, là cela a l'air de coûter beaucoup plus cher qu'ailleurs; est-ce que c'était parce qu'ailleurs il n'y en a pas assez ou que si, à cet endroit-là, ils n'opèrent pas avec toute l'efficacité nécessaire? Et ce n'est pas, remarquez bien encore ou une fois, un jugement défavorable ou une sorte de crise qu'on ouvre, ce type de rationalisation des services est un travail, une fonction qu'un gouvernement doit assumer littéralement, je ne dirais pas tous les ans, mais périodiquement, et qui entraîne des tassements comme cela peut entraîner d'ailleurs des augmentations là où c'est insuffisant, mais cela implique inévitablement de temps à autre des décisions de tassement.

Dans le fonctionnement normal d'une société, encore une fois, on peut tous être d'accord avec la nature des services à maintenir à tout prix et sur les services nouveaux, mais quand on parle des coûts de ces services-là, on ne peut pas prendre pour acquis, comme je le disais tout à l'heure, que 350 000 personnes, dans l'ensemble du secteur public, fonctionnent toutes efficacement, sont gérées également efficacement, ce n'est pas vrai et cela implique nécessairement que, au gouvernement, d'une part, avec les gestionnaires des réseaux, d'ailleurs, on se pose toute une série de questions et qu'on essaie de corriger ce qu'on peut faire.

Denis Roy
présidente, Fédération des professeurs d'université, CEQ

Mon propos a un titre, c'est le suivant. L'an 1 du recul de la démocratisation et de l'accessibilité aux études universitaires.

La formule historique de financement du milieu des années soixante-dix défavorisait déjà la seule université publique du Québec. Le financement partiel des nouvelles clientèles instauré au cours du dernier tiers des années soixante-dix a particulièrement taxé les institutions à croissance rapide, c'est-à-dire surtout les constituantes de l'Université du Québec.

Plusieurs institutions ont ainsi été râclées jusqu'à l'os. Maintenant, il est question d'enlever le gras dans le système. En effet, il faut croire que la fréquentation universitaire dépasse les prévisions démographiques, car, avec les coupures annoncées, il semble que le gouvernement veuille forcer la réalité à se conformer aux prévisions de ces démographes. Enlever le gras, cela signifie dans les faits, reculer sur la démocratisation et l'accessibilité à l'université.

À court terme, des postes de professeurs et dans d'autres catégories de personnel ne sont pas comblés. Pour les professeurs, c'est 8% dans mon institution, et, parallèlement, le budget des chargés de cours diminue, 12% en termes réels dans mon département, le budget des fournitures et du matériel est coupé de 25% dans mon département et monsieur Johnson, ce ne sont pas des cas exceptionnels, ce sont des exemples représentatifs.

L'automne prochain, plusieurs sous-centres des régions périphériques ne recevront plus l'enseignement universitaire ou verront l'offre de cours sérieusement réduite. Ainsi donc, les populations du Nord-Ouest, du Nord-Est et de l'Est du Québec auront moins accès à l'université.

La moins élitiste des institutions universitaires du Québec, selon le profil sociologique de ses étudiants, l'UQAM, même si elle en discute encore les modalités, en est réduite à contingenter ses admissions; cela marque le recul de la démocratisation. Pourtant, la population du Québec demeure moins scolarisée que ses voisines. Le gouvernement se dit contraint de faire des choix, il y en a d'inadmissibles. Par exemple, on me dit que le coût de location du système de son pour la fête nationale, dans la région du Saguenay/Lac-Saint-Jean, équivaut au salaire annuel d'un professeur d'université débutant. Il faut assumer ses choix et j'espère que René et Corinne, qui seront de la fête, se feront bien casser les oreilles.

Francine Lalonde
présidente, Fédération nationale des enseignants, CSN

Il y a une dimension qui n'est pas apparue tout au long de la journée, c'est que vous aviez créé des espoirs, mon intervention devait être à propos de l'éducation des adultes, je me contenterai de rappeler qu'à cet effet-là vous aviez effectivement créé des espoirs et j'ai une série de citations et de chiffres aussi qui en témoignent, la dernière parlant d'atteindre le plus rapidement possible la gratuité entière pour les adultes, quel que soit le nombre de cours qu'ils prennent et quel que soit leur âge.

La fin de cette réunion me laisse un peu pantoise, parce que ce qu'on a entendu, c'est que les associations patronales disent ne pas être en mesure d'effectuer les coupures prévues dans le délai prévu. L'une après l'autre, on pourrait reprendre les chiffres. Les conseils, les uns après les autres, ont énuméré également leur incapacité. Que se passera-t-il? Est-ce qu'il y aura des déficits? Est-ce qu'on économisera vraiment? L'impression d'ensemble qui me reste quant à moi c'en est une un peu d'anarchie, de chamboulement dont on ne sait pas les effets, de report, dans l'éducation, sur les étudiants d'une série de coûts avec les effets dont on a parlé amplement chez ceux d'ailleurs qui ont le plus de besoins.

La population dit: il faut cesser de taxer autant. Le conservatisme, c'est le discours, ce qui s'est passé en France, peut-être que cela peut laisser penser qu'ici ce n'est pas cela et peut-être que l'élection du PQ veut dire cela aussi, la population, ce n'est pas seulement ceux qui paient des taxes, ce sont ceux aussi qui reçoivent des services. C'est à l'automne que les effets de tout cela se feront sentir.

Les syndiqués touchés par des décisions prises par d'autres, suivant des critères, on l'a vu extrêmement différents, vont-ils se laisser bousculer comme cela? Seront-ils assez découragés pour le faire? Le fait que tout cela se passe de façon si subite me semble incompatible avec les objectifs que vous dites poursuivre. Si gouverner c'est prévoir, il y a manqué de gouvernement quelque part.

On parle de choix sociaux, mais de choix sociaux qui ont été faits extrêmement rapidement et dont on ne voit absolument pas l'effet en termes de coûts sociaux.

Il y a les 9000 étudiants qui seront refusés à l'UQAM, les adultes et les femmes, on a séparé les deux tantôt à plusieurs reprises, qui ne pourront pas étudier, et tous les autres qu'on a nommés, les personnels qui vont se faire bousculer, mais, par-dessus tout, il y a le découragement, parce que ce qu'il y a de plus fondamental pour moi dans tout ce que j'ai entendu aujourd'hui, c'est qu'il n'y a pas de projets, et je ne pense pas qu'on peut appeler à une opération comme celle-là, que vous commandez sans aucun projet. Je serai du côté de ceux qui refusent.

Pierre-Marc Johnson
ministre des Affaires sociales

À l'égard de la nécessité que le ministère des Affaires sociales ne puisse faire exception à l'exercice auquel doit se livrer le gouvernement contre la conjoncture économique et budgétaire qui a été parfaitement explicitée, à la fois par le ministre des Finances et le président du Conseil du trésor, il est bien évident, encore une fois, que si on veut l'analyser strictement en termes de besoins, je comprends facilement les représentants syndicaux, dans le cas des affaires sociales, pour parler du domaine que je connais le plus. C'est parfaitement normal qu'ils expriment des intérêts convergents avec ce que sont à leurs yeux les besoins des citoyens et leur façon de voir le développement de ces besoins pour la société québécoise. Que ce soit par idéologie, par conviction ou par empirisme, en même temps que pour exprimer les intérêts de ceux qu'ils représentent, les intérêts immédiats, ce n'est pas étonnant, et je ne m'en scandalise pas, bien au contraire, mais l'édifice québécois qui a été bâti depuis vingt ans, les pans de murs qu'on a montés comme société depuis vingt ans en matière d'éducation, en matière d'affaires sociales, en matière de comportements et aussi en matière d'attitudes, moi, je ne veux pas les voir s'écrouler à cause d'une conjoncture économique qui nous affecte, et pas seulement nous autres. Je voudrais que l'édifice reste, mais l'édifice a besoin d'être consolidé. On sait qu'il n'est peut-être pas encore assez haut, on sait qu'il pourrait être enjolivé, mais les quatre murs sont là et on a besoin de tenir les quatre murs comme il faut pendant un certain temps. Tout cela m'apparaît important et c'est comme cela à l'égard de ce que vont représenter les compressions dans le secteur des affaires sociales qu'on va tenter. Je ne prétends pas qu'on va réussir parfaitement, cela va branler, cela va être dur à certains endroits, or, vous nous annoncez, madame Lalonde, que vous refusez! L'anarchie dont vous parliez tout à l'heure, découle peut-être d'une expectative qui était celle de voir ici se générer un consensus; on a l'impression que vous aviez cette conviction qu'il pourrait se générer un consensus, mais un échange de points de vue, largement, et si un échange de points de vue nous amène à considérer que notre vision du développement du Québec est différente, je ne pense pas qu'on puisse parler d'anarchie.

C'est vrai pour les gens âgés, c'est vrai pour les jeunes, c'est vrai pour les familles d'accueil, c'est vrai pour les garderies. Dix millions de dollars dans les garderies il y a trois ans, près de 30$ millions cette année, il y a des limites. Donnez-moi 50$ millions et il y a assez de besoins pour 50$ millions dans les garderies, je suis sûr de cela, peut-être même un peu plus. Mais la question ne se pose pas en ces termes en ce moment. On sait qu'il y a des besoins et l'idée qu'on se fait de ce qu'ils sont, c'est une orientation, c'est une vision du développement de la société québécoise, mais dans un contexte qui est celui de la contrainte et non pas celui du développement. J'accepte que cela implique beaucoup de difficultés, mais, je n'en fais pas une affaire de choix, j'en fait une affaire de nécessité pour la collectivité.

Roger Laramée
vice-président, Fédération des travailleurs du Québec

J'aimerais peut-être prendre le problème un peu plus globalement que Francine Lalonde

Dans la création d'attentes que le gouvernement et les précédents gouvernements ont fait miroiter à la population je me permets de citer l'assurance-hospitalisation, l'éducation gratuite, les engagements électoraux sur l'assurance-automobile, les périodes raccourcies d'hospitalisation compensées par des soins à domicile, la Loi 24 sur la protection de la jeunesse et plus particulièrement la Loi 17 sur la Commission de la santé et de la sécurité au travail dont le gouvernement s'est engagé, dans sa propre loi, à défrayer certains coûts dans la mise en application et au niveau de l'inspection.

Il me semble qu'un parti politique, quel qu'il soit, n'a pas le droit de prendre des engagements électoraux à quelque niveau que ce soit s'il sait qu'il ne peut pas les réaliser de façon satisfaisante et qu'il crée des attentes qui ne peuvent pas être réalisées compte tenu du budget. Cela n'a pas cessé. Je me rappelle la dernière campagne électorale où chacun des partis qui étaient en élection calculait le nombre de millions que comportaient, d'une part, les promesses électorales et, d'autre part, les engagements électoraux. Et cela me fatigue un peu. On parle de responsabilités mutuelles; je pense que les partis politiques en ont, des responsabilités mutuelles. On a coupé depuis trois ou quatre ans dans les services. On a souligné quelques exemples cet avant-midi; on aurait pu passer l'après-midi à vous donner des exemples que vous connaissez probablement en majeure partie, les principaux. Moi, je pense que cette responsabilité-là, vous l'avez présentement parce que vous formez le gouvernement. Quant à nous, on ne pourra pas accepter des coupures dans des secteurs stratégiques et parmi des travailleurs qui, vraiment, eux, donnent des services réellement à la population.

J'écoutais vos partenaires sociaux, les gens du réseau; je n'en ai pas entendu un seul qui a mentionné qu'il était intéressé à regarder de quelle façon il pouvait rationaliser son personnel de cadres. Moi, cela m'inquiète. On parle de plus en plus de postes qu'on a qualifié de «tablette»; il y en a un petit peu au gouvernement. Je présume que ce n'est pas une denrée qui est très rare, non plus, ailleurs. Avec les coupures et compte tenu de la sécurité d'emploi qui est attaquée par les gens du réseau, on va peut-être créer d'autres postes de «tablette». Moi, cela m'inquiète royalement.

Je terminerai en disant que j'aimerais beaucoup entendre quelqu'un du gouvernement qui pourrait nous indiquer quels moyens il entend prendre pour faire en sorte qu'il y ait une rationalisation du personnel, d'abord parmi le personnel de cadres et qu'ensuite on puisse regarder s'il y a lieu de couper parmi les travailleurs syndiqués qui, eux, sont directement affectés aux services à la population.

Chapitre 3

Les conclusions

3 Les conclusions

Jacques Parizeau
ministre des Finances

Au point où nous en sommes arrivés, je voudrais dire simplement quelques mots pour remercier, comme je n'aurai pas l'occasion de prendre la parole avant que l'on commence cette ronde de conclusions, tous les participants à cette rencontre d'aujourd'hui parce que, en tout cas, un certain nombre de points de vue assez musclés ont été exprimés.

Norbert Rodrigue
président, Confédération des syndicats nationaux

Nous avons, au cours de la journée, développé, en ce qui nous concerne, une critique des choix qui ont présidé à l'élaboration du budget. Nous estimons que poursuivre dans la veine des coupures dans les besoins essentiels de la population ne peut qu'entraîner, quant à nous, une morosité collective.

C'est plutôt sur notre avenir collectif que nous voudrions voir le gouvernement miser, donc sur la conservation intégrale de l'édifice et non seulement des quatre murs. Par exemple, il ne suffit pas de dire, comme vous me l'avez dit, monsieur le ministre des Finances, que nous avons l'épargne, mais que nous manquons de projets économiques. Il faut justement que l'État avance lui-même des projets, qu'il les maîtrise après s'être assuré de mettre en place les ressources nécessaires à leur réalisation, car, pour développer une capacité de production qui puisse garantir que les besoins sociaux soient comblés, nous misons, quant à nous, davantage sur un État plus démocratisé que sur Power Corporation ou ITT.

Quant au relèvement de la contribution des employeurs aux services de santé, je préciserai tout simplement qu'il s'agit d'une taxe déductible aux fins d'impôt et que, de plus, elle frappe davantage les PME qui doivent faire appel à une main-d'œuvre plus importante, proportionnellement, que les grandes entreprises.

Je terminerai en disant que le jour, quant à nous, où la population du Québec aura pu constater les avantages qu'il y a à maîtriser son développement économique, sans doute sera-t-elle mieux disposée à répondre favorablement à un appel l'invitant à maîtriser pleinement son avenir politique.

Robert Gaulin
président, Centrale de l'enseignement du Québec

Je crois qu'une rencontre comme celle d'aujourd'hui est de nature à favoriser la démocratie et l'expression des opinions et des débats clairs et francs dans notre société. Je crois que ces questions en jeu, comme l'éducation, la santé, le développement économique, cela doit dépasser le corridor des slogans, de la propagande, des discours avant ou après élections et des budgets.

Nous avions souhaité ce genre de débat pour permettre au gouvernement de mesurer et d'avoir la vision, telle que nous la voyons, telle que la voient ceux qui donnent les services les plus près des usagers et telle que la voient aussi certains des usagers qui ont commencé à voir, à mesurer et à sentir les effets des coupures budgétaires et qui manifestent leur désaccord. C'est surprenant de voir jusqu'à quel point il y a (peut-être dans cette salle) un consensus assez large dans la société pour dénoncer les coupures budgétaires et la manière dont le budget a été construit et réalisé.

Bien sûr, on pourrait parler de développement économique, c'est très important. C'est très important qu'à l'égard de ce développement économique le gouvernement prenne ses responsabilités. C'est très important qu'il utilise les appareils d'État, les sociétés d'État qui doivent, je suppose, rapporter plus de 6 cents celles-là, j'espère, pour nous permettre de développer notre économie selon nos moyens, selon la vision de la société que nous avons et selon les besoins des Québécois.

Pour ce faire, nous avons besoin d'un système d'éducation à la fine pointe du développement. Et pour cela, nous avons besoin de personnels qui ont envie de travailler, qui ont le désir de travailler et qui ont le désir d'être utilisés au maximum de leur

potentialité. Et je crois que, pour arriver à tout cela, il faudrait, du côté du gouvernement, qu'il y ait des révisions des budgets tels qu'ils ont été présentés cette année.

Louis Laberge

président, Fédération des travailleurs du Québec

Quoique cette rencontre a certainement été utile, ce n'est peut être pas dans le cadre d'une rencontre comme celle-ci, alors que le gouvernement a déjà fait son lit au point de vue budgétaire, qu'on devrait peut-être discuter tout ce qu'ont soulevé la CSN, la CEQ, la FTQ, d'autres organismes dans le réseau, et d'autres ministres.

Il y a énormément de choses rattachées à cela, quand on parle d'un budget. Bien sûr, il y a le développement économique. Mais là on est rendu à sabrer dans des services qui, encore hier, semblaient essentiels pour le peuple québécois. Il nous fallait absolument bâtir des universités, bâtir des cégeps afin de former les citoyens du Québec de demain. C'était la seule façon de permettre à la population de s'épanouir et de prendre en main sa destinée. Et aujourd'hui, on est rendu que c'est là-dedans qu'on coupe.

Je suis un de ceux qui ne sont pas tout à fait convaincus encore que là où les coupures se font le plus sentir, c'est dans les endroits où on peut le plus facilement se les payer. L'exemple de l'ordinateur dont j'ai parlé tantôt, c'est peut-être un exemple. Dans les hôpitaux, je ne suis pas sûr que les équipements qui coûtent énormément cher, on s'en serve avec toute la rationalité voulue. Je sais que dans les usines, et ceux qui sont dans le secteur privé vont comprendre cela assez facilement, on refuse d'acheter une deuxième machine, on fait plutôt deux équipes, on fait même trois équipes, justement pour économiser sur l'achat d'équipement.

Je ne suis pas sûr que ce soit aussi rationnel que cela dans le réseau des affaires sociales, dans le réseau de l'éducation. Enfin, au point de vue des universités, depuis quelques années, on a appris à se servir beaucoup plus longtemps de nos universités. Cela coûte quand même assez cher de bâtir des universités.

Ce n'est pas un exercice vain, je ne crois pas. On n'était pas convaincu avant d'arriver qu'on convaincrait le ministre des Finances de changer tout son budget. Il s'agissait d'alerter, tout simplement, tous ceux qui sont là en place, les responsables du côté du gouvernement, les responsables du côté du réseau, les responsables de notre côté, afin que la population sache fort bien, on a beau dire, on a beau faire, qu'il y a des services qui vont être diminués, qu'il y a des services qui vont être réduits, qu'il y a des services qui vont être abolis.

De notre côté, on vous l'a déjà dit, cela ne surprendra personne, un déficit plus grand, ce n'est pas la chose qui nous inquiète le plus. Vous allez dire: bien sûr, ce n'est pas vous autres qui avez à payer. Au contraire, c'est justement nous qui payons. Les impôts, c'est payé à 85% par les travailleurs. C'est nous qui payons. Je pense qu'on a le droit de discuter de ce genre de priorités. Cela serait peut-être à une autre occasion, mais nous croyons, tout de même, que le gouvernement doit se pencher sur les coupures que nous avons désignées. Dans certains cas, nous trouvons cela inadmissible: l'éducation des adultes, la formation professionnelle. Dans les affaires sociales, alors qu'il y a des listes d'attente qui se prolongent dans les hôpitaux et que les salles d'urgence sont embourbées, ce sont des choses qui s'expliquent difficilement. Si la population croit qu'elle paye trop d'impôt et qu'elle veut voir ces services diminués, elle a le droit. Mais encore faut-il qu'elle en soit bien informée.

Marc Leclerc

président, Association des hôpitaux du Québec

En conclusion, je veux dire que cette réunion d'aujourd'hui, même si elle n'apporte pas les résultats que chacun de nous aurait aimé avoir, a tout de même été utile. Il y a déjà quelques temps, près de deux ans, nous avions réclamé, quand à notre milieu, un sommet sur la santé. Disons que cela en est une sorte, quoiqu'il manque des instruments dont on a souligné l'absence.

Les seules choses que je veux souligner, c'est que, pour que l'on réalise les coupures qui nous sont annoncées et qui semblent être de l'ordre de 200$ millions, je l'ai dit une première fois et je le répète, si on a épargné 125$ millions en un an, j'aimerais que cette coupure soit étalée dans le temps. Autrement,

vous ne la verrez pas réussie, elle sera un déficit additionnel, pour une bonne part.

On a parlé de la rationalisation; nous en sommes. Je veux juste donner un exemple que, là aussi, le temps est nécessaire. On va prendre un exemple concret, que tout le monde peut réaliser. Dans une ville comme Sherbrooke, par exemple, il y a trois hôpitaux spécialisés et l'on pourrait dire qu'après concertation ils ont convenu que chacun d'eux coupe un seul département et que c'est l'autre qui fera le service.

Vous imaginez-vous que cela va se faire la semaine suivante, après que cela a pris des mois pour en venir à une entente? Cela va prendre de six à huit mois avant que ce soit opérationnel. Donc, n'importe quoi de ce dont on parle en 1981 sera à peine visible en 1982.

En terminant, encore une fois, la concertation de tous les intervenants, non seulement ici, mais dans le concret, va être nécessaire pour nous aider à réaliser ces choses, même si le ministre des Finances réussit à faire étaler tout ce qu'il veut nous couper.

Pierre Ouimet

président, Fédération des centres locaux des services communautaires du Québec

Ce que je retiens de la journée, c'est que, quant à nous, on accepte de faire les choix qui s'imposent, mais ces choix-là sous-tendent des priorités et ces priorités ne semblent pas très clairement exprimées dans les politiques du gouvernement. Dans l'élaboration de ces politiques, on souhaiterait que les établissements, comme on aura à appliquer les politiques, comme on aura à vivre ces priorités, soient associés à l'élaboration de ces priorités et que les travailleurs également le soient. Ceci ne pouvait pas se faire aujourd'hui, c'est une amorce, c'est l'amorce peut-être d'un sommet social que les hôpitaux ont réclamé et que la Fédération des CLSC a déjà également réclamée.

Estelle Gobeil

présidente, Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

Nous avons été invités dans le but d'échanger sur les compressions budgétaires. Même si j'ai été la cible de certaines interventions, ma conclusion s'inscrira uniquement dans ce contexte.

Une planification rationnelle du développement de services éducatifs dans les commissions scolaires et des dépenses inhérentes devrait être étalée dans le temps, pour favoriser la concertation des divers partenaires sociaux à tous les paliers politiques. On éviterait ainsi davantage les soubresauts et on favoriserait aussi des compressions budgétaires plus intelligentes et plus équitables dans les différentes sphères des activités pédagogiques et administratives des commissions scolaires. Lesdites compressions seraient ainsi moins subies, plus acceptées et peut-être plus équitables pour les intervenants.

Benoît Lauzière

président, Fédération des cégeps

La Fédération des cégeps n'est pas intéressée et n'a jamais pris, je crois, la logique du tonneau des Danaïdes et, en conséquence, vous le savez, nous acceptons l'effort auquel on nous convie, de rationaliser un certain nombre de choix, même si nous le faisons parfois de façon sans doute un peu turbulente et parfois grognonne.

Cela dit, il nous paraît important cependant, il nous paraît même urgent, de réviser certains chiffres. Je pense à ceux qui ont trait à l'éducation permanente. Il semblerait important de réviser certains chiffres pour l'éducation permanente au niveau des cégeps et faire des suggestions d'étalement de d'autres chiffres.

Nous sommes heureux également et nous exigeons que cela se fasse le plus tôt possible, de l'engagement ou l'intention manifestée d'avoir de meilleures données pour les deux ou trois ans à venir, pour permettre une meilleure planification.

Nous espérons, du point de vue syndical, que le discours et le comportement fassent mieux la distinction entre la qualité des services à rendre et la qualité des conditions de travail de ceux et celles qui les rendent, de manière à pouvoir se rendre compte que la qualité de celles-ci peut avoir des effets pas toujours proportionnels sur la qualité de ceux-là.

Quand à nous, nous pouvons assurer et les syndicats et le gouvernement qu'effectivement, nous concevons une démarche comme celle-ci comme étant une invitation qui s'inscrit après d'autres invitations à faire une autocritique et justement une rationalisation des personnels dits de cadre. Il s'agit de suivre un peu la réalité dans les institutions pour savoir que, par les temps qui courent, c'est une chose qui continue à se faire et que, je puis le dire sans hésiter, même s'il y a encore beaucoup de choses à faire pour rationaliser nos méthodes, il y a proportionnellement, en termes d'augmentation ... J'avais le goût de demander cela comme question ce matin, dans les dix dernières années, faire une comparaison entre l'alourdissement de l'administration et l'élargissement des personnels en termes d'avantages sociaux, de nombre et de coûts salariaux. Je ne demanderai pas la réponse pour cet après-midi.

Gilles Boulet

recteur, Université du Québec

Depuis le matin, je regarde les douze animaux qui sont là, poussés dans le triangle par les huit bonshommes qui font du bruit en arrière et qui vont déboucher sur les quatre avec des lances. Je vous avoue que je me sens plutôt comme le cerf qui a la patte prise. Il lui reste encore trois pattes, tous ses muscles et sa tête, mais il ne peut pas courir beaucoup.

J'ai beau essayer d'analyser, je me dis, si j'ai bien écouté les ministres et les fonctionnaires, qu'ils se sentent à peu près autant que nous autres avec les animaux et on ne sait pas trop qui nous pousse dans le dos. J'ai envie de redire, sous une autre forme, ce que je suggérais tout à l'heure. J'aimerais beaucoup qu'il y ait d'autres réunions comme celles-ci, pas seulement pour constater qu'on s'en va dans le piège, mais pour qu'ensemble on essaie de prendre la voie d'en haut où il n'y a pas de gars avec des lances, tandis qu'en bas, il y en a.

Yves Bérubé

ministre délégué à l'administration et président du Conseil du trésor

Je pense que nous avons participé à une séance de démocratie qui est quand même un peu exceptionnelle. Il n'est pas fréquent que l'on ait une discussion ouverte d'un budget en dehors de l'Assemblée nationale et nous l'avons fait parce que, la période étant difficile, il est toujours plus difficile de gérer une période d'austérité qu'une période d'abondance. Par conséquent, on ne peut envisager d'entrer dans une période semblable sans qu'il y ait une concertation d'un peu tout le monde.

On a souligné autour de la table quantité de cas de compression, de réduction de services, de baisse de qualité, ce que l'on a dénoncé. On peut s'interroger à savoir s'il s'agit en fait d'un mauvais choix de priorités budgétaires ou si, au contraire, il s'agit d'une taxation inadéquate, insuffisante, qui nous amène à un niveau insuffisant de ressources.

Je pense que la réponse à cette question est loin d'être facile à trouver. Il y a plusieurs opinions qui ont été exprimées autour de cette table, mais il n'est pas si facile que cela de conclure. Par exemple, traitons de la deuxième hypothèse à l'effet que les Québécois ne consacreraient pas suffisamment de ressources aux dépenses publiques.

Il demeure que les Québécois sont au huitième rang dans le monde, avec près de 43,5% de leur produit intérieur brut consacré aux dépenses publiques. C'est bien en avant de la moyenne canadienne. Et si l'on devait tenir compte de notre capacité marginale à dépenser, en tenant compte de notre richesse relative, on constaterait qu'en fait il n'y a à peu près que deux pays de l'OCDE qui consacrent un effort aussi important que le Québec : la Norvège et les Pays-Bas.

Lorsqu'on prend conscience que le Québec n'est pas un pays indépendant, que les politiques fiscales ne sont pas indépendantes de celles de nos voisins, que la mobilité des facteurs de production, que ce soit capital ou personnel, existe également, on se rend compte qu'il existe un certain nombre de limitations que, tout compte fait, il faut prendre en considération, lorsque l'on essaie d'établir un budget.

On pourrait donc poser l'hypothèse que les dépenses publiques sont à un niveau difficile à accroître, du moins de façon substantielle et, à ce moment-là, s'interroger sur les choix de priorités. À cet égard, plusieurs intervenants ont souligné des cas de gaspillage. Je pense qu'ils sont réels. Et cela fait figure de scandale, en général.

Il faut quand même se dire que, dans une période de restrictions budgétaires où les dépenses d'opération ont être réduites de façon importante, par exemple, un professeur d'université soulignait que ce serait 25% de moins de budget d'opération dans son département, le même raisonnement s'applique à tous les ministères. Pratiquement parlant, ce que cela veut dire, c'est que ces scandales se feront de plus en plus rares au fur et à mesure que l'on sentira l'effet des resserrements budgétaires, indéniablement. Mais cela fait quand même figure de scandale.

Ce qui frappe aussi autour de cette table, c'est un leitmotiv un peu continu. Chaque élément de compression budgétaire est inacceptable. Je n'ai entendu personne souligner à quel point il était heureux de voir telle et telle compression s'appliquer sur son service, en vue d'en améliorer la productivité. C'est normal. Mais lorsqu'on fait le total, on se retrouve avec le problème inéluctable d'un budget du type de celui que j'ai exposé ce matin et on n'a rien réglé du tout, de dire que telle et telle compression n'est pas acceptable, si, en échange, on ne peut pas dire ce que l'on ferait.

Les choix sont difficiles. On a souligné, par exemple, que la disparition des classes d'accueil et que la disparition de psychologues, d'orthopédagogues, représentaient une perte dramatique pour l'enseignement. À ce moment-là, il faut effectivement penser à des choix. Doit-on réduire le rapport maître-élèves, qui était de 1 en 20 en 1974-1975, à 1 en 16,4 en 1982-1984? Est-ce que ce choix est plus prioritaire que l'élimination de psychologues ou de classes d'accueil? Je l'ignore, mais cela doit certainement faire l'objet d'un débat de fond global.

Également, on a souligné les choix qu'il faudra faire entre l'importance de la fonction administration, gérance, gestion et le service direct à la clientèle, à nos concitoyens. À nouveau, voilà une discussion qui doit avoir lieu, qui est absolument essentielle, parce que c'est cela un choix de priorités. Le problème n'est pas simplement un problème de compressions budgétaires, c'est un problème global d'utilisation de la collectivité et tout doit être remis en cause.

L'ajustement est brutal, certainement, puisque les budgets sont sur une base annuelle et monsieur le ministre des Finances a bien souligné notre intention peut-être d'introduire cette planification budgétaire sur quelques années. D'abord, parce que, comme on l'a souligné, il est absolument nécessaire d'établir un mécanisme de concertation, de trouver des moyens pour étaler les compressions budgétaires si celles-ci doivent se maintenir sur quelques années, de manière à pouvoir les planifier à plus long terme. C'est impossible sans une bonne dose de concertation, sans une volonté de chacun d'entre nous de modifier nos attitudes et faire en sorte que nous puissions continuer à avoir une société humaine avec des objectifs de société, mais dans un cadre de ressources financières qui est à la mesure des nôtres. Je pense que c'est ce que nous avons commencé aujourd'hui. C'est évident qu'en une journée, on ne pouvait pas espérer atteindre un consensus, mais au moins poser le problème. C'est, je pense, un pas dans la bonne direction.

Jacques Parizeau
ministre des Finances

Mesdames et messieurs, encore une fois, merci. La séance est levée.

Annexes

I Les participants et les conseillers

II Les documents des conférences socio-économiques du Québec

Annexe I
Les participants et les conseillers

Les représentants syndicaux

La Confédération des syndicats nationaux

* Norbert Rodrigue
président

* Sylvio Gagnon
secrétaire général

Jean-François Munn
conseiller syndical

* Marcel Gilbert
conseiller syndical

André Lapointe
conseiller syndical

Ginette Guérin
Fédération des employés
des services publics
(ex-présidente du secteur scolaire)

* Francine Lalonde
présidente, Fédération nationale
des enseignants

Pierre Pichette
conseiller

Simone Massé
vice-présidente, Fédération
des affaires sociales

* Serge Gagnon
secrétaire, Fédération
des affaires sociales

Jacques Lavoie
trésorier, Fédération des affaires sociales

Gérard N. Taylor
directeur des services, Fédération
des affaires sociales

Normand Brouillette
conseiller syndical, Fédération
des employés des services publics

Daniel Simard
conseiller syndical

Luc Latraverse
conseiller

Peter Bakvis
conseiller

La Centrale de l'enseignement du Québec

* Robert Gaulin
président

* Michel Agnaieff
directeur

* Rodrigue Dubé
président, Alliance des professeurs
de Montréal

Alice Tremblay
1re vice-présidente

Marie Gagnon
2e vice-présidente

Pierre-Louis Guertin
membre, Bureau national

Carmen Bourque
membre, Bureau national

Denis Roy
président, Fédération des professeurs
des universités

* Pierre Tellier
président, Association des professionnels
non enseignants du Québec

Bertrand Berger
président, Syndicat des enseignants
de l'Est du Québec

Claude Morin
président, section «privé et
affaires sociales»

* participant ou participante

Jean-Noël Beaupré
responsable, section «privé et affaires sociales»

Pierre Lefebvre
représentant, Fédération du personnel de soutien

Robert Bisaillon
président de l'exécutif, Commission des enseignants

Pierre Beaulne
économiste

Jocelyn Berthelot
conseiller

La Fédération des travailleurs du Québec

* **Louis Laberge**
président

* **Fernand D'Aoust**
secrétaire général

Michel Grant
adjoint au bureau de l'exécutif

* **Roger Laramée**
vice-président

Normand Fraser
directeur adjoint, Syndicat canadien de la fonction publique

Ginette Dussault
conseillère syndicale, Syndicat canadien de la fonction publique

Claude Talbot
délégué syndical, Syndicat canadien de la fonction publique

Claude Dion
délégué syndical, Syndicat canadien de la fonction publique

* **Aimé Goyer**
président, Union des employés de service

Louis Duval
avocat

Réal W. Lafontaine
secrétaire correspondant

Pierre Laflamme
journaliste et représentant syndical

Josette Boyer
représentante syndicale

Michel Rousseau
représentant syndical

Francine Plante
représentante syndicale

* participant

Les représentants patronaux des réseaux

Le réseau scolaire

Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

* Estelle Gobeil
  présidente
* Jacques Audy
  directeur général
* Aurèle Hudon
  directeur du service de la gestion des affaires scolaires

Association des commissions scolaires protestantes du Québec

* John Simms
  président
* David Wadsworth
  directeur général
* William Smith
  directeur, service des relations professionnelles

Fédération des cégeps

* Benoit Lauzière
  président
* Paul Lemire
  directeur général

Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

* Jean-Guy Paquet
  président
* Richard Pérusse
  directeur général
* Gilles Boulet
  recteur, Université du Québec

Le réseau social

Fédération des centres locaux des services communautaires du Québec

* Pierre Ouimet
  président

Maurice Charlebois
directeur général

Jean-Pierre Bélanger
conseiller à la programmation

Association des centres hospitaliers et des centres d'accueil privés du Québec

* Raymond Roy
  président

Association des centres de services sociaux du Québec

* Jean-Bernard Robichaud
  directeur général, ACSS Montréal métropolitain

Jacques Paradis
directeur des relations de travail

Association des centres d'accueil du Québec

* Jean-Guy Doucet
  président
* Yves Nepveu
  directeur, service de gestion du personnel

Association des hôpitaux du Québec

* Marc Leclerc
  président

Jacques-A. Nadeau
directeur général

Conférence régionale de santé et des services sociaux

* Gérard Tousignant
  président

Jean-Yves Légaré
directeur général, CRSSS/03

* participant ou participante

Les représentants du gouvernement du Québec

Ministère des Finances

* Jacques Parizeau
ministre

Louis Larochelle
attaché de presse

André L'Écuyer
secrétaire particulier adjoint

Jean Royer
agent de liaison

Conseil du trésor

* Yves Bérubé
ministre délégué à l'administration et président du Conseil du trésor

Hélène Thibault
attachée politique

Jean-Guy Gagnon
directeur de cabinet

Robert Tessier
secrétaire

Jean-Guy Lebel
chef, secteur des études

Michel Poitras
directeur des systèmes budgétaires

Luc Bessette
directeur, Bureau de la recherche sur la rémunération

Ministère de l'Éducation

* Camille Laurin
ministre

Yvon Leclerc
directeur de cabinet

Robert Filion
attaché politique

Jacques Girard
sous-ministre

Jean Pronovost
sous-ministre adjoint

André Beaudoin
sous-ministre adjoint

Pierre Van Der Donckt
sous-ministre adjoint

Claude Lafrance
directeur, service des programmations et de l'évaluation

Yves Rhéault
directeur général, Direction générale de l'administration

Léonce Beaupré
coordonnateur, Bureau des relations professionnelles

Michel Crête
directeur, Direction générale des ressources humaines

Lorraine Malenfant-Loiselle
adjointe exécutive

Gaston Côté
directeur adjoint, Direction des relations professionnelles

Denis Chevarie
économiste

Georges-Noël Fortin

Ministère des Affaires sociales

* Pierre-Marc Johnson
ministre

Claude Filion
directeur de cabinet

* participant

Guy Versailles
attaché politique

Denise Grenier
conseillère politique

Benoît Gignac
conseiller politique

Jean-Claude Deschênes
sous-ministre

Jean Meloche
sous-ministre adjoint

Jean-Jacques Deguire
directeur, Direction du personnel syndiqué

Robert Dallaire
directeur, Direction des ressources matérielles et financières

Anne Létourneau
attachée politique

Ministère du Travail, de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu

Lise Simard
attachée politique

Michèle Juneau
attachée de presse

Cabinet du Premier ministre

Robert Mackay
conseiller en information et communications

Annexe II

Les documents des conférences socio-économiques du Québec

En vente aux bureaux de l'Éditeur officiel du Québec

1. *1-Le travail, Point de vue sur notre réalité.* Le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977 1,25$

2. *2-L'économie, Point de vue sur notre réalité (une synthèse).* Le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977 1,25$

3. *3-L'économie, Document de référence bilan et perspectives (étude analytique).* Le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977 2,00$

4. *4-Rapport, Le Sommet économique du Québec,* Pointe-au-Pic, mai 1977 2,00$

5. *Le textile primaire, Pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie.* Les conférences socio-économiques, Drummondville, septembre 1977 1,25$

6. *Le vêtement et la bonneterie, Pour des politiques de stabilisation de l'industrie.* Les conférences socio-économiques, Montréal, septembre 1977 1,25$

7. *La chaussure, Pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie,* Les conférences socio-économiques, Québec, septembre 1977 1,25$

8. *Le meuble, Pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie,* Les conférences socio-économiques, Victoriaville, septembre 1977 1,25$

9. *L'agro-alimentaire, Pour une stratégie de développement,* Les conférences socio-économiques, Québec, avril 1978. 2,00$

10. *L'agro-alimentaire, Rapport,* Les conférences socio-économiques, Québec avril 1978 3,50$

11. *Les pêches maritimes, Pour une stratégie quinquennale,* Les conférences socio-économiques, Gaspé, avril 1978 2,00$

12. *Les pêches maritimes, Rapport,* Les conférences socio-économiques, Gaspé, avril 1978 3,00$

13. *Réforme fiscale, 1- Fondements et principes, la revalorisation du pouvoir municipal,* La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978 1,00$

14. *Réforme fiscale, 2- Le projet, la revalorisation du pouvoir municipal,* La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978 1,00$

15. *Démocratie, 1-Mécanismes électoraux, la revalorisation du pouvoir municipal,* La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978 1,00$

16. *Démocratie, 2-Mécanismes de décision, la revalorisation du pouvoir municipal,* La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978 1,00 $

17. *Décentralisation, Perspective communautaire nouvelle, 1-Vue d'ensemble, la revalorisation du pouvoir municipal,* La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978 1,00$

18. *Décentralisation, Perspective communautaire nouvelle, 2-Expériences étrangères, la revalorisation du pouvoir municipal,* La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978 1,00$

19. *La revalorisation du pouvoir municipal, Rapport,* La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978 1,75$

20. *Le tourisme, Perspective de relance,* Les conférences socio-économiques, Sherbrooke, octobre 1978 2,00$

21. *Le tourisme, Rapport,* Les conférences socio-économiques, Sherbrooke, octobre 1978 3,75$

22. *Les industries culturelles. Hypothèses de développement.* Les conférences socio-économiques, Québec, décembre 1978. 1.50$

23. *Les industries culturelles. Rapport.* Les conférences socio-économiques, Québec, décembre 1979. 2.00$

24. *L'état de la situation socio-économique.* La Conférence au sommet de Montebello, mars 1979. 2.00$

25. *Le bilan des conférences socio-économiques, mai 1977 à décembre 1978.* La Conférence au sommet de Montebello, mars 1979. 2.75$

26. *Rapport.* La Conférence au sommet de Montebello, mars 1979. 2.75$

27. *Agro-alimentaire. L'industrie céréalière. État de la situation.* Les conférences socio-économiques du Québec, octobre 1979. 2.00$

28. *Agro-alimentaire. La viande bovine. État de la situation.* Les conférences socio-économiques du Québec, novembre 1979. 2.00$

29. *Agro-alimentaire. La volaille et autres petits animaux d'élevage. État de la situation.* Les conférences socio-économiques du Québec, novembre 1979. 2.00$

30. *Agro-alimentaire. L'industrie céréalière. Rapport.* Les conférences socio-économiques du Québec, décembre 1979. 3.00$

31. *L'entreprise coopérative dans le développement économique. État de la situation.* Les conférences socio-économiques du Québec, janvier 1980. 2.00$

32. *Agro-alimentaire. La viande bovine. Rapport.* Les conférences socio-économiques du Québec, janvier 1980. 3.00$

33. *Agro-alimentaire. Les fruits et légumes et l'Horticulture ornementale. État de la situation.* Les conférences socio-économiques du Québec, janvier 1980. 2.00$

34. *Agro-alimentaire. L'industrie laitière. État de la situation.* Les conférences socio-économiques du Québec, janvier 1980. 2.00$

35. *Agro-alimentaire. La volaille et autres petits animaux d'élevage. Rapport.* Les conférences socio-économiques du Québec, mars 1980. 3.00$

36. *La réflexion des universitaires. L'entreprise coopérative dans le développement économique du Québec. Colloque.* publié par le Secrétariat permanent des conférences socio-économiques du Québec, avril 1980. 5.00$

37. *L'entreprise coopérative dans le développement économique. Rapport.* Les conférences socio-économiques du Québec, avril 1980. 5.00$

38. *Agro-alimentaire. Les fruits et légumes et L'horticulture ornementale. Rapport.* Les conférences socio-économiques du Québec, juin 1980. 3.00$

39. *Agro-alimentaire. L'industrie laitière. Rapport.* Les conférences socio-économiques du Québec, juin 1980. 3.00$

40. *Le bilan des conférences socio-économiques du Québec, de mai 1977 à septembre 1980.* Québec, novembre 1980. 3.00$

41. *Le grand Montréal. Île de Montréal — Laval — Rive-Sud, pôle de développement et centre international. État de la situation.* Les conférences socio-économiques du Québec, février 1981. 3.00$

42. *Le grand Montréal. Île de Montréal — Laval — Rive-Sud, pôle de développement et centre international. Rapport.* Les conférences socio-économiques du Québec, mai 1981. 5.00$

43. *Colloque «Les jeunes et le travail». Rapport.* publié par le Secrétariat permanent des conférences socio-économiques du Québec, juin 1981. 5.00$

Index des intervenants

Index des intervenants

Bérubé, Yves
ministre délégué à l'administration et président du Conseil du trésor
18, 31, 32, 86

Boulet, Gilles
recteur, Université du Québec
71, 86

D'Aoust, Fernand
secrétaire général, Fédération des travailleurs du Québec
71

Doucet, Jean-Guy
président, Association des centres d'accueil du Québec
61

Dubé, Rodrigue
président, Alliance des professeurs, CEQ
73

Gagnon, Serge
secrétaire, Fédération des affaires sociales, CSN
75

Gaulin, Robert
président, Centrale de l'enseignement du Québec
7, 51, 83

Gilbert, Marcel
conseiller syndical, Confédération des syndicats nationaux
31, 32

Girard, Jacques
sous-ministre de l'Éducation
71

Gobeil, Estelle
présidente, Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec
37, 60, 85

Guérin, Ginette
Fédération des employés publics, CSN
69

Johnson, Pierre-Marc
ministre des Affaires sociales
28, 31, 33, 34, 72, 74, 79

Laberge, Louis
président, Fédération des travailleurs du Québec
11, 33, 55, 84

Lalonde, Francine
présidente, Fédération nationale des enseignants, CSN
78

Laramée, Roger
vice-président, Fédération des travailleurs du Québec
34, 79

Laurin, Camille
ministre de l'Éducation
23, 33, 69, 79

Lauzière, Benoit
président, Fédération des cégeps
42, 60, 70, 85

Leclerc, Marc
président, Association des hôpitaux du Québec
45, 61, 84

Ouimet, Pierre
président, Fédération des centres locaux des services communautaires du Québec
48, 74, 85

Paquet, Jean-Guy
président, Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
43, 61

Parizeau, Jacques
ministre des Finances
3, 63, 76, 83, 87

Rodrigue, Norbert
président, Confédération des syndicats nationaux
3, 33, 34, 57, 83

Roy, Denis
président, Fédération des professeurs d'université, CEQ
78

Simms, John
président, Association des commissions scolaires protestantes du Québec
40

Tellier, Pierre
président, Association des professionnels non enseignants du Québec
68

Tousignant, Gérard
président, Conférence régionale de santé et des services sociaux
76

Notes